

Procès-verbal

Conseil municipal du 19 janvier 2023

(Délibérations n° 2023/2219 à 2023/2337)

Présidence de M. Grégory DOUCET,

Maire

Le jeudi 19 janvier 2023 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 12 janvier 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Je vous invite prestement à rejoindre vos sièges et j'ouvre la séance de notre Conseil Municipal de ce jour.

Mesdames et messieurs, chers collègues, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia ZDOROVZOFF. Pas d'opposition ?

Madame Sonia ZDOROVZOFF est désignée secrétaire de séance.

Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé à 37 élus présents sur un total de 73. Un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. A cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la DAVIE, à l'adresse mail indiquée dans le courrier de convocation à notre séance de ce jour. En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des assemblées.

Je donne maintenant la parole à Madame Sonia ZDOROVZOFF pour procéder à l'appel nominal.

Mme ZDOROVZOFF Sonia : Merci, Monsieur le Maire.

Appel nominal

Présents : Marie Alcover, Camille Augey, Samira Bacha-Himeur, Olivier Berzane, Romain Billard, Etienne Blanc, Françoise Blanc, Delphine Borbon, Laurent Bosetti, Yasmine Bouagga, Anne Braibant Thoraval, Denis Broliquier, Pauline Bruvier Hamm, Marie-Agnès Cabot, Gautier Chapuis, Alexandre Chevalier, Mohamed Chihi, Anne-Sophie Condemine, Laurence Croizier, Yann Cucherat, Céline de Laurens, Béatrice de Montille, Tristan Debray, Florence Delaunay, Grégory Doucet, Adrien Drioli, Véronique Dubois-Bertrand, Fanny Dubot, Jean-Michel Duvernois, Akif Ekinci, Marie-Noëlle Frery, François Genouvrier, Nadine Georgel, Emmanuel Giraud, Jean-Luc Girault, Sylvain Godinot, Victoire Goust, Audrey Hénocque, Ludovic Hernandez, Nicolas Husson, Georges Képénékian, David Kimelfeld, Stéphanie Léger, Charles-Franck Lévy, Valentin Lungenstrass, Bertrand Maes, Aurélie Maras, Vincent Monot, Julie Nublat-Faure, Patrick Odiard, Pierre Oliver, Marielle Perrin, Nathalie Perrin-Gilbert, Sophia Popoff, Philippe Prieto, Isabelle Prin, Ivan Revel, Valérie Roch, Sandrine Runel, Jean-

Yves Sécheresse, David Souvestre, Sylvie Tomic, Steven Vasselin, Florence Verney-Carron, Emmanuel Vivien, Chloë Vidal, Sonia Zdorovtsoff, Rémi Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Pascal Blache (donne pouvoir à Laurence Croizier), Gérard Collomb (donne pouvoir à Yann Cucherat), Laura Ferrari (donne pouvoir à David Kimelfeld), Béatrice Gailliout (donne pouvoir à Georges Képénékian), Raphaël Michaud (donne pouvoir à Audrey Hénocque).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Marie Alcover (donne pouvoir à Pauline Bruvier-Hamm), Laurent Bosetti (donne pouvoir à David Souvestre), Denis Broliquier (donne pouvoir à Romain Billard), Marie-Agnès Cabot (donne pouvoir à Yasmine Bouagga), Florence Delaunay (donne pouvoir à Ivan Revel), Véronique Dubois-Bertrand (donne pouvoir à Anne Braibant Thoraval), Etienne Blanc (donne pouvoir à Béatrice de Montille), Etienne Blanc (donne pouvoir à Pierre Oliver), Nadine Georgel (donne pouvoir à Marie-Noëlle Frery), Nadine Georgel (donne pouvoir à Marielle Perrin), Emmanuel Giraud (donne pouvoir à Sandrine Runel), Bertrand Maes (donne pouvoir à Steven Vasselin), Vincent Monot (donne pouvoir à Fanny Dubot), Chloë Vidal (donne pouvoir à Céline de Laurens).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé je vous demande de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 élus présents est atteint.

Vœux du Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, il en va d'une tradition lyonnaise bien installée, que le premier Conseil municipal de l'année soit l'occasion de se présenter nos vœux. Je souhaite donc à chacune et chacun d'entre vous une année heureuse, épanouissante pour vous, vos familles et vos proches. Une année paisible du point de vue de la santé, mais aussi enthousiasmante du côté des idées, avec des moments de sourire, de rire, un peu de passion si c'est votre tempérament, des engouements quoi qu'il en soit et de ne jamais vous résigner à la fatalité. Puisque nous sommes là pour agir, les uns, les unes et les autres, en faveur des Lyonnais et avec eux, tout en jouant un rôle positif sur la marche du monde, c'est donc une année de réalisation individuelle dans vos projets que je vous souhaite, mais aussi collective au service de l'intérêt général.

Cette tradition sympathique destinée à se donner une impulsion pour l'année à venir, à s'encourager mutuellement, permet aussi de balayer d'un regard rétrospectif le chemin accompli, tout en prenant la mesure de ce qu'il nous reste à faire collectivement, par-delà les différences d'orientation qui sont parfois les nôtres. Ainsi, ce rituel républicain a-t-il le grand avantage de nous offrir un temps de réflexion partagé sur ce que nous souhaitons et espérons pour notre ville et ses habitants, en dépit des événements conjoncturels et des circonstances plus structurelles qui facilitent ou bornent nos possibilités d'intervention et d'action.

Sans nul doute, cette année 2022 a-t-elle été principalement marquée par le retour de la guerre sur notre continent, avec l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Situation terrible qui est venue solliciter notre capacité d'empathie, de mobilisation face à l'intolérable, de nécessaire solidarité au travers du soutien politique constant de la Ville de Lyon, de l'assistance matérielle des Lyonnaises et des Lyonnais et de notre devoir d'hospitalité envers un peuple si cruellement frappé dans ses droits les plus fondamentaux, au respect de son intégrité territoriale, à la démocratie et à la vie.

En ce début d'année, nos pensées vont vers les Ukrainiennes et les Ukrainiens, les victimes innombrables, les familles endeuillées, les enfants, les femmes, les hommes jetés sur les routes de l'exil par cette invasion inqualifiable. Nous leur souhaitons bien entendu de retrouver la paix en 2023, de connaître prochainement la fin de l'oppression, le départ de l'occupant, le début de la reconstruction. M'étant rendu sur place, je sais qu'ils croient à la victoire, s'en donnent les moyens, anticipent déjà la suite, avec notre aide.

Le conflit a eu pour première conséquence sur l'Europe, la France et notre Ville, d'engendrer une crise énergétique inédite dans la période contemporaine qui a elle-même été un point de

basculement, phénomène spéculatif inclus, vers le retour de l'inflation. Les deux se cumulant, avec des conséquences notoires sur les équilibres budgétaires à toutes les échelles, mais aussi en altérant les ressources des ménages les moins bien lotis et leur pouvoir de vivre.

Crise énergétique, crise économique, crise sociale, l'intrication est désormais évidente et le constat d'un tel cycle d'engendrement est largement identifié, sans qu'il ne soit besoin d'en dire plus. Il faut cependant rappeler la nécessité d'ajouter aux menaces à prendre en compte et à prévenir, l'état global et général de l'environnement, ainsi que le franchissement des seuils. Puisque le dépassement des limites planétaires, le changement climatique, la destruction des écosystèmes sont évidemment des facteurs favorisant la multiplication des conflits. Notamment pour l'accaparement des ressources raréfiées ou vitales, conflit synonyme d'exode soudain, au moins vers les territoires voisins et de répercussions variées autant que de risques accrus pour la santé globale.

A Lyon, nous n'avons cessé en 2022, ce qui est d'ailleurs parfaitement logique puisque c'est notre boussole, de prendre nos responsabilités pour agir en conscience vis-à-vis de ces interdépendances. En candidatant et en étant retenus d'abord au programme de la Commission Européenne des cent villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030, en adoptant tous ensemble, tous groupes confondus, un plan de sobriété énergétique particulièrement ambitieux à l'automne, en co-concevant puis en validant avec l'Agence régionale de santé et une trentaine d'acteurs majeurs, il y a une dizaine de jours, un contrat local de santé qui vise tout à la fois le développement de la prévention, l'accès amélioré à la santé et au droit, la mise en réseau des acteurs pour élaborer une approche systémique et la promotion des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être.

Vaste chantier aux confluent de la vision One Health et de l'intégration des déterminants sociaux et économiques de santé. Ainsi traduisons-nous, au moins par une série d'engagements et de buts, notre volonté pour 2023 et ensuite de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Considérant qu'il s'agit là à la fois d'une fin désirable et d'un moyen incontournable pour atteindre nos objectifs de santé.

Que ce soit en développant les parcs, les jardins, les vergers, les espaces verts et plantés de notre cité, la fluidité des circulations sur des voies mieux partagées pour les différentes mobilités, l'accessibilité et la qualité des services fournis à nos administrés, les politiques publiques en faveur de l'éducation, de la culture, de la pratique sportive, de l'engagement associatif, de l'implication citoyenne, de l'alimentation, de l'égalité, de la lutte contre l'isolement et pour le lien intergénérationnel, de l'action sociale, de l'inclusion, des liens sociaux, au travers par exemple des fêtes, des rassemblements, des festivals. Tout cela permet de se sentir bien, de se sentir mieux, in fine de se trouver en bonne santé.

Certes, la liste est longue, et encore elle n'est pas complète, mais il en va ainsi de la recherche du bien-être, qui aura bientôt son baromètre à Lyon, et ne se construit qu'en associant de nombreuses dimensions, ce qui suppose et implique qu'elles soient pensées de manière transversale. D'où l'importance du dialogue entre nos services, entre nos délégations, de la bonne écoute à l'intérieur même de cet hémicycle entre groupes. Il ne s'agit pas d'être d'accord a priori, seulement de faire le choix d'avancer avec ce qui compose la pluralité de nos points de vue, de nous nourrir d'arguments contradictoires lors de nos Conseils autant que durant les séances de travail que constituent nos Commissions.

Il s'agit surtout d'entendre les Lyonnaises et les Lyonnais, de répondre à leurs aspirations, de faire avec eux et pas simplement pour eux. Aujourd'hui, par exemple, nombre d'entre eux ont cessé le travail pour dire ce qu'ils pensent de l'actuelle réforme des retraites. La grève est une forme d'expression, tout comme la manifestation. Les deux sont aussi des moyens d'action, pas les seuls bien sûr, qui reflètent plus qu'ils ne résument les sentiments d'injustice et de mécontentement éprouvés par une part majoritaire de la population, non seulement de notre ville, de la métropole, de la région, mais du pays tout entier, et même pourrait-on dire, d'une part écrasante pour ce qui est des actifs. Ni le président ni le gouvernement ne sont parvenus à convaincre les Françaises et les Français qu'il y avait nécessité à retarder l'âge du départ à la retraite pour équilibrer les comptes, et encore moins que c'était un moyen équitable de le faire.

Le président de la République s'oppose à ce que l'on utilise le mot « pénibilité », probablement n'en a-t-il pas fait l'expérience, et pourtant l'usure au travail est une réalité vécue par nombre de nos concitoyens, attestée et mesurée par les statistiques de la Direction des affaires sociales, la DARES.

Toujours est-il que l'idée de faire travailler plus longtemps des gens, alors même que près de la moitié des plus de 60 ans sont déjà hors emploi, que 28 % des plus de 60 ans ne sont ni en emploi ni en retraite et doivent vivre avec un RSA, une allocation d'adulte handicapé ou une allocation d'invalidité, sonne comme une hypocrisie, pour reprendre les termes mêmes du président lorsqu'il en parlait en 2019. L'allongement exigé ne sera pas tenable, il créera très peu d'emplois, mais alourdira ces situations douloureuses et, par voie de conséquence, les dépenses sociales.

Aussi, je me permets de souhaiter que le gouvernement revienne à la raison sur ce sujet et abandonne l'idée d'imposer une solution aussi impopulaire, au détriment des multiples alternatives existantes. Qu'il se souvienne également que nos systèmes, respectivement de protection sociale et de redistribution, sont au fondement du pacte social qui garantit l'unité républicaine.

Qui plus est, le souci de garantir le droit des travailleurs âgés à la dignité et au repos à l'issue de leur vie professionnelle, aujourd'hui ou demain, ne doit pas nous faire oublier qu'il faudra que ces droits soient encore effectifs après-demain. Pour cela, nous devons nous assurer que le monde sera encore vivable dans 30 ou 40 ans, ni aride, ni épuisé, ni livré au chaos.

Or de nombreuses études récentes, qu'elles soient nationales, internationales, conduites par l'Unicef, montrent une détérioration inquiétante de la santé mentale des adolescents et des jeunes. Cette dégradation croissante a été observée avant même la crise sanitaire, les causes en sont multiples, les normes inatteignables portées par les réseaux sociaux, le repli sur soi et la désocialisation générée par le tout numérique, la misère étudiante, la vulnérabilité montante des adolescents et des jeunes, la précarité grandissante, la fermeture des perspectives sociales et écologiques. Au premier chef, l'anxiété dramatique provoquée par la perception du changement climatique et des altérations du monde vivant qui se traduit par des troubles de l'alimentation, du sommeil, des comportements auto destructeurs, mutilations, tentatives de suicide. La chercheuse Suzan Clenton a mesuré combien le déni de la société et de l'entourage sont des facteurs aggravants de ces sentiments d'angoisse ressentis face aux destructions de l'environnement. De même, l'impossibilité de trouver à qui en parler ou d'arriver à le faire.

A l'inverse, la libération de la parole et l'activisme agissent, nous disent les chercheurs, comme une soupape face à cette anxiété dévorante, sentiment de reprise en main couplé à la mise à distance de l'impression d'impuissance, bonheur de la création, de l'imagination et de l'action collective. Au travers des grèves scolaires, des marches pour le climat, de la désobéissance civile, pacifique et non violente par définition.

Alors en tant que responsable élu, il ne m'appartient ni d'encourager ni de condamner les modalités des demandes de ces jeunes. Ils réclament simplement le droit à pouvoir construire leur vie future dans un monde vivable pour eux et leurs enfants. J'en prends acte. C'est le symptôme d'un mal bien plus profond qui mérite d'être combattu à la racine. Je sais que certains pensent qu'il suffirait de supprimer la gêne occasionnée, la peinture à l'eau lancée sur un mur, la soupe jetée sur une vitre, la circulation interrompue quelques minutes par des banderoles. Je crois pour ma part que nos premières responsabilités sont ailleurs. Nous devons rendre l'espoir à cette jeunesse qui se sent trahie, tenir parole, respecter les engagements de l'Accord de Paris. Et puisqu'il a été promis que les conclusions du Conseil citoyen pour le climat seraient reprises sans filtre, il fallait le faire.

En 2017, le président avait annoncé que nous en finirions avec les passoires thermiques en disant : il reste 5 millions de résidences principales dans ce cas. En 2021, 2 500 logements sont sortis de la situation de passoire thermique, 57 117 ont connu des rénovations globales. A ce rythme, dans ce secteur qui compte pour 30 % des émissions, il faudra au moins un siècle et non 5 ans pour tenir les objectifs annoncés. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques ni des enjeux sociaux, alors que 12 millions de ménages subissent la précarité énergétique.

Le collectif Dernière rénovation appelle à sa façon notre attention sur ce sujet crucial et interpelle à raison le gouvernement sur son bilan rénovation. On nous dira qu'ils le font maladroitement, qu'il

est dangereux de se dresser face à la colère des automobilistes, que leur agitation ne donne pas la meilleure image d'eux-mêmes, celle finalement d'une jeunesse qui se tient sage et ne perturbe pas les certitudes d'une société qui a trop longtemps peiné à se remettre en cause. Je dis moi qu'il faut les prendre comme des messagers d'une exigence légitime et que le reste est secondaire.

C'est pourquoi, pour finir, je nous souhaite en 2023 et au-delà d'améliorer non seulement le cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, de faire progresser la santé de toutes et tous, de faire vivre les solidarités à chaque occasion qui nous est donnée, mais aussi de rendre le sourire, l'espoir et la joie de vivre à cette jeunesse désenparée par l'inertie des dernières décennies.

Excellente année 2023. Je vous remercie.

Modalités de vote

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, chers collègues, les votes en séance s'effectuent à main levée. Je vous remercie de lever distinctement la main afin de faciliter le relevé des votes par les services. Bien évidemment, je vous rappelle qu'un vote effectué ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la DAVIE.

Adoption des procès-verbaux de la séance du 20 septembre 2022 et de la séance du 10 novembre 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 20 septembre et 10 novembre 2022.

Je mets ces procès-verbaux aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les procès-verbaux sont adoptés.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2023/2219.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

Interventions préalables

M. LE MAIRE : Nous avons retenu plusieurs interventions, à commencer par celle du groupe Progressistes et Républicains. Monsieur KIMELFELD, vous avez la parole pour 10 minutes.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire. D'abord Monsieur le Maire, notre groupe vous souhaite et adresse à l'ensemble de l'exécutif ses vœux pour cette nouvelle année, bien sûr avec Georges KEPENEKIAN et l'ensemble de nos élus, de la santé, de la sérénité, enfin tout ce que vous avez indiqué tout à l'heure dans vos propos. J'ajouterai de la tendresse, même si les propos qui vont suivre, vous ne m'en voudrez pas, seront peut-être contradictoires avec les vœux que je vous adresse dans la minute, mais en matière de contradiction, vous l'avez fait dans votre propos, je peux le faire dans le mien.

Malheureusement, dès le 3 janvier, sans attendre l'épiphanie, vous avez brisé assez rapidement la magie de Noël en annonçant aux Lyonnais une augmentation de 9 % de leur taxe foncière. Votre première adjointe s'est invitée dans tous les médias, sur tous les réseaux, pour justifier cette hausse, assumant pleinement de faire payer « aux forcément riches propriétaires » le coût des services publics et de la transition, en solidarité avec les plus modestes. Mais je dois le dire, la fève reste difficile à avaler et digérer.

Le principe de solidarité fonde notre démocratie et cet argument pourrait être implacable s'il n'était fallacieux. Que dites-vous de ces cadres supérieurs locataires de leur appartement de prestige qui en seront, eux, exonérés ? Que dites-vous à cette personne seule, propriétaire d'un F1, 35 m² dans un arrondissement lyonnais, qui sera directement impactée, alors qu'elle se prive depuis 15 ans pour rembourser son emprunt ? Diviser nos concitoyens n'est jamais une bonne justification des décisions que vous pouvez prendre. C'est la même rhétorique que celle de ceux qui pointent du doigt les bénéficiaires des minima sociaux en les taxant d'assistés. Elle est à l'opposé même du principe de solidarité que vous dites vouloir défendre.

Le second point que soulève cette hausse d'impôt au-delà du public qu'elle touche, c'est sa pertinence. Vous nous dites qu'elle serait aujourd'hui le seul moyen de financer la transition écologique pour notre ville car, dans cette ville dorénavant, on n'envisage les financements qu'à travers la transition écologique, même quand l'effet est mineur sur le climat et majeur sur l'injustice sociale. Car là aussi, si le principe est louable, le rapport entre le coût et l'efficacité de certaines de vos décisions peut paraître discutable.

Pierre Mendès France disait : « Gouverner c'est choisir. » Vous avez fait le choix d'augmenter les recettes plutôt que de réduire ou de réorienter les dépenses. C'est un choix que vous pouvez faire car vous bénéficiez des fruits du travail mené dans notre ville depuis plusieurs décennies, qui lui a toujours permis, notamment grâce à ses entreprises et son dynamisme économique, de s'assurer assez de recettes pour financer ses projets. Nous y reviendrons à l'occasion du DOB, mais aujourd'hui, après avoir rompu avec cette politique d'équilibre, vous dépensez cet argent en assumant lors d'un discours précédent la décroissance pure et simple qui finira par altérer les recettes de la Ville. Assumez-le, mais souvenez-vous que s'ils donnent plus, les Lyonnaises et les Lyonnais attendront plus. Je ne suis pas certain que les opérations du budget participatif, que vous nous demanderez de valider dans ce Conseil, suffisent à le satisfaire.

Un maire élu par 19 % des électeurs inscrits, qui justifie ses actions par un vote qui représente 6 000 ou 8 000, je n'ai pas bien compris, selon, j'ouvre les guillemets : « on se rapproche malheureusement du degré zéro de la démocratie ». Par comparaison, juste un chiffre. En 2018, la concertation sur les réformes des rythmes scolaires, qui pourtant ne concernait que les parents d'enfants scolarisés dans nos écoles, avait comptabilisé plus de participants. Pourtant, le principe même d'associer les habitants à la construction et au choix des projets concernant leur quotidien est un objectif louable qui se généralise dans toutes les municipalités, de droite comme de gauche, et qui figurait dans tous les programmes de toutes les équipes aux municipales. Tout comme la transition écologique, le budget participatif n'est pas, n'est plus une marque de fabrique de votre exécutif. Malheureusement, votre méthode discrédite une grande partie de la démarche. Je crois que Georges KEPENEKIAN aura l'occasion de développer ce sujet dans ce Conseil.

J'aimerais aussi m'adresser à ceux et celles qui, chaque jour, font vivre nos services publics dans nos villes, nos éducateurs, nos cuisiniers, nos jardiniers, nos policiers, celles et ceux qui travaillent

dans les écoles, les crèches, tous les agents de la Ville de Lyon qui agissent pour le quotidien des Lyonnais et des Lyonnaises, et leur présenter tous mes vœux pour cette année 2023. Les crises successives que nous subissons continuent d'impacter leurs missions, mais je tiens ici à saluer leur engagement et leur mobilisation pour notre ville.

Certains sont ou seront dans la rue aujourd'hui. Tout comme vous, Monsieur le Maire, même si ce n'est pas forcément pour les mêmes raisons, je ne suis personnellement pas favorable – et cette position n'engage pas mon groupe – à cette réforme des retraites telle qu'elle nous est proposée actuellement et qui agite notre pays. Aujourd'hui dans l'opposition, je n'ai que le pouvoir de commenter ces décisions sans levier concret, mais vous, Monsieur le Maire, à la tête d'une ville comme la nôtre, vous avez les moyens d'agir pour défendre la justice sociale et, au passage, ne pas dégrader la situation des futurs retraités de la Ville de Lyon, et pas simplement en communiquant sur votre opposition au gouvernement. Vous pouvez parler, mais vous devez agir.

Refuser, par exemple, de rencontrer le ministre de l'Intérieur n'a jamais amené plus de sécurité, nous l'avons vu cet été. Etre en conflit avec le préfet sur la question de l'hébergement n'a jamais créé une place supplémentaire pour les plus précaires. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les associations et les collectifs qui vous ont rappelé ce principe il y a quelques jours. C'est le dialogue entre tous les partenaires qui crée des solutions. C'est dans le dialogue, y compris avec ses opposants, que l'on trouve des solutions, sauf si votre seule obsession est de communiquer, de faire parler de vous, de gagner en notoriété, ce qui est louable aussi pour un maire d'une grande ville.

Deux derniers points, Monsieur le Maire. J'ai lu et entendu de nouveau avec grand intérêt votre soutien aux actions de désobéissance civile des activistes pour le climat. La première remarque est qu'un maire est à la fois une autorité de police administrative et un officier de police judiciaire. En tant que tel, vous avez pour devoir de défendre les lois de la République et leur application.

Cela m'amène à mon deuxième point qui est de considérer que la fin ne justifie pas les moyens. Si les objectifs de ces activistes sont louables, leurs modes d'action sont au mieux problématiques, au pire contre productifs. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le président de la Métropole, Monsieur Bruno BERNARD.

Enfin, Monsieur le Maire, vous avez une culture politique, oser faire le parallèle entre cette lutte légitime contre le dérèglement climatique et celle des droits civiques aux Etats-Unis, une lutte au cours de laquelle de nombreuses personnes sont mortes, assassinées pour avoir défendu leurs droits, relève soit d'une approximation politique, soit de la banalisation de leur combat. En refusant de laisser sa place, Rosa Parks risquait sa vie, Monsieur le Maire, car elle vivait dans un système dont le fondement allait à l'encontre de ses droits. On est loin ici de ce cas de figure, vous me l'accorderez aisément.

Un dernier point, Monsieur le Maire, la délibération sur le COS est retirée. Cette décision est sage, elle est le fruit d'une mobilisation de toutes les organisations syndicales et la mobilisation de toutes les organisations syndicales est un signe qu'il faut entendre, y compris dans notre collectivité, sans jamais oublier de respecter leur indépendance dans les mouvements sociaux d'aujourd'hui et ceux à venir.

Nous sommes en période de vœux, souhaitons que cette nouvelle négociation qui s'ouvre permette à nos agents, dans une période difficile, de retrouver de la sérénité dans un véritable dialogue social. Souhaitons que le principe de réalité que vous avez évoqué pour l'achat de ces fameuses doudounes Made in Bangladesh puisse vous inspirer pour la fin de votre mandat.

Monsieur le Maire, il est tout à fait louable de vous occuper de l'état de la planète, mais occupez-vous aussi et parlez plus souvent de Lyon, de ses habitantes et de ses habitants, ainsi que des agents de notre ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, c'est à vous Monsieur CUCHERAT pour 10 minutes

M. CUCHERAT Yann : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les élus, pour ce premier Conseil municipal 2023, je souhaitais à mon tour et au nom de notre groupe, ouvrir mon propos en vous souhaitant à toutes et tous une belle et heureuse année. Mes meilleurs vœux vont bien entendu aussi à nos agents qui, à travers tout notre territoire municipal, assurent avec

professionnalisme et engagement le bon fonctionnement des services publics. Je les adresse également aux Lyonnaises et aux Lyonnais, ainsi qu'à tout le tissu associatif, en des temps qui sont difficiles.

En parallèle d'une crise climatique dont on mesure tous les jours l'étendue, la crise économique sévit en effet toujours aussi durement. Rien que le prix des produits alimentaires a cru de près de 15 % sur un an. Dans son rapport en fin d'année, le Conseil économique, social et environnemental notait par ailleurs que les injustices sociales perdurent et que notre système de redistribution peine à les corriger.

Là aussi, l'ampleur de la tâche est immense. Je ne parle même pas du coût de l'énergie qui prend des proportions considérables dans les budgets des ménages, des artisans, des commerçants ou des restaurateurs pour ne citer qu'eux. Quant à la situation internationale, elle demeure très préoccupante. Le conflit ukrainien s'enlise et accumule les tragédies, mais la situation terrible de l'Ukraine ne doit pas nous faire oublier le reste du monde. Le Haut-Karabakh est ainsi victime d'un blocus inhumain, les feux de la guerre persistent au Mali et au Congo, la démocratie a été violemment attaquée au Brésil, Haïti est, selon l'ONU, au bord du gouffre humanitaire.

Les droits, et en particulier les droits des femmes, reculent dans plusieurs régions du globe. En Afghanistan notamment, ils s'érodent constamment depuis l'arrivée au pouvoir des talibans. Concernant l'Iran, nous ne pouvons que rendre hommage au formidable mouvement de lutte lancé par les femmes contre l'oppression systématique qu'elles subissent. Au nom de mon groupe, je ne peux que témoigner de notre admiration et de notre solidarité à leur égard.

Toutefois, si des vœux de paix, d'apaisement et de justice sont de mise en ce début d'année 2023, concernant notre Ville, je formule aussi des vœux de pragmatisme, de cohérence et d'action. De pragmatisme d'abord, car le mot d'ordre de cet exécutif municipal depuis le début de son mandat est plutôt le dogmatisme. Une majorité aux affaires se doit de dépasser l'idéologie militante, les clivages et les manœuvres politiciennes pour être au service de toutes et tous. Or sur ce point, votre majorité à Lyon ne brille pas par son exemplarité, puisque vous ne cessez d'opposer les gens entre eux, de diviser, certainement pour mieux régner. Déclarer à 3 ans des futures élections que vous êtes candidat à votre réélection, alors même que les enjeux et crises que nous traversons devraient vous occuper à temps plein, est une erreur manifeste, un manque de décence criant à l'égard de votre responsabilité de maire et des Lyonnais.

Les Lyonnais doivent-ils comprendre qu'ils sont moins importants que votre carrière politique ? C'est en tout cas ce que cela laisse transparaître. Nous serons donc désormais très attentifs aux moyens engagés dans vos actions de communication, afin de distinguer ce qui relève de votre action de maire et ce qui relève de votre candidature.

Je voudrais également revenir sur vos discours lors des différentes cérémonies de vœux qui se sont succédé ces derniers jours. Il est regrettable de noter que vous n'y présentiez aucune vision structurante pour cette ville et ses habitants et que vous ne cessiez de jouer l'incantation d'un homme supérieur à tous ses prédécesseurs, qui aurait compris les enjeux du monde mieux que quiconque avant lui. J'ai de plus en plus de mal à vous écouter critiquer les majorités précédentes à chaque occasion. Est-ce le seul moyen pour vous d'exister, de trouver une légitimité, faute d'avoir un bilan concret à présenter, alors que vous en êtes à mi-mandat ?

Je vous ai entendu dire que vous végétalisiez trois fois plus que le mandat précédent. Vous citez le parc des Balmes que vous annoncez à 80 hectares, mais dans les faits, ce n'est pas un parc que vous créez, c'est une voie verte, une promenade à travers des espaces végétalisés préexistants dans leur majeure partie. Si en la matière chaque mètre carré est bon à prendre, où sont les réels espaces verts créés, ceux qui viennent remplacer les espaces minéraux ? Puisque vous souhaitez porter la comparaison, dites-nous ce que vous avez végétalisé pour pouvoir annoncer sans trembler que vos projets sont trois fois supérieurs à la création du parc Blandan, de l'esplanade Mandela, du parc du Zénith, du parc Chambovet, du parc du Vallon ou encore du clos Layat, pour ne citer qu'eux.

Monsieur le Maire, ce qui nous attriste profondément, et je crois pouvoir dire ce qui alimente la déception des Lyonnais, est que vous vous accrochez tellement à votre dogme que vous en venez à légitimer la violation de la loi et la mise en danger d'autrui, en cautionnant dernièrement le

blocage des routes. Dans vos propos introductifs, vous minimisiez ces actes sans les condamner. Vous êtes pourtant officier de police, sensé garantir le respect de la loi et non pas valoriser ceux qui prétendent pouvoir s'en affranchir. Je note au passage, Monsieur le Maire, que vous êtes ici en désaccord avec Bruno BERNARD sur ce sujet. Même lui a désapprouvé la méthode employée par les personnes ayant bloqué les routes dernièrement.

Au pragmatisme, j'ajoute aussi un vœu de cohérence, tant l'inconstance caractérise également cette majorité depuis qu'elle est aux manettes. La politique budgétaire constitue en ce sens un témoignage accablant. Depuis la présentation de la PPI, nous n'avons eu de cesse de mettre en garde cette majorité contre le dangereux numéro d'équilibriste auquel elle s'adonnait en matière d'investissement, d'endettement et de recrutement. Nous n'avons eu de cesse de répéter que, tôt ou tard, ce numéro l'obligerait à solliciter lourdement les contribuables lyonnais. Conseil après Conseil, cette majorité nous a ri au nez en nous assurant savoir ce qu'elle faisait. L'actualité nous aura finalement donné raison puisque vous avez pris la décision d'augmenter de 9 % la taxe foncière, augmentation qui vient s'ajouter à la hausse de 7,1 % des bases pour les particuliers en raison de leur indexation sur l'inflation.

Nous aurons l'occasion d'y revenir durant ce Conseil, mais nous constatons une seule chose : cette majorité fait littéralement payer aux Lyonnais le prix de ses erreurs. Et ce n'est pas votre dernière déclaration promettant que ce serait la seule hausse d'impôt du mandat qui vous permettra de retrouver la confiance des Lyonnais. Vous les avez désormais trop trahis pour qu'ils croient encore en vos promesses.

Malheureusement, l'inconstance ne gouverne pas seulement la politique budgétaire municipale, elle se retrouve aussi dans les domaines des transports. Après avoir rejeté le métro E en raison d'un coût et d'un temps de réalisation jugé trop élevé, l'exécutif nous présentait un tramway express dont le gain financier n'est pas démontré et dont la date de livraison se décale à chaque déclaration publique. Vous annonciez 2031 lors de la conférence de presse en mai dernier, tandis que lors des vœux du 5^e, vous vous réjouissiez de le voir livré d'ici 10 ans, donc en 2033. Se réalisera-t-il seulement un jour ?

Et que dire de l'épisode des doudounes du Bangladesh ? Comment une telle faute peut-elle être commise par une majorité se disant écologique et sociale, qui dispose de surcroît d'un schéma de promotion des achats responsables ? Il faut croire que cet exécutif est donc incapable d'appliquer à lui-même ce qu'il réclame des autres avec insistance, voire ce qu'il leur impose. Pour donner la leçon, il convient d'être avant tout exemplaire et cette polémique démontre une nouvelle fois que votre action n'est que communication. Je crois que désormais plus personne n'est dupe.

Pour clore mon propos, je formule un dernier vœu pour l'année 2023, celui de l'action concrète pour en finir avec le superficiel et la sur-communication qui dominent la politique de cette majorité. Pour preuve, je prends la question que doit formuler aujourd'hui Madame la Maire du 3^e arrondissement : Lyon climatiquement neutre en 2030, comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire ? Peut-on honnêtement nier qu'il s'agit d'une tribune destinée à faire du marketing politique ? Le temps de parole du 3^e arrondissement est donc ici malhabilement détourné au profit d'une opération de communication dénuée des simples enjeux du 3^e arrondissement. L'occasion, j'en suis sûr, de nous expliquer pendant de longues minutes tout ce que, finalement, vous ne ferez pas.

Le pragmatisme donc, mais aussi la cohérence et l'action que les Lyonnais attendent depuis maintenant trois ans, voilà ce que je souhaite pour notre Ville en 2023. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER vous avez la parole pour 10 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce premier Conseil de 2023, je voudrais bien évidemment formuler des vœux pour les Lyonnais, des vœux de paix car la violence est malheureusement trop présente à l'échelle internationale, mais aussi locale, voire familiale. Des vœux de joie, de bonheur et de santé, trois éléments intimement liés.

Je voudrais également formuler pour cette majorité des vœux de responsabilité. Pour faire plaisir à Monsieur CHAPUIS, je pourrais parler de majorité écolo-socialo-extrême gauche. Un premier vœu

d'actualité pour SYTRAL Mobilités et son président, celui que la galère des usagers des transports en commun cesse en 2023 parce que ce matin, entre la grève, la neige et le bouquet final qui est la panne de trois lignes de métro, nous tirons notre chapeau à celles et ceux qui sont allés travailler ou en cours ce matin.

Des vœux de responsabilité pour cette majorité municipale et donc pour vous, Monsieur le Maire, et votre exécutif. Pourquoi dis-je cela ? Tout simplement parce que quand on est à la direction de la troisième Ville de France, il convient de mesurer ses propos et d'avoir des actes en rapport avec ses paroles. Malgré la vigilance dont vous dites faire preuve désormais, nous pensons que la marge de progression est encore forte. Par exemple, par deux fois ici nous vous avons interrogé, Romain BILLARD puis moi-même, pour vous demander si vous condamnerez les activistes écologiques qui pensent que tout peut se résoudre par des actions de blocage, de dégonflage de pneus, ou en s'attaquant à des œuvres d'art comme certains ont pu le faire et le font encore, au nom d'un idéal religieux qui n'a pas sa place dans notre monde. Pas de réponse. Il aura fallu attendre ce début d'année pour que vous indiquiez les soutenir. Premier magistrat de notre ville, comment dès lors pouvez-vous incarner le respect et l'autorité que l'on attend de vous ?

Mais il est vrai que vous n'en êtes pas à votre coup d'essai puisque, en d'autres temps, vous épauliez les décrocheurs de portraits. Chasser le naturel, il revient au galop, et pas celui des poneys du parc de la Tête d'or. Comment voulez-vous ensuite que nos concitoyens soient respectueux des lois ou règlements ? Responsabilité, il en est aussi question quand vous prenez ou soutenez des mesures de fracture sociale comme celle de l'accélération du calendrier de la ZFE qui va exclure nombre de personnes et les placer dans une certaine précarité. D'ailleurs, votre nouvelle cheffe de parti ne s'était pas trompée en dénonçant il y a huit jours un dispositif injuste et pas de gauche, avant de faire machine arrière toute, prévenue sans doute que c'était justement la politique menée dans ce laboratoire écologiste qu'est la Ville et la Métropole de Lyon.

Dans ce domaine de la ZFE, comment qualifier le vœu porté dans cette enceinte par le groupe de Madame RUNEL et celui de Madame PERRIN-GILBERT lors de notre dernier Conseil, le 15 décembre dernier ? Car, se rendant enfin compte de l'impact anti social de la ZFE, le groupe socialiste a notamment cherché une petite diversion avec un vœu sur la gratuité des transports en commun pour les moins de 12 ans, alors qu'une semaine avant ses représentants au Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités avaient voté sans sourciller une hausse de 7,53 % des tarifs pour les titres de transport des 4-10 ans. Quant à la représentante du groupe Lyon en commun, elle s'abstenait courageusement.

Est-ce cela la responsabilité ? Responsabilité également sur la question du logement, en n'opposant pas la bonne action des uns et la mauvaise des autres. Car quoi qu'en pensent certains dans cette assemblée, souvent peu avare de grandes leçons de morale, le sort des plus faibles ne nous est pas indifférent, loin de là. Vous n'êtes pas la vertu et nous ne sommes pas le vice, les choses sont beaucoup moins manichéennes que cela. Je ne suis pas là pour défendre l'Etat dans la gestion du logement d'urgence, mais je crois qu'oublier la responsabilité de la Métropole au titre de la protection de l'enfance, par exemple, pour ne charger que l'Etat, n'est pas très intelligent et ne va pas réellement servir la cause que vous voulez défendre.

Depuis des années, le nombre de places d'urgence ne cesse d'augmenter, de 4 000 en 2014 dans le Rhône, nous sommes à plus de 8 000 aujourd'hui et pourtant cela ne suffit pas. La solution est le logement durable, ce qui passe par la construction de logements, leur accessibilité par les transports en commun, quand ils fonctionnent, un accompagnement social et éducatif. Mais tout ceci ne se fait pas en un clin d'œil, c'est une politique de longue haleine. Vous-même le disiez, Monsieur le Maire, il est des endroits plus compliqués que d'autres pour construire, faute de foncier disponible. Il faut également prendre en compte les contradictions d'une zéro artificialisation nette, d'une densité plus importante, mais avec des immeubles de moindre hauteur, tout en augmentant la taille des logements. Sans parler des hausses de taxes d'aménagement que votre majorité métropolitaine a décidées avec votre assentiment, ce qui ne sera pas sans effet sur le prix des logements. Tout n'est donc pas aussi facile et un discours simpliste n'est pas de mise.

Bref, nous croyons que la responsabilité est de travailler de concert et de tous œuvrer pour que l'avenir de nos concitoyens soit un peu plus radieux. C'est ce vœu de responsabilité que je tenais à exprimer en ce début d'année. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Beaucoup de choses ont été dites, je vous avoue que je serais tenté de prendre le temps d'y répondre, mais nous avons un ordre du jour à tenir. Je me permettrai simplement de revenir sur un point que vous avez évoqué, Monsieur KIMELFELD. Vous m'avez interpellé sur le fait que j'avais pu comparer l'engagement d'un certain nombre d'activistes pour l'environnement avec la situation de Rosa Parks et de l'apartheid dans lequel les Etats-Unis ont été plongés pendant des décennies.

Juste vous dire que, en 2020, 227 activistes pour l'environnement ont été assassinés dans le monde. Donc les personnes qui s'engagent à défendre le climat, leur environnement, l'habitabilité terrestre, méritent tout notre respect. D'ailleurs, vous n'êtes peut-être pas sans ignorer que la Ville de Lyon est refuge pour l'une d'entre elles, puisqu'une jeune activiste brésilienne est aujourd'hui accueillie par la Ville, dans le cadre de notre participation au réseau ICORN. Ceci parce que sa vie est menacée dans son pays car elle a osé se dresser pour défendre son environnement, l'habitat des populations qu'elle défend.

Je crois donc que vouloir laisser penser, ici et au-delà, que l'engagement pour l'habitabilité terrestre est moins noble ou moins important que d'autres luttes, notamment pour les droits civiques, est une erreur et c'est poursuivre un aveuglement dans lequel, pourtant, je ne vous croyais pas être perdus.

Monsieur OLIVER, vous m'avez interpellé récemment par voie de presse, ainsi que mon adjointe Sandrine RUNEL, sur un sujet qui la concerne en premier lieu. Je souhaite lui donner la parole pour qu'elle puisse revenir sur cette interpellation. Madame RUNEL, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire, je vous remercie. Monsieur OLIVER, puisque vous m'interpelez, je vais me permettre de vous répondre et de reprendre quelques éléments qui vous auraient peut-être échappés. S'agissant de l'appartement en location, pour mettre tout de suite fin à des contre-vérités et répondre, puisque vous n'avez cessé de m'interroger là-dessus, je voudrais vous dire quelques mots.

Est-ce le seul que je possède ? Oui, peut-être contrairement à certains d'entre nous ici. Bénéficie-t-il d'une exonération fiscale ou d'un quelconque programme de défiscalisation ? Non. Est-ce que des travaux ont été réalisés ? Oui. Est-ce qu'un dératiseur est passé ? Oui, et je sais que ce sujet vous intéresse, nous en parlerons en fin de Conseil. Est-ce que la régie, le syndic, Barrier Brotteaux pour ne pas les citer, ont été contactés à plusieurs reprises ? Oui. Est-ce qu'ils ont agi ? Non. Les diagnostics ont-ils été réalisés ? Oui. Sont-ils conformes ? Oui. L'encadrement des loyers est-il respecté ? Oui. Le loyer se situe-t-il dans une fourchette haute ou basse, contrairement à ce qui a pu être écrit ? Basse, puisque comme vous le savez peut-être, même si vous n'êtes pas élu à la Métropole de Lyon, le calcul ne se fait pas uniquement sur le Carrez, mais sur les mètres carrés habitables, soit 41,7 + 7,59. Est-ce que ma locataire se sent bien dans cet appartement ? Oui. Est-ce qu'elle veut y rester ? Oui, elle me l'a dit et écrit. Est-ce que j'ai fait preuve de manquement dans la rédaction du bail ? Force est de constater que je ne sais pas complètement écrire un bail et que ce qui circule sur internet n'est pas tout à fait fiable. Donc si vous avez besoin de conseils, ne m'appellez pas. Je vous rappelle que ces oublis administratifs sont de fait en défaveur du bailleur et autant de garanties perdues pour le propriétaire bailleur.

J'espère, Monsieur OLIVER, ainsi que Monsieur BILLARD, vous avoir rassurés sur l'état de ma locataire et ses conditions de vie. Mais au fond, Monsieur OLIVER, de quoi parle-t-on ? Est-ce que c'est vraiment cela qui vous intéresse ? Je ne le crois pas. Vous me reprochez mes prises de position très engagées en matière de lutte contre le sans abris, en matière d'hébergement d'urgence, vous demandez même que je démissionne... Si si, vous l'avez écrit et twitté. En tout cas, vous avez demandé que je démissionne, mais êtes-vous maire de Lyon ? Je ne le crois pas, Monsieur OLIVER. Et je ne crois pas non plus à votre indignité. Je crois plutôt qu'on vous dérange, car ce qui vous dérange au fond c'est ce que nous sommes, c'est ce que notre exécutif fait et ce que nous engageons au quotidien pour cette nécessaire transition écologique et solidaire. Et soyez assuré que cela ne changera pas.

Ce qui vous dérange est que nous hébergeons des familles à la rue, étrangères, dans des bâtiments vides de la Ville, dans des gymnases. Ce qui vous dérange est que nous mobilisons des moyens conséquents pour mettre à l'abri des femmes, des hommes, de jeunes migrants, des enfants à la rue. Ce qui vous dérange est l'action résolue de la Ville pour garantir l'accès aux droits

fondamentaux les plus fragiles. Ce qui vous dérange aussi peut-être, Monsieur OLIVER, est que je vous interpelle sur les politiques régionales menées par le président de la Région, sur l'arrêt des subventions aux institutions culturelles, sur les dîners à 100 000 euros. Là aussi, soyez assuré que cela ne changera pas.

Pourtant, Monsieur OLIVER, si vous préférez Charlemagne à François Mitterrand, c'est votre choix. C'est votre choix de préférer le roi des Francs à un président socialiste de la 5^e République. Laissez-moi par contre ne pas le partager. Nous n'avons pas les mêmes convictions, Monsieur OLIVER, c'est indéniable, mais surtout nous n'avons pas les mêmes méthodes. Fidèle à votre principe de taper, sur votre téléphone bien sûr, sans discernement vous vous précipitez sur les réseaux sociaux. Vous embarquez avec vous sans consentement des élus de votre groupe qui ne partagent pas ni votre manière de faire, ni vos propos.

Alors Monsieur OLIVER, non, je ne vous fais pas de leçon de morale, mais faites-en de même. Je continuerai avec la même énergie et la même détermination à exercer la mission qui m'a été confiée par le Maire de Lyon, au service des Lyonnaises et des Lyonnais les plus fragiles. Et je vous souhaite moi aussi, à mon tour, des vœux de responsabilité et de mesure au sein de cette instance. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Agir en responsabilité, faire preuve de transparence, voilà ce que j'exige des membres de mon exécutif, c'est d'ailleurs, je crois, ce qu'attendent nos concitoyennes et nos concitoyens de leurs élus et c'est ce que Sandrine RUNEL a fait. Dès lors sa place n'est pas remise en cause dans cet exécutif, ni sa légitimité, ni sa crédibilité. Chère Sandrine, merci d'être à nos côtés dans notre majorité, dans cette équipe que nous formons pour assurer le déploiement de nos politiques publiques de solidarité.

Dénomination

2023/2325 Dénomination d'un espace public : esplanade du 19 mars 1962 à Lyon 3ème

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : M. LUNGENSTRASS, je vous cède la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, voici une nouvelle délibération pour dénommer un espace public de notre Ville sur les berges du Rhône, particulièrement fréquentées par l'ensemble des Lyonnais et grands Lyonnais, plus précisément les fameuses Marches de la Guillotière, proches de la berge Marie Curie. Ces marches où se retrouvent des milliers de personnes, notamment des étudiants pour fêter leur intégration ou la fin de leurs partiels, par exemple.

Nous vous proposons aujourd'hui, avec la mairie du 3^e arrondissement, de dénommer cet espace Esplanade du 19 mars 1962. Dans le cadre du 60^e anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et conformément aux préconisations du rapport demandé dans un souci d'apaisement par le président de la République à l'historien Benjamin Stora, la Ville de Lyon a souhaité s'inscrire dans la volonté d'honorer les différentes mémoires, notamment celles du 5 décembre, du 25 septembre et du 19 mars.

Alors que le conflit sur le territoire algérien dure depuis 1954, des négociations visant à rétablir la paix en Algérie commencent le 20 mai 1961 à Evian, entre la France et les plénipotentiaires du gouvernement provisoire de la République Algérienne. S'en suivent de longues négociations, accélérées par l'aggravation du conflit et une vague d'attentats qui aboutissent le 18 mars 1962 à des accords signés par Louis Joxe, ministre français chargé des questions algériennes, et Karim Belkacem, chef de la délégation algérienne, représentant du GPRA. Ce même jour, le général de Gaulle annonce la signature des Accords d'Evian qui se traduisent par un cessez-le-feu le 19 mars 1962, applicable sur tout le territoire algérien. Ces accords ont ensuite été soumis à référendum le 8 avril 1962 et ont été approuvés par plus de 90 % de la population métropolitaine. La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la

mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Avis favorable de la mairie d'arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BROLIQUIER vous avez la parole pour 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui la dénomination du 19 mars 1962 pour l'embranchement des berges du Rhône à proximité du pont de la Guillotière. L'idée de marquer le lien fort qui existe entre Lyon et sa population venue d'Algérie ou issue de l'immigration algérienne, entre notre ville et son histoire récente, d'oser regarder en face la réalité des événements historiques que l'on n'a jamais osé nommer hier, est à notre avis une bonne idée. L'idée d'inscrire ce concept dans l'espace public du quartier qui accueille depuis près d'un siècle les Lyonnais venus de nombreux pays, notamment ceux d'outre Méditerranée, est aussi une très bonne idée.

En revanche, ce qui nous apparaît être une très mauvaise idée est de choisir cette date du 19 mars 1962. D'abord parce que c'est une date et une date n'est pas forcément évocatrice pour le grand public. Je sais que le débat a eu lieu en commission, nous préférons une appellation plus communicante, moins chiffrée, le message porté est alors plus positif, plus compréhensible pour tous.

Ensuite, car cette date est polémique. Elle est certes la date officiellement retenue pour la signature d'un accord de paix, mais tous les historiens sans exception reconnaissent qu'elle n'a pas été le début de la paix. N'oublions pas qu'il y a eu plus de morts violentes dans les 6 mois qui ont suivi la signature de ces accords que dans les 8 années précédentes du conflit. Choisir la date du 19 mars est donc faire un choix idéologique. C'est rouvrir les plaies encore ouvertes, bafouer la mémoire de ces milliers de morts de 1962 et 1963. C'est aussi insulter les Harkis qui ont payé lourdement à cette période leur fidélité à la France.

Nous aurions préféré une appellation plus pacifique, positive, tournée vers l'avenir. Une autre appellation aurait été meilleure pour la construction de la concorde nationale et pour célébrer la paix retrouvée. Bref, si vous nous aviez proposé Esplanade de l'Amitié Franco-Algérienne, nous aurions voté pour. Si vous maintenez votre proposition d'une date malvenue, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Merci. Mme DELAUNAY pour vous répondre.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues. Je rappelle déjà que ce projet de délibération répare un oubli. Pour une grande ville comme la Ville de Lyon, il existe en France plus de 1 100 ononymes, c'est-à-dire noms de rues, qui correspondent à rue du 19 mars. Marseille a un jardin du 19 mars 1962, Paris a une place et Angers une allée, Villeurbanne a un square et d'autres grandes villes ont opté pour rue du 19 mars 1962. A ce jour, il n'existe en France aucune dénomination de rue, parc, allée ou jardin portant la mention Accords d'Evian.

Cette dénomination du côté de la Ville de Lyon marque la volonté d'honorer toutes les mémoires de la guerre d'Algérie, dans un souci d'apaisement. Le 5 décembre 2022, pour la première fois un maire de Lyon s'est déplacé au mémorial départemental d'Afrique du Nord à Bron, dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Le maire de Lyon se rendra également, le 25 septembre 2023, au monument aux morts d'Oran, sur le plateau de la Duchère, pour la journée nationale en hommage aux Harkis et autres formations supplétives.

En respectant les trois dates des journées nationales que sont le 19 mars, le 25 septembre et le 5 décembre, le Maire de Lyon Grégory Doucet, s'inscrit dans le respect du calendrier républicain des mémoires de la guerre d'Algérie, en lien avec les préconisations du rapport de l'historien Benjamin Stora, publié en 2021.

Enfin, l'intitulé de la dénomination est bien la suivante : Esplanade du 19 mars 1962, avec le sous-titre « Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie ». C'est bien parce que le terme « cessez-le-feu » a été choisi qu'il prend en compte la réalité de cette fin de guerre. Le 19 mars 1962 est donc une date clé dans l'histoire de la France du XXI^e siècle, sa signification est enseignée depuis 1983 au

collège comme au lycée, comme l'est aujourd'hui la guerre d'Algérie dans toutes ses dimensions. Il est à espérer que les générations futures auront une meilleure connaissance de la signification de cette date qu'elle ne pourrait l'être par les générations actuelles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Chère Florence. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Non votant

Adrien DRIOLI

David SOUVESTRE

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Désignations

2023/2224 Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Soierie vivante - Remplacement du représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, représentante titulaire de la Ville au sein de l'AG et du CA.

Sur ce dossier, une demande de parole du groupe Progressistes et Républicains, Monsieur David KIMELFELD, vous avez la parole pour 3 minutes.

M. KIMELFELD David : Merci Monsieur le Maire. Le passage Thiaffait, le Village des créateurs, n'est finalement jamais loin de la thématique de la soie, il va fermer ses portes, en tout cas sous sa forme actuelle. Nous regrettons que le désengagement, principalement de la Région, ait accéléré cet arrêt brutal d'un passage Thiaffait, d'un Village des créateurs extrêmement important, une formidable aventure depuis de nombreuses années sur le 1^{er} arrondissement.

(Intervention hors micro de Madame Yasmine BOUAGGA, Maire du 1^{er} arrondissement, qui dit que la rue ne sera pas fermée.)

M. KIMELFELD David : Je n'ai pas dit que la rue était fermée. Nous pouvons entamer un dialogue, c'est peut-être une nouvelle règle dans cette nouvelle année...

M. LE MAIRE : Poursuivez, Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David : Je rassure Madame la Maire, mon intervention n'est pas du tout polémique, qu'elle ne se sente pas attaquée avant même que j'aie terminé mon intervention. Surtout, je n'ai pas dit que la rue était fermée, j'ai dit que, sous sa forme actuelle, le passage Thiaffait, le Village des créateurs en tant que tel, ne poursuivait pas son activité.

Ce village n'a pas été simplement un incubateur, il a permis de constituer dans le 1^{er} arrondissement une véritable colonne vertébrale dans la redynamisation des pentes de la Croix Rousse et de l'ensemble des rues, rue des Capucins, rue Romarin et autres. Il a essaimé de nombreuses entreprises sur ce territoire.

Je regrette donc le désengagement de la Région qui a précipité cette refonte du passage Thiaffait et du Village des créateurs. Au passage, je regrette aussi que la Région ne souhaite plus signer des conventions tripartites. C'est d'ailleurs peut-être le signe d'un dialogue qu'il faudrait retrouver avec la Région et la Métropole pour que, sur un certain nombre de sujets culturels, la Région

revienne à la raison et puisse participer pleinement au développement de la culture dans notre ville.

Monsieur le Maire, l'enjeu pour notre ville et pour Madame la Maire du 1^{er} arrondissement est important. J'attire votre attention sur le fait que la ville doit être étroitement associée au devenir de ce Village des créateurs, à sa refonte. Elle ne peut pas laisser uniquement la Métropole dans l'accompagnement de ce Village des créateurs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame AUGÉY, un mot sur le sujet ?

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Oui, un mot déjà pour m'associer à vos regrets de la dissolution du Village des créateurs et du désengagement de la Région qui, avec le refus de rescrit fiscal qui aurait permis au Village d'avoir des recettes de mécénat, ont effectivement précipité sa fin. Pour vous rassurer sur le fait que la Ville est totalement impliquée dans la suite, c'est peut-être la fin du Village des créateurs, mais pas celle du passage Thiaffait en tant que tel. A court terme, une continuité est assurée tant par la Ville que la Métropole pour les créateurs qui sont aujourd'hui hébergés sur le passage. Non seulement la SERL maintient les baux, mais va même en prolonger quelques-uns qui arrivaient à échéance tout de suite.

Et puis le Village avait fait des appels à candidature sur deux cellules vacantes et l'arrivée de nouveaux créateurs sera organisée, pour ne laisser aucune cellule vacante et maintenir ce passage vivant. De plus, la Ville comme la Métropole, travaillent au devenir du passage sur le long terme, dans un esprit de continuité avec l'activité du village, l'identité, l'ADN des pentes. De toute façon, la Mairie du 1^{er} arrondissement sera étroitement associée et notre volonté est bien que le passage continue à vivre et à être dynamique dans la durée.

M. LE MAIRE : Une demande de parole à ma droite. Nathalie, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT, Adjointe : Je voulais remercier Madame AUGÉY pour les informations qu'elle vient de donner sur l'implication pleine, entière et à venir de la Ville et de la Métropole sur le devenir du passage Thiaffait. Je remercie aussi David KIMELFELD d'avoir souligné cette actualité à l'occasion de Soierie vivante. Et en tant qu'ancienne maire du 1^{er} arrondissement, remercier les hommes et les femmes qui se sont engagés dans cette association du Village des créateurs, qui ont en effet participé à un essaimage sur les pentes de la Croix Rousse et qui ont permis au 1^{er} arrondissement et au bas des pentes de devenir ce qu'il est aujourd'hui. Je voulais donc remercier ces hommes et femmes pour les 20 années d'engagement sur ce projet. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci. Mme BOUAGGA, je vous passe la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci beaucoup Monsieur le Maire, je serai très rapide. Je voulais juste reprendre ce point, Monsieur KIMELFELD, c'est l'association Village des créateurs qui ferme ses portes et non pas le passage Thiaffait. Comme l'a bien souligné Madame l'Adjointe, les créateurs et créatrices continuent leur activité, je vous invite toutes et tous à leur rendre visite, comme je l'ai fait cette semaine. Ces personnes sont engagées, motivées, elles font un travail formidable. Malheureusement, l'association n'avait pas réussi à diversifier ses financements et a dû fermer ses portes. Nous travaillons activement avec la Ville et la Métropole pour trouver un nouveau modèle afin de permettre l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses dans le domaine de la création, et avoir un lieu tout à fait moteur dans l'écosystème des pentes de la Croix Rousse, s'inscrivant dans l'histoire manufacturière et créative de ce quartier.

M. LE MAIRE : Merci pour ce tour d'horizon de la situation.

Je vous rappelle que le présent dossier concerne la désignation d'un représentant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association Soierie vivante.

La candidature de Monsieur David SOUVESTRE a été proposée. Y a-t-il d'autres candidatures ?...

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur SOUVESTRE est proclamé élu.

2023/2227 Assemblées des associés de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon - Remplacement du représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement de Monsieur Alexandre CHEVALIER, représentant titulaire de la Ville au sein de l'Assemblée des associés. La candidature de Madame PERRIN-GILBERT a été proposée. Y a-t-il d'autres candidatures ?...

En l'absence d'autres candidatures Madame PERRIN-GILBERT est proclamée élue.

2023/2337 Conseil d'administration de la Société anonyme de coordination des OPH de la métropole de Lyon – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Je vous demande tout d'abord de solliciter de la Société de coordination la faculté d'assister à l'Assemblée générale de ladite société.

Je mets cette proposition aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Vote sur l'autorisation :

Non votant

David SOUVESTRE

Adrien DRIOLI

(Adopté)

M. LE MAIRE : La proposition est adoptée.

Toujours dans le cadre de ce rapport 2023/2337, nous procédons à la désignation d'un représentant titulaire de la Ville au sein du Conseil d'administration.

La candidature de Monsieur Alexandre CHEVALIER a été proposée. Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures Monsieur CHEVALIER est proclamé élu.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Question du Conseil du 1^{er} arrondissement — Quelles pistes envisage la Ville pour augmenter les surfaces utilisables au service des habitant.e.s du 1^{er} arrondissement afin de rendre possible le développement des pratiques sportives ?

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 11 janvier 2023)

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Madame la Maire du 1^{er} arrondissement. Chère Yasmine, c'est à vous.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci. Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, en 2019, l'Organisation mondiale de la santé alertait sur le manque d'activité physique et sportive des adolescents. La sédentarité, l'absence d'exercice, sont associées à des risques accrus de maladies chroniques. La crise sanitaire a encore dégradé cette situation, la sédentarité devant les écrans remplaçant les sports collectifs.

Soucieuse du bien-être des habitantes et habitants, la Mairie du 1^{er} arrondissement promeut des mobilités actives du quotidien et souhaite également développer la pratique sportive dans les associations de proximité. Pourtant, le développement de celles-ci se heurte à l'insuffisance d'équipements disponibles. Le 1^{er} arrondissement de Lyon qui est le plus petit et le plus dense, dispose d'une faible surface dédiée à l'activité physique et sportive, et compte la part la plus faible des licenciés sportifs, ainsi par conséquent que le montant le plus faible de subventions sportives par habitant, moitié moins que la moyenne de la Ville, malgré le travail engagé depuis le début de ce mandat.

Aussi, nous souhaitons connaître les pistes d'action pour favoriser l'accès des habitants du 1^{er} à des infrastructures sportives. Je me permets de rappeler les actions que nous avons déjà menées avec l'Hôtel de Ville. Nous avons accompagné le relancement de l'Office des sports de l'arrondissement, qui a organisé avec notre soutien, celui de l'Education nationale, de la Direction des sports, la semaine Sport Ecole Quartier qui a permis à plus de 400 enfants des écoles de découvrir des sports aussi divers que la gym, le karaté, le roller, le badminton ou les arts du cirque.

Nous avons lancé un questionnaire auprès des habitants pour identifier les freins à la pratique sportive et, de concert avec Julie NUBLAT-FAURE et Stéphanie LEGER, nous avons augmenté le nombre de créneaux attribués aux associations sportives, en améliorant l'accès aux gymnases des écoles. Enfin, nous sommes fiers de voir émerger l'extension du skate park, dont les travaux sont actuellement en cours.

Pourtant, la situation n'est pas satisfaisante et nous recevons de nombreuses demandes que nous ne pouvons satisfaire, tant sur la pratique libre, simplement pouvoir taper dans un ballon le week-end, que sur la pratique en club et même sur la pratique scolaire. Nous sommes aussi alertés par des jeunes qui souhaitent avoir un City stade supplémentaire pour les pratiques sportives, en se disant trop à l'étroit dans celui existant actuellement.

Nous recevons des propositions pour la création de nouvelles infrastructures, comme l'installation d'agrès sportifs dans les squares ou la réalisation d'une salle d'escalade, qui a été déposée et retenue au budget participatif par un collectif du 1^{er} arrondissement.

Le cadre urbain dense nous contraint. Cependant, quelles pistes envisage la Ville pour augmenter les surfaces utilisables au service des habitants du 1^{er}, afin de rendre possible le développement des pratiques sportives ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour vous répondre, Mme NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La question que vous posez est cruciale, elle se pose au niveau d'autres arrondissements, mais également à l'ensemble de notre Ville. Les maires des autres arrondissements pourraient faire un constat partagé et dire à l'unisson : il n'y a pas assez d'équipements sportifs sur notre territoire. Ils auraient raison.

Dans notre ville, de très nombreux quartiers présentent des ratios en dessous de la moyenne nationale, qui se situe à environ 121 équipements pour 100 000 habitants. Cette situation est valable pour tous les arrondissements. Pour illustrer mon propos, le 3^e arrondissement le plus peuplé est l'un des plus durement touchés par cette pénurie d'aménagements sportifs avec seulement 33,8 équipements pour 100 000 habitants. Il faudrait donc quadrupler l'offre de l'activité sportive de cet arrondissement pour combler cette inégalité spatiale.

Vous avez cité, Madame la Maire, les bienfaits du sport sur la santé, reconnus par l'OMS, la santé physique et la santé mentale. Je compléterai en disant que le sport constitue aussi à n'en pas douter ce que Marcel Mauss définissait comme un « fait social total ». C'est-à-dire un phénomène où s'expriment à la fois et d'un coup toutes les institutions de la société.

Cela amène logiquement à un autre ensemble de questionnements ayant trait aux différentes fonctions du sport. Je pense à sa fonction sociale avant toute chose. C'est un fabuleux vecteur de lien social, de convivialité, rompant les solitudes et favorisant l'engagement. Le sport est un espace de vie et d'apprentissage. En fin de compte, les adhérents et adhérentes d'un club viennent avant tout pour la sociabilité. La vie de nos associations sportives se mesure dans l'animation de leur club house, les après matchs, les événements qu'elles organisent. A ce titre, il est essentiel d'avoir des équipements qui permettent un accueil digne de ces usagers. C'est un axe fort de notre mandat : rénover, améliorer l'existant pour améliorer les conditions de pratiques et ainsi renforcer le lien social.

Pour revenir à la situation singulière du 1^{er} arrondissement, il s'agit d'un héritage qui a longtemps, pour des raisons autant géographiques, urbanistiques que politiques, été marqué par le faible déploiement d'équipements sportifs. Nous avons déjà acté de restructurer et d'agrandir le Skate park qui avait été obtenu de longue date par Nathalie PERRIN-GILBERT auprès de l'exécutif précédent. Les travaux débutent, vous l'avez dit.

Nous avons également projeté des travaux d'amélioration du complexe Genety-Duplat afin qu'il puisse plus et mieux accueillir. L'éclairage vient tout juste d'être renouvelé. Nous avons récemment acté ensemble sa future mise en accessibilité qui permettra aux personnes en situation de handicap de circuler dans le gymnase et de pouvoir rejoindre les vestiaires. A terme, le site connaîtra une rénovation énergétique thermique et de nouveaux espaces communs repensés, et qui sait peut-être un agrandissement de la surface sportive.

Nous ne manquons pas de perspectives nouvelles. D'autres projets sportifs, en lien avec la Métropole de Lyon, dans le cadre de la concertation des berges de la Saône, ouvrent la voie, notamment en matière de pratique libre, avec des implantations d'aires d'agrès de fitness, des terrains de basket 3x3 ou bien un City stade, afin que les jeunes du quartier et d'ailleurs puissent avoir accès à plus de lieux de pratique.

Nos politiques de subvention et d'optimisation de l'occupation des locaux sportifs, y compris dans les écoles, travaillées conjointement avec les agents d'arrondissements et avec Stéphanie LEGER, adjointe à l'Education, ont permis notamment à la Basket CRO Lyon, club phare de votre arrondissement, d'accueillir enfin des sections féminines. Sur le 1^{er} arrondissement, plus globalement encore, on dénombre 10 clubs sportifs soutenus à présent pour une augmentation de près de 10 000 euros de l'enveloppe de subvention, ce qui témoigne de son dynamisme sportif.

Ce dynamisme des clubs du 1^{er} arrondissement n'est pas démenti par nos politiques de mise à l'honneur, à travers la soirée de rentrée sportive La Reprise, qui a valorisé trois clubs du 1^{er} sur 9 associations issues de toute la ville.

Autre piste pour pallier le manque de foncier disponible, la mutualisation des espaces. Je l'ai dit, nous travaillons en étroite collaboration avec Stéphanie LEGER sur ce sujet, à la fois sur les équipements sportifs et les gymnases scolaires, afin de donner plus de cohérence aux créneaux d'occupation. Ce rapprochement n'avait pas eu lieu avant ce mandat. Ainsi, cela nous a permis de proposer, notamment pendant les vacances scolaires, des centres divertisport et ateliers d'été qui étaient davantage calibrés aux besoins des familles des enfants du quartier. L'arrivée d'une plateforme numérique, inscrite dans notre plan de mandat, prolongera le travail sur les créneaux sportifs et donnera à voir à tous nos habitants et habitantes les occupations des différents équipements sportifs, mais aussi des gymnases scolaires. Cela nous permettra de travailler en transparence et dans un esprit de redevabilité avec tous les Lyonnais.

D'autres initiatives peuvent être imitées quand on manque de foncier. Ce sont les clubs qui n'ont pas besoin de locaux, qui pratiquent en extérieur. Je pense aux pratiques urbaines. Vous en avez un bel exemple dans votre arrondissement avec le Lyon Roller Métropole qui se relance après une période difficile post Covid-19. Il offre des randonnées urbaines depuis la place des Terreaux.

Les places et vos espaces publics conviviaux, dont votre arrondissement est bien pourvu, pourraient aussi inspirer davantage de pratiques libres. Je pense à la requalification de la place Chardonnet où, l'été, on voit des riverains jouer au badminton, ou encore la place Sathonay qui pourrait, rêvons un peu, accueillir plus de sport dans le cadre d'une presqu'île réaménagée.

Vous l'aurez compris, je n'ai peut-être pas de baguette magique pour faire repousser les limites géographiques du 1^{er} arrondissement, mais les actions existent, les projets sont au travail et ouvrent des pistes à la fois sur la composition de l'arrondissement, la rénovation des équipements sportifs existants, la valorisation des clubs, la mutualisation des pratiques le permettant, le travail inter directions et partenarial avec vous, Madame la Maire, pour faire avancer le sport dans le 1^{er} arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci chère Julie.

Question du Conseil du 2^e arrondissement — Restauration du Grand Orgue de Saint-Nizier

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 11 janvier 2023)

M. LE MAIRE : Je donne maintenant la parole au Maire du 2^e arrondissement, Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Pour revenir très rapidement sur ce qui a été évoqué à la fin des propos liminaires, je rappelle à Madame RUNEL

que je n'ai absolument pas demandé sa démission. J'ai eu l'occasion de l'exprimer largement dans certains médias. J'ai bien noté vos explications, votre phobie administrative. Vous ne nous gênez pas, ce n'est pas le sujet, nous attendons juste plus d'actions de votre part que de grandes leçons, quand depuis deux ans on vous interpelle, par exemple dans le 2^e arrondissement, notamment sur le squat de la voûte ouest.

Notre question dans le 2^e arrondissement, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine, concerne l'orgue de Saint-Nizier. Le Conseil du 2^e arrondissement souhaite que sa restauration soit inscrite à la 5^e convention patrimoine entre Etat et Ville de Lyon qui doit couvrir la période 2024-2029. Monsieur le Maire, partagez-vous ce souhait d'inscription ?

M. LE MAIRE : M. GODINOT, cher Sylvain, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci Monsieur le Maire du 2^e arrondissement pour cette question qui va me permettre de vous dire quelques mots sur la préparation de la 5^e Convention patrimoine entre l'Etat et la Ville de Lyon.

En premier lieu, je précise qu'en 2024 la 4^e Convention sera toujours en cours, puisqu'elle porte sur la période 2019-2024. Les dates de la 5^e Convention n'ont pas encore été arrêtées avec l'Etat, avec qui nous avons tout juste commencé à échanger. Elle démarrera sans doute en 2025 et devrait couvrir, si l'on se base sur les précédentes conventions, 6 années, donc jusqu'en 2030. La méthodologie et le calendrier sont en cours d'élaboration au niveau de notre direction des Affaires culturelles qui a commencé à actualiser l'état des lieux du patrimoine et à élaborer des critères qui nous permettront, le moment venu, de faire des arbitrages objectifs et cohérents avec l'action publique.

Vous savez comme moi que Lyon est riche d'un patrimoine bimillénaire et que la Ville est propriétaire de plus de 50 monuments historiques, dont 12 églises et un temple. La 4^e Convention représente un effort financier sans précédent pour la Ville. Les critères de priorisation de la 5^e Convention intégreront, comme pour la 4^e, un critère d'équilibre entre patrimoine religieux et patrimoine profane. Je note d'ailleurs que la restauration des églises constitue la majorité de l'effort financier de la 4^e Convention.

La 5^e Convention s'attachera aussi à valoriser l'ensemble des patrimoines, dont le patrimoine naturel et arboré. Elle intégrera ainsi deux nouveaux critères, le premier concernant l'enjeu de transition écologique et le second celui d'équilibre territorial. Car, comme l'a dit le pape François, réparer sa maison ce n'est pas seulement réparer les églises, mais c'est aussi et avant tout prendre soin de l'environnement dans lequel nous habitons.

Quant à l'équilibre territorial, il me semble que le 2^e arrondissement peut se considérer très privilégié sur ce mandat, avec 5 objets majeurs qui sont ou seront en travaux prochainement. La restauration des statues des frères Coustou et celle à venir de la statue de Louis XIV, pilotée par la Métropole, à laquelle la Ville abondera également. La restauration de la façade de l'église Saint Bonaventure qui pourra être inaugurée avant l'été. La restauration intérieure de l'église Saint-Nizier, qui commencera en septembre. Le lancement à venir d'un relevage complet de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François de Sales, auquel j'ai apporté un soutien sans faille depuis le début du mandat, en optant pour le scénario de restauration maximale. Enfin, les travaux au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, même si c'est hors convention patrimoine puisque l'intérieur n'est pas Monument historique.

Comme cela a été fait lors des précédentes conventions, cette 5^e Convention fera l'objet d'échanges, d'une part avec les services de la DRAC, d'autre part avec le diocèse qui nous fera part de ses priorités et qui pourra, nous l'espérons vivement, contribuer financièrement aux travaux menés sur des monuments historiques dont il serait affectataire. Mais bien sûr aussi avec les mairies d'arrondissements, vous m'aviez d'ailleurs déjà sollicité sur l'Abbaye d'Ainay en 2021.

Il y a beaucoup à faire sur le patrimoine religieux propriété de la Ville, dont des urgences et je ne suis pas aujourd'hui convaincu que l'orgue de Saint-Nizier en soit une. Comme vous le savez, les travaux sur l'église Saint-Nizier se sont révélés plus coûteux que ce qui avait été prévu dans la 4^e Convention et il a fallu prioriser les travaux. L'inscription de son achèvement fera probablement partie des arbitrages de la 5^e Convention et restera sans doute prioritaire pour la Ville comme pour l'Etat.

Jusqu'alors, la restauration de l'orgue de Saint-Nizier n'a été priorisé ni par la DRAC ni par la Commission nationale des orgues du ministère de la Culture, ni lors de l'élaboration de la 4^e Convention par le diocèse et la paroisse, qui avaient pourtant été largement consultés. J'ajouterai pour terminer que, s'agissant des orgues classés, la Ville priorise ceux qui jouent encore et qui se dégradent. Or celui-ci est muet depuis des décennies et en état stationnaire.

Malgré ces nombreuses réserves, je conclurai en disant que le volume financier de la 5^e Convention n'est pas encore défini, l'implication de tous les partenaires sera déterminante, celle des acteurs publics bien sûr, la DRAC qui a toujours été à nos côtés, mais aussi d'autres financements de l'Etat et de la Région. Je pense notamment au contrat de plan Etat/Région, je me félicite au passage de l'accord trouvé entre la Ville et la Région sur le Musée des Tissus. Il dépendra aussi des financeurs privés, comme le diocèse, la Fondation Saint-Irénée, la Fondation du Patrimoine et les mécènes.

J'en profite pour rappeler que le diocèse avait promis une aide pour la totalité des restaurations des églises, qui dépassait 1 million d'euros et qui a été révisée à la baisse à 250 000 euros, sans fléchage sur Saint-Nizier. Enfin, je vous invite à nouveau, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, à vous enquérir de l'instruction de notre demande de subvention à la Région pour l'orgue Cavaillé-Coll et je rappelle à tous les auditeurs du Conseil municipal que cette restauration est ouverte au mécénat et qu'elle constitue assurément un test pour la 5^e Convention.

M. LE MAIRE : Merci pour cette réponse très complète cher Sylvain.

Question du Conseil du 3^e arrondissement — Lyon climatiquement neutre en 2030, comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire ?

(Approuvée par le Conseil d'arrondissement du 10 janvier 2023)

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Mme DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. N'en déplaise à M. CUCHERAT, nous sommes intéressés de savoir comment tous les habitants, dont ceux du 3^e, peuvent s'impliquer pour Lyon 2030. Monsieur le Maire, en avril 2022, la Ville de Lyon était lauréate du programme Cent villes climatiquement neutres de la Commission Européenne. Lyon devenait ainsi actrice d'un projet européen ambitieux en intégrant un réseau de villes volontaristes et portant l'objectif d'une neutralité pour le climat d'ici à 2030.

La démarche Lyon 2030 vise à agir collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire. J'ai pleine connaissance de l'investissement de notre commune pour œuvrer en faveur de cette ambition. Près de 9 mois après cette annonce, je souhaiterais que vous puissiez nous informer des avancées de ce programme, notamment dans la définition du Climate City Contract, et plus particulièrement sur la manière dont la Ville de Lyon réussit à impliquer et embarquer avec elle citoyens et partenaires locaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame la Maire. Monsieur GODINOT pour vous répondre.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Madame la Maire du 3^e arrondissement, il y a en effet moins d'un an, en avril 2022, nous fêtons la sélection de la Ville de Lyon parmi les cent villes climatiquement neutres en 2030, portée par la Commission Européenne, aux côtés des nombreux acteurs qui avaient soutenu cette candidature. Depuis, la dynamique s'amplifie et se structure et je suis heureux de vous faire un court point d'étape en ce premier Conseil de 2023.

Madame la Maire d'arrondissement, mes chers collègues, nous sommes nombreux à avoir été choqués récemment, lors des vœux du président de la République, par cette phrase malheureuse : « qui aurait pu prédire ». Qui aurait pu prédire la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été dans notre pays ? Lyon, plus encore que le reste du territoire français est particulièrement touchée par les canicules et les sécheresses, cet été l'a tristement montré à nouveau. Face à cette aggravation continue du réchauffement climatique, l'adaptation ne

sera jamais suffisante, seule la diminution drastique de nos émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la neutralité le permettra. C'est bien le défi que nous avons relevé, sans attendre la canicule de l'été 2022.

Le défi est mondial, bien sûr, les gaz à effet de serre n'ont pas de frontières et nous nous engageons à l'appliquer sur toutes les émissions issues du territoire lyonnais, y compris les émissions importées. C'est pourquoi nous y associons aussi tous les acteurs volontaires. Les quatre rencontres organisées en 2022 ont permis de mettre en place une gouvernance et une méthode de travail coopérative innovante. Je souhaite remercier ici l'équipe de la mission Transition écologique qui a permis la réussite de cette première étape, ainsi que les 200 personnes qui y ont contribué.

Après 2022, année de la structuration, 2023 est bien l'année de l'action. Nous sommes très mobilisés en ce mois de janvier par le recrutement des membres de l'Agora Lyon 2030. Ce premier groupe de partenaires publics et privés va se former, ses membres vont s'entraider pour formaliser au 1^{er} semestre les engagements concrets de chacune de leurs structures pour réduire leurs émissions, s'adapter aux impacts climatiques et associer leurs réseaux. Leurs engagements s'ajouteront à celui de la Ville de Lyon, formalisé dans notre nouveau Plan climat que nous débattons avec eux, pour renforcer les synergies par des actions collectives. Cette somme d'actions sera la première version de notre engagement local pour le climat, le Climate City Contract.

Vous le savez, il existe plusieurs scénarios de transition écologique pour la France et le gouvernement mène actuellement un débat national sur le mix énergétique. Certains points en sont contradictoires : importance donnée à la sobriété, vitesse de rénovation des logements, production renouvelable et nucléaire plus ou moins importante. C'est pourquoi, en complément des engagements concrets, cet agora débattera d'une vision que partagent les acteurs lyonnais pour construire collectivement la transition écologique à la lyonnaise, inscrite dans notre histoire locale et notre identité.

Ces acteurs sont déjà une cinquantaine à avoir répondu présents pour cette 2^e étape. Bailleurs sociaux, associations d'environnement, culturelles, sportives, socioculturelles, conseils de quartiers, entreprises de l'énergie, des transports, commerces, institutions publiques, acteurs de la recherche et de l'enseignement. Les maires d'arrondissements peuvent encore inviter les acteurs de proximité à rejoindre la démarche d'ici février, je pense en particulier aux MJC, aux centres sociaux, aux conseils de quartiers, aux centres d'intérêt local, aux associations sportives. L'Agora sera à nouveau élargi fin 2023 par de nouveaux membres afin d'amplifier la démarche.

Mais Lyon 2030 ne se cantonne pas à l'agora, notre objectif est bien de renforcer d'emblée l'implication des citoyennes et des citoyens. Ainsi, dans le 3^e arrondissement, Madame la Maire, vous accueillerez la semaine prochaine l'Energie Tour, dispositif de sensibilisation à la sobriété énergétique, qui s'adresse en priorité aux ménages modestes pour leur permettre de réaliser des économies sans sacrifier leur confort. Le 23 janvier, votre Mairie animera également une réunion publique sur notre nouveau dispositif A nous l'énergie, pour développer des toits solaires portés par une coopérative et financée par les citoyennes et les citoyens. Trois écoles sont ainsi proposées dans le 3^e arrondissement : Harmonie Rebatel, Jules Verne et Condorcet.

Pour conclure, l'ambition de Lyon 2030 est bien là, permettre à chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais de pouvoir agir dans leur vie quotidienne, en acteur engagé pour la neutralité climatique du territoire, pour un monde vivable, meilleur, grâce notamment à l'implication des partenaires de Lyon 2030. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci cher Sylvain.

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen de notre ordre du jour avec les projets de délibérations.

2023/2332 Débat d'orientations budgétaires pour 2023

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Chère Audrey, vous avez la parole.

(Un document est projeté.)

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Bonne année à toutes et à tous, j'en profite pour vous présenter mes meilleurs vœux de santé, d'épanouissement et de réussite.

Le débat d'orientation budgétaire nous permet de mettre en perspective les équilibres financiers du budget primitif 2023 qui sera voté en mars, dans la prospective pluriannuelle. L'objectif est de faire coïncider l'atteinte des objectifs de la Ville, le développement des services publics et la transition écologique avec le maintien d'une solidité budgétaire.

Je vais vous présenter un diaporama en 3 parties. Tout d'abord le contexte et la loi de finances que nous attendions pour mener ce débat. Ensuite, nous évoquerons la situation de la Ville, avec le compte administratif 2022 anticipé et un focus sur les ressources humaines. Enfin, nous verrons la proposition pour atteindre cet équilibre financier.

Le contexte montre une explosion de l'inflation inédite, qui devrait atteindre 7,1 % pour 2022, avec un impact très fort sur la masse salariale de la Ville de Lyon, sur les marchés publics, que ce soit l'achat de fournitures ou la construction. Cette inflation a également un impact sur les frais financiers de la Ville de Lyon car, pour contrer l'inflation, la Banque Centrale augmente les taux, ce qui a un effet sur le remboursement de nos emprunts. A cette situation exceptionnelle, s'ajoute l'explosion des coûts de l'énergie, nous y reviendrons.

Alors que les collectivités locales votent leur budget à l'équilibre et que leurs dépenses sont légitimes, le gouvernement n'a de cesse de vouloir baisser leur autonomie et de les faire participer à l'effort de baisse du déficit de l'Etat central. Cet état d'esprit a été illustré avec l'essai du gouvernement d'imposer aux collectivités locales un pacte de confiance qui aurait limité l'évolution des dépenses des collectivités. Ce pacte a été rejeté du fait de l'opposition de la plupart des élus et évidemment les parlementaires dans leur majorité, mais il pourrait revenir notamment sous la forme d'objectifs, que nous retrouverons dans la loi de finances qui devrait être adoptée avant juin 2023.

La loi de finances pour 2023 a bien été adoptée, après une dizaine de 49.3. Elle contient une dotation générale de fonctionnement, c'est-à-dire l'ensemble des dotations que l'Etat verse aux collectivités locales, qui est en berne puisqu'elle a été réévaluée pour l'ensemble de la France de 320 millions d'euros, insuffisants par rapport au niveau de l'inflation. Pour couvrir le niveau de l'inflation, il aurait fallu qu'elle dépasse plus d'un milliard d'augmentation, d'après les calculs des associations d'élus. En réalité, nous allons donc subir une baisse de cette dotation en euros constants.

La loi de finances prévoit un filet de sécurité par rapport à l'explosion des coûts de l'énergie, mais l'Etat l'a limité aux collectivités qui avaient une baisse d'épargne brute à plus de 15 %. Comme la Ville de Lyon n'a pas l'intention de laisser ses ratios se dégrader, nous ne serons pas éligibles au filet de sécurité. Par contre, nous devrions bénéficier de l'amortisseur d'électricité qui sera une réduction sur les factures que nous transmettront les fournisseurs d'électricité. Les calculs sont en cours, mais nous savons déjà que ce sera une part très faible du surcoût du prix de l'électricité.

Enfin, dans les nouveautés qui touchent les communes, la création d'un fonds vert de 2 milliards d'euros qui devrait nous permettre de faire certaines demandes de subventions, même si l'Etat a déjà trois semaines de retard puisque les documents permettant de candidater et qui devaient être en ligne au 1^{er} janvier 2023 ne le sont toujours pas. A noter que l'Etat prend en compte le niveau d'inflation qui se retrouve dans la revalorisation des bases forfaitaires de la taxe foncière. Elle était

d'environ 2 % l'année précédente, elle sera de 7,1 % cette année pour les locaux d'habitation et 1,1 % pour les locaux professionnels.

Je passe à la situation de la Ville de Lyon en regardant ce que devrait donner le compte administratif. En 2022, nous avons déjà commencé à subir un certain nombre de dépenses contraintes, avec les prémices de la crise énergétique, puisque nous avons voté l'année dernière en décision modificative une augmentation d'un million d'euros pour faire face au coût de l'énergie. Cette situation empire en 2023 puisque notre contrat d'électricité est arrivé à échéance au 31 décembre 2022 et que nous allons devoir acheter sur les marchés l'électricité au moindre surcoût possible. En 2022, nous avons aussi vu la progression du coût de la masse salariale, essentiellement du fait de la revalorisation du point d'indice, de 2,5 % en juillet 2022. Cette revalorisation est nécessaire pour les fonctionnaires de la Ville, mais elle a un coût de 10 millions d'euros par an qui n'était pas anticipable. Il y a également des hausses successives du SMIC et nous devrions en connaître d'autres au cours de l'année 2023 pour suivre l'augmentation de l'inflation. Ainsi, entre 2021 et 2022, nous avons constaté une augmentation de presque 6 % du coût de la masse salariale.

Ces premiers surcoûts ont commencé à marquer un effet ciseau lié à la forte augmentation des dépenses contraintes. Malgré cela, nous avons réussi en 2022 à garder une épargne brute qui reste importante, puisqu'elle devrait atteindre environ 90 millions d'euros, chiffre quasiment stable par rapport à 2021. Cela grâce au fait que les recettes de la Ville sont restées dynamiques en 2022, les droits de mutation n'avaient pas encore baissé et nous avons été particulièrement volontaristes pour essayer de rechercher des recettes supplémentaires. J'en profite pour indiquer une bonne augmentation des recettes de mécénat, ce qui est sans doute lié à la structuration de notre mission Mécénat et de nos efforts puisque, à fin décembre 2022, les recettes liées au mécénat sont évaluées à plus de 2,5 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2021, soit une augmentation de 50 %.

A côté de ces nouvelles recettes, en 2022 nous avons aussi pu effectuer des économies de fonctionnement, notamment en termes de consommation d'énergie. Par exemple grâce aux rénovations thermiques des bâtiments, à l'éclairage à détection automatique ou au début du plan de sobriété.

Je vais faire un focus sur les ressources humaines. Fin 2021, la Ville comptabilisait 8 336 agents permanents et non permanents, et un certain nombre d'agents vacataires. J'ai rappelé tout à l'heure l'augmentation du coût de la masse salariale de presque 6 % entre 2021 et 2022, cette augmentation va se poursuivre, elle atteindra sans doute 4,5 %, pour prendre en compte les surcoûts que j'ai rappelés et quelques créations de postes, mais cet effet sera marginal par rapport aux autres. La masse salariale atteindra alors environ 373 millions d'euros. Comme toutes les communes de France, la dépense de personnel est la principale de la collectivité. Nous sommes un peu en dessous de la moyenne habituelle qui est de 56 % ou 57 %. En 2023, cette proportion va tomber à 54 %, mais parce que le coût des fluides augmente de manière importante.

S'agissant de la situation de la dette et de l'investissement, la dette reste maîtrisée malgré une augmentation des investissements. Cette situation est très favorable début 2023 puisque nous avons procédé à un certain nombre de désendettements. La Ville de Lyon a remboursé 39,2 millions d'euros d'emprunts anciens qui n'avaient pas des taux intéressants. En contrepartie, nous avons levé en novembre dernier une obligation verte et sociale pour 20 millions d'euros. Je suis très satisfaite du travail des services de la Ville qui a permis de faire une brochure sur les obligations vertes et sociales très intéressantes, que vous retrouvez sur Lyon.fr, avec l'agence Moody's qui a fait la notation extra financière de ces dépenses d'investissement que nous allons faire pour le champ du social, avec un très bon retour environnemental. Cette obligation a été un succès puisque deux investisseurs ont rapidement pris 10 millions d'euros chacun. Je précise que c'est également une très bonne opération financière puisque nous économisons environ 1,2 million d'euros en ayant recours à des emprunts bancaires.

La Ville s'est donc désendettée d'environ 20 millions d'euros l'année dernière et vous voyez sur le graphique que, contrairement aux critiques, l'investissement progresse. Il y a toujours un écart entre ce qui est engagé et ce qui est réalisé. En 2023, par exemple, nous pensons réaliser, mandater ou payer 130 millions d'euros d'investissements, mais nous devons inscrire 154 millions

d'euros pour ne pas être bloqués dans certaines opérations. Le graphique montre que cet écart a toujours existé, il est donc intellectuellement malhonnête d'indiquer sur Twitter que la Ville de Lyon n'aurait réalisé en 2022 que 66 % de ce qui était prévu parce que c'est tout à fait classique. Vous voyez que l'écart de 2022 se retrouve en 2015, pour ne prendre qu'un exemple.

Par ailleurs, nous avons une bonne réalisation des investissements, avec une courbe tout à fait classique en début de mandat. Nous avons commencé avec 92 millions d'euros de dépenses en 2021, en 2022 les études ont commencé à donner lieu à des réalisations, augmentant à 103 millions d'euros prévus pour le compte administratif 2022. Et nous devrions atteindre 130 millions d'euros pour 2023.

La diapositive suivante présente quelques chiffres qui sont détaillés dans le rapport d'orientation budgétaire.

Au final, nous constatons des dépenses en augmentation, mais des recettes quasiment suffisantes pour créer une stabilité de l'épargne en 2022. Nous profitons de cette bonne épargne et des moindres paiements d'investissements pour diminuer l'encours de dettes. Ces arbitrages permettent une bonne situation financière, qui a vocation à le rester.

Cette stratégie financière est validée par les agences de notation. Nous rappelons le maintien de la note maximale par DBRS et l'obtention d'une très bonne note sur l'obligation verte et sociale, puisque Moody's indique que nous sommes dans la situation avancée.

Nous travaillons aussi à montrer que notre budget contribue à l'égalité femmes/hommes grâce à la budgétisation sensible au genre qui se met en place progressivement à la Ville de Lyon. Je ne prendrai pas le temps de la décliner ici, mais une annexe au rapport d'orientation budgétaire est dédiée à la budgétisation sensible au genre.

Je passe à la dernière partie, celle des équilibres financiers, pour regarder ce qui est devant nous. Le choc du prix de l'énergie n'est pas un scoop, la Ville est notamment exposée aux variations du prix de l'électricité. Jusqu'à présent, il représentait environ 50 % de nos dépenses de fluides et il va passer à environ 80 %. Par contre, la Ville de Lyon est protégée sur les variations des prix du gaz, au moins jusqu'à la fin de notre contrat fin 2024, à l'exception des consommations liées au chauffage urbain dont le prix est partiellement indexé à celui du gaz. Au final, le poids du budget fluides va progresser entre 2022 et 2023 dans notre budget, passant de 3,2 % à 8 %, soit une augmentation d'environ 30 millions d'euros.

Les phénomènes pressentis en 2022 se confirment. Les dépenses contraintes augmentent, avec une prévision pour 2023 d'environ 50 millions d'euros. Elles se décomposent entre l'augmentation du prix des fluides, pour environ 30 millions d'euros, celle des frais de personnel, notamment pour suivre l'inflation et celle des frais financiers puisque les taux des emprunts vont augmenter.

Face à ces surcoûts contraints, la Ville de Lyon fait d'importants efforts d'économie budgétaire. Nous avons demandé à l'ensemble des adjoints de prévoir un budget iso entre 2022 et 2023. Les augmentations que nous présenterons en mars concernent essentiellement les coûts de l'énergie, l'augmentation du coût des marchés et la masse salariale, nous avons fait un effort important de modération des dépenses de fonctionnement. Nous avons également prévu des économies, notamment au travers du plan de sobriété qui devrait permettre à la Ville d'économiser 10 % d'énergie entre 2022 et 2023. Au final, les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 692,1 millions d'euros.

S'agissant des recettes, la dotation générale de fonctionnement sera stable, en réalité en baisse en euros constants. Par ailleurs, nous prévoyons que l'une des recettes importantes de la Ville de Lyon, les droits de mutation, subissent une baisse, notamment liée à l'augmentation des taux, les transactions immobilières pourraient donc être en baisse.

Nous sommes face à un effet ciseau qu'il faut contrer. La seule recette dynamique pour 2023 sera l'évolution naturelle de la taxe foncière, mais ces recettes aboutissent à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de seulement 2,2 % pour la Ville de Lyon, quand les dépenses devraient croître de 9,9 %. Sans décision volontariste de la Ville de Lyon, nous arriverions à un effet ciseau puisque les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes.

Face à cette situation, il a donc fallu construire un budget en responsabilité, face au contexte économique exceptionnellement dégradé. Pour contrer les effets de cette crise, la Ville poursuit et réaffirme ses priorités dans le cadre de la préparation du budget. Je rappelle que les priorités consistent tout d'abord à garder les équipements publics ouverts, à la différence d'autres territoires qui ont dû fermer les piscines, diminuer les horaires d'ouverture des services publics ou autres. La Ville de Lyon a décidé de les maintenir ouverts et de continuer à augmenter leur qualité.

Le deuxième objectif est de poursuivre la réalisation des investissements prévus, afin de réaliser la rénovation thermique du patrimoine municipal qui est encore plus nécessaire face au surcoût du prix de l'énergie, mais également poursuivre le développement des services publics offerts aux Lyonnais et Lyonnaises et aux générations futures.

Le troisième objectif vise à maintenir les équilibres financiers de la Ville de Lyon car nous en avons besoin pour continuer ce développement des services publics à moyen et long termes.

Pour bâtir le budget 2023, nous avons commencé par réaliser des économies de fonctionnement, avec le plan de sobriété. Ces économies ne permettent toutefois pas de combler l'écart entre les 9,9 % d'augmentation des dépenses et seulement 2,2 % d'augmentation des recettes.

Il faut donc augmenter les recettes que perçoit la Ville de Lyon. Elles n'augmenteront pas du côté de l'Etat, ses dotations ayant diminué d'environ 50 millions d'euros ces 10 dernières années. Par ailleurs, la Ville de Lyon fait le choix de ne pas augmenter ses recettes propres qui représentent environ 12 % des recettes de la Ville, il s'agit des tarifs que payent les Lyonnais et Lyonnaises pour accéder à la restauration scolaire, aux équipements sportifs, aux bibliothèques, etc. Il nous a semblé important de maintenir ces tarifs constants et de ne pas les augmenter en cette période de difficulté de nos contribuables.

Le seul levier qui reste à la Ville de Lyon est celui de la fiscalité directe. Elle représente 66 % des recettes et elle est essentiellement composée de la taxe foncière, seul impôt perçu par la Ville de Lyon qui peut décider de son taux. Je trouve un peu fort de café de la part de Monsieur KIMELFELD d'indiquer que cette taxe foncière n'est pas payée par l'ensemble des habitants de la Ville de Lyon puisqu'Emmanuel Macron a supprimé la taxe d'habitation qui était payée par tous les habitants. Aujourd'hui, la Ville de Lyon n'a plus que la taxe foncière qui concerne les contribuables propriétaires d'un ou plusieurs logements. Nous avons calculé au plus juste l'augmentation dont nous avons besoin et nous allons proposer le taux de 9 % au vote du Conseil municipal de mars.

Malgré cette augmentation, la taxe foncière à Lyon reste l'une des plus faibles de France. Son taux est aujourd'hui de 29,26 % et il passera à 31,89 % avec l'augmentation, le taux intercommunal étant très faible. Même avec l'augmentation, nous resterons beaucoup moins taxés que des villes comme Nice, Toulouse ou d'autres.

Voici le résumé que je pouvais faire du rapport d'orientation budgétaire et du débat à la Commission Finances qui a favorablement pris acte de ce débat d'orientation budgétaire. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci chère Audrey pour cette présentation didactique, claire, droit au but.

Nous passons aux prises de parole des groupes politiques. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KEPENEKIAN, c'est à vous pour 10 minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci Monsieur le Maire. Compte tenu des éléments qui ont été ajoutés, vous m'autoriserez peut-être une ou deux minutes, mais je vais essayer de tenir mon temps de parole.

Merci Madame la première adjointe pour votre présentation. Après l'évocation d'une potentielle augmentation des impôts en fin d'année 2022, le report du rapport d'orientation budgétaire en attendant les décisions de l'Etat, puis l'annonce que les impôts seraient bel et bien augmentés, nous voici enfin ramenés à ce débat, le plus tardif que nous ayons présenté à Lyon.

Alors que dire après ce suspense haletant ? Eh bien que, malgré les apparences, la sobriété tant vantée cet hiver est complètement absente de ce document. De même que la crise générée par la pandémie, que nous connaissons depuis de nombreuses années et qui n'a pas fini ses

conséquences, qui s'est largement amplifiée avec la guerre en Ukraine, elle est présentée en introduction certes, mais ne semble pas avoir infléchi votre ligne directrice.

Le monde change, mais pas vos plans. La carte sur laquelle vous aviez établi vos plans est obsolète. Pas dans les objectifs, que nous partageons évidemment, mais peut-être dans votre approche. Cette carte continue à déterminer vos choix stratégiques. On sent un peu d'électricité ce matin, mais Monsieur le Maire, vous avez une majorité de 52 membres de cette assemblée sur les 73 que nous sommes. On a parfois le sentiment que l'opposition, qui n'est pas l'ennemie de la Ville de Lyon et encore moins la vôtre, est assez peu écoutée. Vous n'avez pas ce souci de nous rassembler, aucun des commentaires que nous faisons, même quand ils ne sont pas que ceux de personnes un peu arriérées ou demeurées qui ne comprennent pas les enjeux, n'infléchissent en rien votre capacité à nous rassembler.

Plutôt que de redimensionner vos ambitions en fonction de la réalité qui vous rattrape, vous appuyez à nouveau sur l'accélérateur en augmentant les impôts pour compenser les hausses de coûts. Vous dites vouloir accompagner nos agents en les formant notamment aux nouvelles réalités auxquelles ils sont confrontés, pourtant vous préférez recruter des spécialistes pour les superviser, notamment dans le cadre de la mission sobriété, alors qu'il aurait peut-être été préférable de passer justement par ces formations. Quant à mettre en place un nouveau plan marge de manœuvre pour permettre à notre collectivité de surmonter cette période difficile sans en faire reposer le poids sur nos habitants déjà fortement impactés par la crise et l'inflation, il n'en a même pas été question une seconde.

Vous faites ainsi le choix de rajouter votre cadeau de bonne année dans la hotte déjà bien chargée des Lyonnaises et des Lyonnais, pour ne pas avoir à questionner la priorisation de vos projets. Ni vos ambitions de réaliser 400 recrutements, 50 annoncés pour cette année, sans que nous puissions jusqu'ici identifier de réels progrès dans les services rendus aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Nous naviguons pourtant dans un monde d'incertitude, Monsieur le Maire, un monde qui marque un tournant inédit et vient de refermer la parenthèse de stabilité. Une période de progrès économiques et technologiques sur lesquels nous avons fait reposer nos conditions de vie et nous ont fait développer une dépendance périlleuse aux ressources extérieures. Et les dégâts induits depuis au moins ces 30 dernières années, il faut bien le dire ici. Désormais, nul n'est à l'abri des conséquences d'un événement géopolitique ou d'une catastrophe climatique majeure qui pourrait à nouveau survenir.

Comment ne pas évoquer ici – une fois n'est pas coutume – Gramsci, enfermé pendant 11 ans, mort en prison, qui a écrit très justement : « La crise consiste dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître. Pendant cet inter règne, on observe les phénomènes morbides les plus variés. » Je vous demande de réfléchir à cette pensée de Gramsci, qui a beaucoup été utilisée, mais où il parle de cette partie de la crise.

Les plaques tectoniques de notre monde bougent et devraient nous inciter à conserver des capacités et des moyens d'adaptation pour ne pas risquer d'être submergés. C'est parce que des marges de manœuvre avaient été conservées que nous avons su faire face à la crise Covid-19 et mettre en place, par exemple un fonds d'aide aux acteurs de la culture. Sans cela, combien auraient dû fermer définitivement leurs portes ?

En rognant sur cette procédure pour ne pas avoir à faire des choix dans vos politiques et leur ordonnancement, vous faites en réalité celui de la fuite en avant fiscale. Parce que oui, il s'agit bien là d'un choix et non d'une contrainte et d'une obligation, comme on a pu l'entendre en commission.

Vous estimez le surcoût lié à la hausse des prix de l'énergie à 50 millions d'euros pour la Ville de Lyon et si les économies envisagées grâce à notre plan sobriété sont de 2 millions d'euros, le compte n'y est pas. Je vous rappelle, et c'est malheureusement un point que nous avons eu du mal à préciser dans le cadre du groupe de travail Sobriété, que l'objectif initial était de faire des économies de l'ordre de 20 millions d'euros. Là encore, vous avez choisi de ne pas questionner le plan qui était en place.

Comment allez-vous faire face à cette situation si vous ne conservez pas une capacité d'adaptation ? Allons-nous devoir voter l'année prochaine une nouvelle hausse des impôts si la

crise se poursuit, au nom du fait que les Lyonnais sont les moins taxés en France. Est-ce que cela nous autorise à utiliser cette méthode, ce que par ailleurs vous dénoncez, je parle de la majorité, quand d'autres voient le fond, sans d'ailleurs eux non plus écouter vos commentaires. Comme si définitivement, quel que soit le pouvoir, il nous rendait autistes.

Le fait que votre prospective financière jusqu'en 2026 se base sur des scénarios positifs et serve de base à vos prises de décision n'est pas pour nous rassurer sur ce point. En attendant, entre la revalorisation des bases de 7,1 % et la hausse des impôts que vous nous présentez de 9 %, vous devriez avoisiner les 50 millions d'euros de recettes supplémentaires, mais à quel prix ?

Je veux ici revenir sur vos affirmations selon lesquelles 60 % des propriétaires lyonnais seraient multipropriétaires et de plus de 5 logements, selon vos propos en conférence de presse. Vous affirmez entre autres que Lyon était une ville d'investisseurs. Il semble que vous vous soyez un peu pris les pieds dans le tapis car un mensuel local a contribué à prouver le contraire, ce qui a été corroboré par vos services, indiquant une mauvaise interprétation des chiffres. D'après les données dont nous disposons, environ 186 000 Lyonnais, personnes physiques, sont propriétaires de logements et environ 170 000 d'entre eux mono propriétaires à Lyon, soit 92 %.

Vous avez focalisé vos propos pour faire passer la pilule sur les fameux riches propriétaires en oubliant largement tous les bailleurs, et notamment les bailleurs sociaux. Dois-je vous rappeler qu'eux aussi sont tenus de payer la taxe foncière ? Que cette augmentation très significative des taux va les impacter, ce qui rendra in fine plus difficile la tenue de leur compte d'exploitation, dans un contexte d'inflation et de crise énergétique. Cette augmentation aura un impact significatif. C'est moins de moyens pour les bailleurs, une qualité de service qui s'en ressentira, moins de fonds propres à dégager, alors que les besoins de logements sont plus que jamais importants. Encore une fois, mais cela a tendance à devenir une habitude, il y a loin du discours aux actes et, au final, c'est bien l'ensemble des Lyonnais qui seront pénalisés.

Enfin, je voudrais vous rappeler, Monsieur le Maire, que l'augmentation de vos recettes est en partie due à la vitalité économique de notre ville. Or, à l'écoute de vos vœux, nous émettons quelques inquiétudes quant au devenir de cette vitalité, même si je vois que le recours aux agences de notation, tant décrié en d'autres temps, façade du système le plus libéral, vous y recourez parce qu'il vaudra mieux que le double A soit maintenu en 2026. Ce ne sera pas facile.

En effet, lorsque vous annoncez souhaiter que Lyon cesse de favoriser son attractivité et sorte de la compétition des villes, pour remplacer par la sororité, la fraternité, mais les autres villes ne vont pas forcément abandonner l'esprit de compétition. Il ne faudrait pas que notre ville redevienne une grosse bourgade de province. Pour attirer des investissements, tout cela pour une décroissance heureuse, nous émettons des doutes.

Tout au long de son histoire, Lyon a été une terre d'accueil et d'émulation. Elle a de tous temps su attirer les talents et pris sa part dans les évolutions et révolutions de notre monde. Elle en a fait une force et, si jusqu'ici nous avons pu échapper aux effets ciseaux, attention de ne pas casser cette dynamique, ce serait nous faire courir le risque du décrochage et du déclin, en réalité porter atteinte sur le long terme aux conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Notre ville et notre agglomération ont de grandes institutions et, en tant que telles, elles sont soumises à une inertie évidente, qui donne l'impression que les décisions que vous prenez aujourd'hui n'ont pas d'impact.

Pourtant, nous commencerons sans doute à en mesurer les répercussions à la fin de ce mandat et à les subir sur les mandats suivants. Dès lors, nous vous invitons à la prudence quant à vos déclarations et à vos décisions politiques. Lyon ne peut pas faire l'économie de son tissu économique et si elle veut poursuivre son évolution, y compris écologique. Il va vous falloir, Monsieur le Maire, faire beaucoup de pédagogie. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT vous avez la parole pour 20 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci Monsieur le Maire. Ce débat d'orientation budgétaire, le 3^e depuis votre élection, marque un tournant. Pour vous, et hélas pour les Lyonnais, il sonne l'heure de vérité avec votre décision d'augmenter la taxe foncière de 9 %, soit 27 ou 20 millions d'euros, suivant les versions qui nous ont été données.

Il s'agit de faire face à la conjoncture, nous dites-vous, et c'est évidemment vrai. Mais aussi de solder des choix irresponsables que vous avez faits depuis le début de votre mandat. Souvenons-nous de vos propos lors de votre accession à la Mairie : une ère nouvelle s'ouvrait, de rupture avec la mandature précédente. Certes, Madame la première adjointe reconnaissait le sérieux de notre gestion financière, il aurait été difficile de faire autrement. Mais en même temps, Monsieur le Maire, vous n'aviez pas de mots assez forts pour dénoncer ce que vous appeliez la dette patrimoniale, en clair un sous-investissement dans nos bâtiments. Vous pointiez aussi, et avec quelle vigueur, une gestion trop pingre des dépenses de personnel, qui démontrait selon vous le peu de souci que nous avions du service public.

Vous oubliez une chose dans votre raisonnement, c'est que durant ce mandat, nous avons été confrontés à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, et ce n'était pas une petite baisse. Je rappelle que, entre 2014 et 2018, nous avons dû faire face à une perte de 143 millions d'euros. Alors c'est vrai, nous avons dû réduire la voilure. Au moment d'élaborer la PPI 2014-2020 pour tenir compte de cette baisse, nous nous étions fixé un objectif d'investissement à 600 millions d'euros, porté un peu plus tard à 650 millions d'euros. Un objectif que nous aurions atteint s'il n'y avait pas eu le Covid-19. Au total, l'investissement s'est élevé à 615 millions d'euros sous le dernier mandat.

Vous vous en gaussiez alors, Monsieur le Maire, en proclamant haut et fort, et à mon avis en mélangeant un peu autorisation de programme et crédit de paiement, que votre propre objectif s'établirait à 1,25 milliard d'euros, en fait 800 millions d'euros de crédit de paiement, ce qui représente une hausse finalement beaucoup plus modeste par rapport aux 615 millions d'euros réalisés sous notre mandat. Lorsqu'on se fixe un chiffre pour en critiquer un autre, il vaut mieux que celui que l'on avance soit réalisé, en particulier dans les thématiques que l'on veut mettre en avant. Pour vous, c'était la végétalisation de la ville, la petite enfance, le personnel. Dans ces trois domaines, mieux vaut avoir des résultats probants, en tout cas bien supérieurs à ceux de l'équipe que l'on entend critiquer.

Nouveau venu dans notre ville, je ne sais pas si vous vous en rendiez compte à l'époque, mais sur tous ces points nous n'étions pas si mauvais. En matière d'aménagement de l'espace public et de végétalisation, nous avons créé les berges du Rhône, les Rives de Saône, en plus des nombreux parcs cités dans mon propos introductif. Nous avons aussi pensé la création de cet espace vert entre la Métropole et la tour du Crédit Lyonnais, dont vous vous flattez aujourd'hui, tout comme le parc Elise Rivet. Nous avons également réalisé bien d'autres espaces plus modestes, dans l'esprit de ce qu'avait voulu Gilles Buna, un espace public pour les habitants à moins de 500 mètres de leur domicile.

Pour ce qui est du scolaire, nous n'avons pas chômé et lancé la construction de nombreux groupes. D'ailleurs, la plupart des groupes que vous continuez aujourd'hui à financer avaient été lancés avant votre arrivée. Monsieur le Maire, serait-ce alors dans le domaine de la petite enfance que vous pourriez démontrer la supériorité de votre action, par rapport à celle que nous avons menée ? Eh bien, Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, nous avons cherché mais nous n'avons guère vu d'ouverture de berceaux supplémentaires. Vous aviez annoncé la création de 550 berceaux et en regardant aujourd'hui ce qui a été créé, nous voyons dans un certain nombre d'arrondissements non une hausse, mais une diminution du nombre de berceaux. Tout simplement, Monsieur le Maire, parce que vous vous heurtez à une donnée qui vous dépasse : la difficulté à recruter.

Dernier point, les dépenses de personnel. Dans votre rapport d'orientation budgétaire 2021, là aussi vous étiez dans la démesure. Vous vous engagiez à créer 100 postes nets supplémentaires sur cette année, à améliorer les conditions de travail d'agents, que nous aurions d'ailleurs brimés, je ne suis pas sûr que c'était leur ressenti. Pas de chance, entre les départs dans les services de toutes celles et tous ceux qui, rebutés par vos méthodes, sont partis ou que vous avez poussés au départ, et la difficulté à recruter, ce ne sont pas 100 postes en plus qu'a affichés le compte administratif 2021, mais 100 postes en moins.

Enfin, vous aviez un dernier mantra dans le ROB 2021, l'effort colossal que vous vouliez faire cette année-là dans l'investissement. Oui, on allait voir ce qu'on allait voir, vous fixiez des dépenses d'équipement à hauteur de 167 millions d'euros. Hélas, au compte administratif le résultat n'est

que de 92,4 millions d'euros. Ces résultats de 2021 étaient donc bien loin de ce que vous envisagiez, et pourtant nous vous avons prévenu lors de notre intervention sur le DOB, je cite : « Nous craignons pour notre ville que votre optimisme d'aujourd'hui soit de courte durée et que, au final, vous ne soyez contraint dans quelque temps, de faire appel très fortement aux contribuables, tout en étant obligé de réduire fortement vos ambitions sur le plan des dépenses d'équipement. » L'avertissement était clair, mais nous nous trompions cependant sur un point, nous avons sous-estimé votre capacité à persister dans l'erreur.

Lors du DOB 2022, d'autres que vous auraient tiré des déconvenues de 2021 la nécessité d'aborder cet exercice avec plus de réalisme. Mais le réalisme n'est pas dans votre nature. Pour le DOB 2022, vous avez – excusez-moi d'employer ce terme lyonnais – rebeloté. Certes, il est vrai que tout se conjugait pour avoir un bon budget. Des recettes en augmentation, notamment du fait de la réforme du financement des collectivités locales, mais aussi des résultats des politiques de développement que nous avons menées, tant à l'égard des entreprises que des particuliers, pour ce qui est de la création de logements. C'était là la fameuse attractivité que vous ne cessez pourtant de dénoncer.

Car une fois de plus vous alliez tomber dans les mêmes travers. Dans le ROB 2022 pour le personnel, vous indiquiez vouloir à nouveau créer 50 postes, procéder à une nouvelle vague de déprécarisation. Avec une augmentation de la masse salariale qui, je dois le dire, ne cesse de m'interpeller, si je prends l'évolution des dernières années, pour ce qui nous concerne entre 2016 et 2019, nous étions passés de 326,5 millions d'euros à 329,5 millions d'euros, soit +3 millions d'euros en 4 ans. Vous, entre 2021 et 2019, je neutralise l'année Covid-19, l'augmentation a été de +10,9 millions d'euros. L'année suivante, entre 2022 et 2019, +27,5 millions d'euros. Entre 2023 et 2019, vous annoncez +43,75 millions d'euros. A priori, on pourrait croire que le service public s'est amélioré, avec des agents aux anges de votre gestion, ce qui ne nous semble guère être le cas.

Alors quel est le problème ? Lors de la dernière Commission Finances, vous avez annoncé que, depuis votre arrivée à la Mairie, vous avez supprimé 304 postes et en avez créé 522. Bien sûr, ce n'est pas la réalité de la suppression de 304 postes qui est en cause, elle a été actée, mais nous avons des questions sur ceux qui ont été créés. La première est de savoir quels sont ceux qui ont été effectivement pourvus et, de ce point de vue, l'évolution des effectifs de police est tout à fait significative puisque vous indiquez que 73 postes ne sont pas aujourd'hui pourvus. Nous avons ce chiffre pour la police municipale, nous aimerions savoir dans quelle autre direction se trouvent les autres postes non pourvus, car cela peut expliquer bien des dysfonctionnements que nous constatons aujourd'hui.

La deuxième question que nous nous posons est de savoir, comme vous l'avez fait pour la police, de quelle catégorie relèvent les postes non pourvus. Car si nous avons vu apparaître beaucoup de sachants et chargés de mission, dans les domaines qui vous sont chers, il nous semble que c'est du côté de ceux qui sont capables de mettre la théorie en pratique qu'il y a des manques. Ce qui explique que votre deuxième priorité, réaliser un vrai bond en matière de dépenses d'équipement, ne soit pas vraiment réalisée. En 2021, vous aviez l'excuse de la première année de mandat, mais en constatant la même carence en 2022, c'est que quelque chose ne va pas dans votre gestion.

Résumons. En 2021, vous prévoyez 160 millions d'euros de dépenses d'équipement, vous en réalisez 92,4. En 2022, vous prévoyez 151,7 millions d'euros, vous en effectuez 105. Pour le moment, nous sommes loin de réaliser 800 millions d'euros de crédit de paiement sur le mandat. Et encore plus du choc d'investissement que vous annonciez.

Puisque vous parlez de dette patrimoniale, je suis bien obligé de constater que vous êtes en train de l'accroître. Cela ne va sans doute pas s'arranger car, désormais, les conditions pour investir massivement sont devenues bien moins évidentes en 2023 qu'elles ne l'étaient par le passé. Pour 2023, la surprise du chef, celle que vous réserviez aux Lyonnais et que nous annoncions dès 2021, est l'augmentation des impôts fonciers de 9 %. Là, nous sommes sûrs que la promesse sera tenue. Pour les propriétaires appartenant aux couches moyennes, cela va être un choc. Certains d'entre eux vont se trouver victimes d'un double choc, tous ceux qui avaient acquis un bien pour le louer et avoir un complément de revenu au moment de leur retraite. Ils vont se trouver à la fois victimes de cette augmentation, mais aussi de l'encadrement des loyers que vous avez mis en

place. Demain, ils se retrouveront avec un revenu de leur bien en baisse, si même il ne devient pas négatif.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que j'en ai croisé récemment beaucoup qui ne vous portent pas forcément dans leur cœur et qui n'ont pas bondi de joie à l'annonce que vous comptiez vous représenter.

Monsieur le Maire, ce n'est pas la seule surprise dans votre budget. En effet, il y a maintenant des manques du côté des dépenses de fonctionnement et de celles allouées aux différentes associations. D'abord, le fait que vous ayez repoussé le DOB entraîne pour elles des retards dans les subventions versées, ce qui est fondamentalement dommageable. Par ailleurs, dans toute une série de domaines, nous constatons des baisses de subventions, ou en tout cas de non augmentation, alors qu'évidemment l'inflation touche tous les partenaires de la ville. En effet, nous assistons à une baisse de dotations dans le domaine de la culture, dans celui des sports avec 200 000 euros de moins qu'en 2022, touchant les grands clubs et en particulier le rugby, mais aussi les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, avec -1 million d'euros.

Cette baisse des dotations de la Ville à toute une série de partenaires de la municipalité ne vous empêche pas de continuer à afficher de grandes visions, en particulier dans vos budgets participatifs. Permettez-moi de vous dire que la végétalisation de la place Bellecour suscite des interrogations, comme vos projets sur la rue de la République et l'idée de piétonniser Grenette.

Par ailleurs, en matière de recettes, votre volonté de réduire les constructions trouve aujourd'hui sa sanction d'un point de vue financier. Si vous vous félicitez, pour la Fête des lumières, d'avoir un mécénat supplémentaire, vous oubliez par contre de nous dire que, en termes de DMTO (Droit de mutation à titre onéreux) et du fait de votre politique, nous passons de 49 millions d'euros en 2022 à 40 millions d'euros en 2023. Et cela ne risque guère de s'améliorer dans les prochaines années.

C'est vrai pour les logements comme pour les bureaux. La FNAIM vient de publier les chiffres de la demande de bureaux en 2022. Ils sont bons, 325 000 m², même s'ils n'atteignent pas le niveau de 2019 et si, désormais, Lille a pris le dessus sur Lyon. En même temps, au moment où votre collègue de la Métropole, Madame VESSILLER, se félicite dans *Le Progrès* d'une réduction de construction de 100 000 m² à la Part-Dieu, la publication de la FNAIM montre que ce secteur reste toujours extrêmement attractif.

Désormais, la politique que vous menez avec vos collègues de la Métropole est en train d'assécher le marché sur Lyon. La FNAIM souligne en effet que l'offre disponible à moins de 6 mois se situe fin 2022 à 380 000 m² et elle met en garde sur le manque de programmes nouveaux, donc sur l'impossibilité d'accueillir de nouvelles entreprises à Lyon d'ici 2 ans. Je note d'ailleurs que si vous aviez continué dans la même voie que celle que nous avons développée, les bases forfaitaires auraient été plus fortes et donc la nécessité d'augmenter la taxe foncière aurait été moins pressante.

Face à un tel constat, nous avons un temps pensé que vous auriez changé de politique, mais aujourd'hui les Lyonnais n'y croient plus. Alors vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous n'ayons plus qu'une solution, nous groupe d'opposition, c'est de préparer dès aujourd'hui une alternance, celle du retour à la raison, celle qui a permis de transformer Lyon et de contribuer au bonheur de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le Groupe Droite, Centre et Indépendants, M. OLIVER vous avez la parole pour 10 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, enfin il arrive ce débat d'orientation budgétaire nous permettant de faire le point sur les finances de la Ville pour l'année à venir. S'il y a une chose que l'on comprend parfaitement dans ce débat d'orientation budgétaire 2023, c'est que vous avez décidé de faire les poches des Lyonnais.

Dans la présentation de votre rapport, vous imposez pour cette nouvelle année une hausse de 9 % de la taxe foncière, soit 30 millions d'euros, qui s'ajoutent à la réévaluation de 7 % des bases locatives imposées par l'Etat, qui représentaient déjà 20 à 21 millions d'euros. Ce sont près de 50 millions d'euros supplémentaires qui seront pris dans la poche des Lyonnais. 50 millions

d'euros supplémentaires, soit bien plus que la hausse du coût de l'énergie, d'un montant de 30 millions d'euros, que vous utilisez pourtant comme justification pour la hausse de cette taxe. Pouvez-vous juste me rappeler comment qualifier ces 20 millions d'euros ? On parle bien de super profit ?

Le 4 janvier dernier, vous avanciez devant la presse comme justification de cette hausse que personne n'avait prédite, la guerre en Ukraine et ses effets sur l'inflation. Mais pourtant, il y a seulement 4 mois, en septembre, lorsque vous précisiez que la hausse des impôts n'était en aucun cas une réalité, ôtez-moi d'un doute : la guerre en Ukraine n'avait-elle pas déjà commencé ? L'inflation n'était-elle pas déjà présente ? Vous choisissez la facilité en ponctionnant les Lyonnais, comme l'Etat peut le faire pour les collectivités, ce que vous ne manquez pas généralement de lui reprocher.

Pendant que nous subissons de plein fouet la crise énergétique, l'inflation dont nos entreprises et nos commerces souffrent et doivent supporter les conséquences de cette crise bien présente, vous tentez donc de faire à nouveau payer aux Lyonnais les coûts engendrés par la crise. Et vous, fiers comme des coqs, vous orchestrez une communication dans laquelle vous indiquez, durant ce mois de janvier, que c'est presque une chance d'avoir plus d'impôts, argument irrecevable pour les Lyonnais. Car vous le savez, notre pays a déjà le titre de champion du monde des impôts, avec un taux de prélèvements obligatoires qui s'établit à plus de 45 % du PIB.

En augmentant une nouvelle fois les impôts à Lyon, vous venez enrichir un arsenal fiscal bien complet. Lyon surtaxe ainsi au maximum de ce que la loi l'autorise les résidences secondaires, avec 60 % de surtaxe que vous avez votée en 2021, ou encore le stationnement dont vous ne cessez d'étendre les zones payantes et dont les prix forfaitaires sont les plus élevés de France. Les Lyonnais sont déjà surtaxés, vous devez les laisser respirer.

En voyant les trajectoires budgétaires de vos camarades grenoblois et parisiens, qui en leur deuxième mandat augmentent massivement impôts et dettes, cette décision fiscale de votre part, alors même que vous avez dit plusieurs fois que la situation financière de Lyon était saine et que vos investissements ne sont pas à la hauteur de vos ambitions, cette décision fiscale ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir et nous conforter dans notre volonté que cette majorité ne puisse sévir au-delà de 2026.

Nous pourrions toujours tenter de croire en vos ferventes ambitions et à ce que vous démultipliez les investissements, mais comment ? En augmentant la dette ? En empruntant alors même que les taux augmentent ? En comptant sur les aides de l'Etat et autres boucliers tarifaires illusoire ?

Concernant les investissements pour le mandat, le rapport que vous nous présentez pointe également votre mensonge à ce sujet. Sur le site de la Ville, on peut lire : « Le plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 s'élève à 1,250 milliard d'euros. » Argument que vous mettez tous régulièrement en avant, mais il est illusoire de penser que vous pourrez le réaliser. Vous parlez d'ailleurs dans le rapport d'une réalisation de 800 millions d'euros, soit seulement 64 %. Pourquoi cette volonté de dire des choses fausses aux Lyonnais ? Est-ce un manque de courage politique de votre part ou peut-être vous complaisez-vous dans la fausseté ?

Sur cette histoire d'investissements, en remontant aux rapports 2019 et 2020 présentés par la précédente majorité, nous avons bien les chiffres détaillés avec une liste de projets d'investissements et d'équipements. Et pourtant, j'ai beau relire, étudier sous toutes les coutures, retourner, secouer le rapport, je ne retrouve aucun montant sur les prévisions d'investissements 2023. Aucune opération n'est évoquée. Je vous rappelle pourtant qu'il est fait obligation de présenter un rapport avec des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Là, nous n'avons rien. Est-ce une nouvelle preuve de votre amateurisme, mais surtout une preuve s'il en fallait une, que vous naviguez à vue, sans stratégie, sans cap, sans vision ? En tout cas, il nous conduit à considérer que ce débat n'a pas réellement lieu.

Bien qu'incomplet, ce rapport d'orientation budgétaire montre cependant plusieurs choses aux Lyonnais. Tout d'abord, que les coûts de fonctionnement explosent. Certes, une part est liée à l'énergie, mais il y a aussi et surtout une hausse considérable des coûts de personnel. La décision de recruter un fonctionnaire représente une lourde charge financière pour la Ville, avec 400

embauches sur le mandat, représentant un coût annuel de 18 millions d'euros. Devrions-nous relativiser, comme nous l'a suggéré Madame la première adjointe ? Non, ce n'est pas relativisable. Sortir le chéquier pour recruter est bien plus simple, mais nous ne pouvons pas appuyer cette démarche. La masse salariale est gonflée par la revalorisation du point d'indice, mais également par de très nombreux recrutements de chargés de mission dont on ne comprend pas l'utilité, tant les Lyonnais voient le service public municipal se dégrader. Vous réussissez l'exploit de faire grossir les coûts de personnel alors même que plusieurs centaines de postes ne sont pas pourvus. Vous créez des postes, mais vous n'arrivez pas pour autant à les pourvoir, le meilleur exemple étant celui de la police municipale.

Dans ce débat d'orientation budgétaire, nous aurions également pu aborder un autre point qui ne me semble pas négligeable : les sources d'économie. Car oui, Madame HENOCQUE, contrairement à ce que vous indiquiez en ce début de mois, il existe d'autres possibilités que la hausse des impôts, et elles sont nombreuses. Vous pourriez par exemple revoir les subventions attribuées à de nombreuses associations non lyonnaises. Vous pourriez réduire votre nombre d'adjoints. Vous pourriez revoir à la baisse votre politique de création de postes. Vous pourriez limiter vos campagnes de communication pour lesquelles je vous ai encore écrit récemment. A ce sujet, j'espère que la mégalomanie dont fait preuve Bruno BERNARD ne vous atteindra pas.

Vous voyez, Madame la première adjointe, vous demandiez ce que l'opposition proposait, il s'avère qu'il est plus simple de réfléchir à des économies qu'à des dépenses supplémentaires. Finalement, le modèle que vous proposez, Monsieur le Maire, est celui de votre Paris d'origine, hausse d'impôts, hausse de la dette, hausse des coûts de fonctionnement. Je vous le dis, arrêtez vos dépenses irréfléchies, vous avez 3 ans pour redresser la barre et surtout pour trouver un cap. Votre seul bilan ne pourra pas être celui d'avoir gaspillé l'argent des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en commun et le groupe Les Ecologistes, Monsieur CHAPUIS vous avez la parole pour 10 minutes.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, d'abord meilleurs vœux, bonne année sereine et bienveillante. En 2020, nous avons hérité d'une ville avec un niveau de dette et un taux d'impôt faible, mais je vous le demande, est-ce une fin en soi, quand on constate la carence des services publics dans notre ville ? Que faisons-nous des difficultés que rencontrent de nombreux foyers pour trouver une place en crèche dans notre ville, par exemple ? Est-il normal que seul un enfant sur trois à Lyon puisse trouver une place en extra scolaire, alors que chaque enfant a une place à Paris ? Pouvons-nous nous réjouir que Lyon, du fait du faible nombre de ses piscines, ne soit pas en mesure d'apprendre à nager à l'ensemble des enfants de la ville ?

Monsieur OLIVER, les fonctionnaires ne sont pas une charge, ils et elles portent notre service public. Depuis 2020, le Maire et notre exécutif travaillent à l'amélioration de ce service public. Pour ne citer que trois exemples sur ce mandat, nous investissons 350 millions d'euros dans l'éducation, nous créons plusieurs centaines de places en crèche et construisons une piscine dans le 8^e arrondissement. En plus des services publics que l'on pourrait qualifier de dégradés, nous avons déjà évoqué dans cet hémicycle la dette patrimoniale. Oui, le patrimoine municipal était délaissé. Nous avons à cœur de retrouver un usage aux bâtiments laissés vides trop longtemps et investissons plusieurs dizaines de millions d'euros pour en rénover d'autres.

Nos investissements massifs en faveur de la transition écologique ces deux dernières années nous permettent déjà de réaliser des économies substantielles dans nos coûts de fonctionnement pour chaque année, et ce n'est qu'un début. Cela, Monsieur KEPENEKIAN, précisément parce que le monde change.

Ainsi, à l'heure où certaines dépenses de fonctionnement augmentent de plusieurs dizaines de millions d'euros pour 2023, oui, nos trois groupes font le choix politique de maintenir les services publics et même de les améliorer, car notre ville en a besoin. Nous assumons donc pleinement, de manière raisonnée, d'utiliser à bon escient les leviers d'endettement et de recette qui sont à notre disposition, pour améliorer le service public.

Face à la hausse actuelle des coûts, la seule solution pour nous est d'augmenter raisonnablement les recettes de fonctionnement. Or, et vous le savez, celles-ci ne sont constituées quasiment que

de la taxe foncière, sachant que l'Etat n'augmente pas, voire baisse, ses dotations, et que la situation de nos concitoyens ne permet pas d'augmenter les tarifs.

Messieurs, vous dites que la mesure n'est pas juste socialement. Serait-il plus juste d'augmenter les tarifs des cantines ou des musées ? En revanche, j'aurais compris que vous vous préoccupiez davantage des mesures d'injustice sociale prises par le gouvernement, soutenues par vos courants politiques. Aujourd'hui, nos retraites, il y a deux mois encore son intention de supprimer les places d'hébergement d'urgence, la diminution des aides aux étudiants et étudiantes, etc., la liste est malheureusement bien trop longue.

Alors j'entends les cris d'orfraie de notre opposition sur cette décision d'augmenter la taxe foncière. Je rappellerai juste à Monsieur CUCHERAT que Gérard COLLOMB l'a fait systématiquement à chaque début de mandat. Je rappellerai juste à Monsieur KIMELFELD que les cinq communes de la Métropole qui ont effectué les augmentations les plus fortes depuis 2016 sont toutes, je dis bien toutes, dirigées par des maires de Centre droit ou LR, certains étant très proches de votre courant politique. Enfin, la palme d'or de ces augmentations revient à l'homologue et camarade de Monsieur OLIVER en la personne de Philippe COCHET, président du groupe LR à la Métropole, avec l'augmentation record de la taxe foncière en 2020 dans sa ville de Caluire.

Messieurs, oui, j'entends vos réserves, vos reproches, vous me direz que c'est le jeu politique. Mais sans prétendre que tout est parfait, nous voyons que la réalité est différente, plus complexe et bien moins manichéenne que celle présentée. C'est l'occasion pour moi de saluer, au nom de nos trois groupes, le travail remarquable de Madame HENOCQUE et la délégation des finances. Oui, nous gérons les finances de la Ville de manière raisonnée et on ne peut plus responsable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur CHAPUIS. Un certain nombre d'éléments ont été soulevés, auxquels je n'en doute pas, chère Audrey, vous aurez à cœur de répondre.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Peut-être quelques réponses, bien que je n'aie pas trouvé beaucoup de consistance ni de fond dans les critiques des différentes oppositions. Nous voyons surtout la fébrilité par rapport au fait qu'ils aient confirmation que, en 2026, les écologistes et la gauche resteront au pouvoir. En tout cas, je vous conseille, quand vous aurez, les uns et les autres, tiré la conclusion qu'il faut abandonner la vie politique, de ne pas partir travailler dans une agence de notation parce que j'entends beaucoup de confusion de votre part, notamment entre la dette et la fiscalité. Contrairement à ce que vous dites, nous sommes tout à fait constants dans les prévisions budgétaires que nous avons élaborées depuis le début du mandat.

Je rappelle qu'en début de mandat, merci de l'avoir rappelé Monsieur CHAPUIS, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la taxe foncière comme le faisait Gérard COLLOMB, de 5 à 6 % à chaque début de mandat, afin de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement et plutôt mettre le focus sur l'augmentation des dépenses d'investissements, qui se financent par l'épargne, mais aussi par la dette. Nous avons annoncé que nous pourrions augmenter la dette de la Ville. Trois ans plus tard, nous faisons face à une augmentation inédite des dépenses de fonctionnement, qui ne peuvent pas être payées par la dette. Nous devons donc trouver des recettes de fonctionnement et ce sera la taxe foncière, comme beaucoup d'autres villes.

Je ne peux pas vous laisser dire que les Lyonnais seraient à la fois endettés et sur-fiscalisés puisque, du fait de cette augmentation de taxe tout à fait raisonnable, nous gardons une bonne épargne brute et, au contraire, la dette n'augmente pas ou elle augmentera de manière marginale pour accompagner des investissements d'avenir. Nous utilisons la taxe foncière qui est le seul levier fiscal existant, mais nous sommes évidemment préoccupés par la situation de nos contribuables. Je rappelle quand même que les propriétaires fonciers bénéficient également des recettes supplémentaires que perçoit la Ville puisqu'elles permettent d'investir dans notre ville et de rendre des services publics dont ils profitent eux-mêmes quand ils sont propriétaires et habitants, pour l'école des enfants ou les piscines. Ils en bénéficient également par le fait que leur bien prend plus de valeur dans une Ville bien gérée, agréable à vivre et qui reste attractive, pour utiliser vos termes, pour les habitants comme pour les entreprises. Je ne vois pas sur quoi vous appuyez pour dire l'inverse. Nous utilisons justement les agences de notation ou les chiffres

de l'INSEE pour contrecarrer des contrevérités qui sortent du chapeau concernant l'attractivité de la Ville de Lyon qui reste importante.

Nous pensons donc à nos contribuables qui bénéficieront de ces projets et, pour les plus précaires, il existe des exonérations. Nous n'oublions pas, Monsieur KEPENEKIAN, les bailleurs sociaux. Bien qu'ils payent la moitié de ce qu'ils devraient en termes d'impôts s'il n'y avait pas des exonérations, ils vont quand même subir cette augmentation. Le principal d'entre eux, Grand Lyon Habitat aura environ 700 000 euros de fiscalité en plus pour 2023 et ensuite. Ce surcoût d'impôt sera intégralement compensé puisque nous avons largement plus de 700 000 euros de projets de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des bailleurs sociaux.

Après les contribuables, vous avez beaucoup parlé des investissements. Monsieur CUCHERAT, je vous rassure, nous n'avons jamais dit qu'aucun investissement n'avait eu lieu lors des mandats précédents, encore heureux. Nous disons qu'ils n'étaient pas suffisants, que le bâti existant n'a pas été assez entretenu. Nous avons d'ailleurs récupéré une Ville qui n'avait pas d'inventaire sérieux des bâtiments ni de schéma directeur immobilier. Nous allons continuer d'accélérer les investissements.

Je n'ai pas tout à fait compris vos propos parce que j'ai toujours indiqué que nous souhaitons réaliser 800 millions d'euros de crédit de paiement sur un engagement de 1,2 milliard d'euros. Et vous avez vous-même rappelé que le mandat précédent avait mandaté 615 millions d'euros. C'est donc bien une augmentation de 20 % de l'investissement que nous souhaitons faire sur ce mandat.

Je rappelle quand même que les chiffres que nous avons présentés tout à l'heure montrent bien que nous n'avons pas à rougir des investissements effectués depuis 2021, alors que la crise Covid-19 a ralenti les travaux et que nous avons ensuite eu la crise des matériaux. Malgré cela, les projets avancent, ne vous inquiétez pas, tous les champs de la PPI avancent bien. Il est vrai que les crèches sont les plus longues à arriver puisqu'il faut trouver du foncier avant de pouvoir construire, mais Steven VASSELIN a à cœur que les 550 places de crèche soient créées.

Enfin, je reviens sur les propos de Monsieur OLIVER. En effet, la taxe foncière devrait apporter 48 millions d'euros de plus, mais nous avons plus de 50 millions d'euros de dépenses contraintes, ainsi qu'une baisse des autres recettes que constituent les DMTO et les dotations de l'Etat. Nous avons à cœur de garder l'équilibre et d'éviter l'effet ciseaux qui grignoterait notre épargne brute.

Concernant les économies, nous avons entendu beaucoup de paradoxes puisque vous demandez tous à en faire, mais dès que nous rééquilibrons un peu les budgets de subventions, par exemple dans le champ du sport, vous critiquez. En tout cas, il n'y a pas de baisse flagrante des subventions versées au sport, à l'éducation populaire et à la culture. Le fait que le budget soit reporté de 3 mois, comme le font beaucoup de villes, ne change pas la donne puisque nous allons déjà verser des subventions égales à celles de 2022 et s'il y a des augmentations, elles seront vues lors du vote du budget au mois de mars.

Nous faisons donc des économies et les exemples que vous donnez, Monsieur OLIVER, ne sont pas pertinents. Sur les dépenses de communication, je vous ai répondu avant le Conseil municipal sur le coût total de la réalisation de différentes brochures d'information éditées pour informer les Lyonnais et les Lyonnaises sur les différents projets. Or vous n'avez pas cité le chiffre, vous ne devez donc pas le trouver utile, mais je le répète, 180 000 euros de frais de communication ont été dépensés par la Ville de Lyon en 2022, contre environ 160 000 euros par an sous l'ancien mandat, alors que tout le monde sait le renchérissement du prix du papier et autres frais liés à l'inflation.

Voilà les quelques éléments que je pouvais apporter, Monsieur le Maire, en espérant avoir été exhaustive.

M. LE MAIRE : Merci chère Audrey, vous êtes revenue sur les principaux éléments. Au terme de nos débats, je souhaite aussi reprendre quelques points forts de ces orientations budgétaires avec, vous ne m'en voudrez pas, la volonté d'aller un peu plus loin pour objectiver les choses et rappeler le cap de notre majorité municipale.

En premier lieu, je veux revenir sur la rigueur et la qualité de notre gestion. J'ai entendu beaucoup de choses à ce sujet, certaines erronées, mais il se trouve qu'en la matière les chiffres font foi et ne sont pas contestables quand, justement, on est de bonne foi.

Le taux d'épargne brut de la Ville était de 11,3 % en 2020. Il sera de l'ordre de 12,5 % en 2023 et au même niveau qu'en 2020 au terme du mandat, soit 11,3 %, avec bien évidemment les incertitudes que comporte toute prospective, dans le contexte que nous connaissons. Par ailleurs, notre capacité de désendettement était de 5,3 années en 2020, elle sera autour de 4 ans en 2023 et de 5 ans au terme du mandat. Cette qualité de gestion est reconnue par l'organisme indépendant DRS Morning Star qui délivre la notation financière de la Ville. Rassurez-vous, Monsieur KEPENEKIAN, j'utilise cette information parce qu'elle existe, sans être pour nous l'alpha et l'oméga de la mesure.

Je le dis très simplement à nos oppositions municipales, si la qualité de notre gestion est établie et n'est pas contestable, notre débat porte en revanche sur nos visions différentes de l'usage des données publiques. S'il en était besoin, l'établissement de l'année 2022 comme l'année la plus chaude jamais enregistrée est venu confirmer que nous sommes bien en situation d'urgence climatique. En conséquence, nos investissements en faveur de la transition écologique, dans l'efficacité énergétique, dans la végétalisation, pour ne citer que ces exemples, sont plus que jamais nécessaires. Nous ne ralentirons pas et irons au contraire plus loin en 2023 en matière d'investissements dans la transition écologique.

L'année 2022 est également marquée par le retour de l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie, les familles les plus précaires ainsi que les classes moyennes en sont les premières affectées. Maintenir tous les services publics et en poursuivre le renforcement est notre réponse pour assurer du pouvoir de vivre aux Lyonnaises et aux Lyonnais. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'ajustement de fiscalité que nous annonçons. Je parle d'ajustement de fiscalité car, comme Audrey l'a amplement montré, l'impact de l'évolution qui sera proposée est mesuré et notre ville restera, hors Paris, la grande ville française avec la taxe foncière la plus faible. Ceci sans même présager des hausses qui pourraient intervenir dans ces mêmes villes. Cette évolution fiscale prend acte d'une crise énergétique qui se traduit par une hausse de 160 % de nos dépenses énergétiques, sans que le gouvernement n'ait véritablement pris la mesure du sujet pour ce qui concerne les grandes villes et les agglomérations. Enfin, et je le dis en espérant rassurer certains ici qui pourraient en être trop inquiets, cette évaluation fiscale sera la seule du mandat.

Il convient à présent de mettre ce dossier aux voix. Avant de passer au vote, Monsieur KEPENEKIAN c'est à vous.

M. KEPENEKIAN Georges : Oui, juste pour nous faire rire deux secondes après ces débats. Vraiment, le débat d'orientation budgétaire se perd systématiquement dans les méandres de la technique, alors qu'il devrait être un débat politique, d'ailleurs Monsieur le Maire vient d'y répondre d'une certaine manière. Pardon, Madame la première adjointe, mais vous faites exactement ce qu'a fait Richard BRUMM pendant deux mandats, en disant : vous n'avez pas bien compris les chiffres que je vous ai donnés et finalement c'est assez secondaire. J'ai vécu, je l'ai subi parce que le débat budgétaire n'était pas mon truc. J'ai appris la question des budgets justement parce que j'ai choisi volontairement de travailler dans le service public et qu'il a fallu que je comprenne comment il fonctionnait. Donc pas une minute vous pouvez suspecter que notre groupe serait contre la qualité et le développement du service public, mais cela ne veut pas dire faire tout et son contraire.

Voilà simplement ce que je voulais dire, continuons le débat sur le fond.

M. LE MAIRE : Donc du changement dans la continuité.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Je vous rassure, je ne suis ni sarkoziste ni devenue un soutien de Zemmour.

M. LE MAIRE : Bref, il est temps d'avancer. Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023 et de l'existence du rapport visé à l'article L2312.1 du CGCT, sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Acte est pris, je vous remercie.

2023/2244 Attribution de subventions de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 13 556 656 euros

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteuse : Il s'agit de l'attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale. Comme le vote du budget aura lieu le 9 mars 2023, il convient pour l'instant de réattribuer au CCAS une subvention totale équivalente à celle de 2022, soit 13 556 000 euros. Lors du vote du BP, nous aurons l'occasion de réajuster cette subvention parce que la volonté de la Ville de Lyon est d'encourager le CCAS à développer de nouvelles actions pour les personnes les plus précaires, comme elle le fait d'ores et déjà. Et également soutenir le CCAS dans les surcoûts, notamment sur l'énergie et la masse salariale.

La commission a donné un avis à cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci. Pour Groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en commun et le groupe Les Ecologistes, Mme RUNEL vous avez la parole pour 10 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2023, certes récurrente et plutôt technique, est l'occasion pour moi, en tant que présidente du CCAS mais aussi pour l'ensemble des groupes de la majorité, de remercier l'engagement de la Ville en faveur du soutien à notre Centre communal d'aide sociale.

La politique de solidarité de la Ville s'engage au travers de son plan de mandat à créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la Ville dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation et de la culture.

C'est dans cette logique de projet global où l'objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques, que la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

C'est le sens du projet du CCAS, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration comme par ce Conseil municipal en septembre 2021.

Lyon, ville de l'accès aux droits,
Lyon, ville inclusive,
Lyon, ville hospitalière,
Lyon, ville ouverte.

Pour ce faire, il nous faut dès lors faire des choix politiques pour protéger les personnes les plus démunies face à ces chocs successifs qui s'accroissent. Le pouvoir d'achat stagne depuis une quinzaine d'années quand l'alimentation devient une variable d'ajustement.

Aussi, il est nécessaire de disposer de moyens financiers conséquents.

En effet, il faut se souvenir que cette subvention d'équilibre s'élevait en 2018 à 11 millions d'euros. Nous avons porté un effort significatif en 2021 pour la porter à 12,2 millions d'euros et l'amener en 2022 à 13,2 millions d'euros.

Ce rattrapage nous permet de lancer des projets et de mener des actions à la hauteur de nos ambitions. Sans chercher l'exhaustivité, je peux citer un nouveau restaurant social, une épicerie sociale et solidaire, un tiers lieu alimentaire, une laverie solidaire, une politique d'hébergement

exigeante et une dynamisation de notre politique du « bien vieillir ». Car devant cette confluence de la crise sociale et de la crise environnementale, nous ne pouvons plus nous permettre de manquer d'imagination. Et le CCAS n'en manque pas.

Le CCAS est sur tous les fronts : mener des projets innovants, porter des dossiers de fond, régler des problématiques urgentes comme l'ouverture de gymnases, reloger des familles à la rue, accorder des aides facultatives, traiter des demandes de domiciliation, intégrer la prime Ségur, travailler sur l'extension des places en EHPAD, tout en assurant le quotidien de ses missions.

Ce professionnalisme, cet engagement et cette réactivité nous obligent. Nous obligent à lui permettre d'assumer ses missions d'intérêt général en approuvant cette subvention d'équilibre.

Tous les acteurs de la solidarité ont un rôle incontournable en temps de crise. D'une part, parce qu'ils viennent en aide à des personnes qui ont besoin d'être protégées face à une inflation qui va les frapper plus durement que le reste de la population. D'autre part, parce que si l'aide destinée à ces publics fragiles venait à s'interrompre du fait de la situation économique, les conséquences pourraient être dramatiques.

Pour autant, nous le savons, les communes ne pourront pas seules faire face aux crises que nous traversons et que subissent de plein fouet les 15 % des Lyonnaises et Lyonnais les plus précaires. Nous devons protéger ceux que le contexte social fragilise. En ce sens, l'union nationale des CCAS en appelle au président de la République pour prendre de véritables mesures en faveur des plus modestes. Mais surtout, nous rappelons que « l'accueil ne doit plus voir les administrations centrales se défausser sur les communes, à bout de souffle et de ressources ».

Je rappelle, mais c'est surtout le code de l'action sociale et des familles qui le dit : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » En référé, le Conseil d'Etat vient de reconnaître que l'absence d'hébergement d'urgence pour une famille porte gravement atteinte à une liberté fondamentale.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que notre majorité soutient sans réserve l'action menée et conduite par le CCAS de Lyon, à travers lui par ses administrateurs, que je remercie pour leur active participation. Et bien sûr ses agents, avec une mention particulière pour son directeur général qui nous rappelle à chaque instant littéralement le sens de l'expression couteau suisse.

Soyons fiers de notre service public.

Je vous invite, bien évidemment, à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci chère Sandrine. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté

2023/2260 Modification du tableau des effectifs – RECTIFICATIF

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : M. BOSETTI, je vous donne la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit du traditionnel tableau des effectifs qui précise les créations, les suppressions, les évolutions de postes au sein de notre collectivité. C'est souvent l'occasion pour mes chers collègues du groupe Droite, centre et indépendants d'aborder avec ma liste d'autres sujets de ressources humaines, mais que je discute à chaque fois avec un très grand plaisir.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de faire moi aussi un pas de côté aujourd'hui pour vous dire un mot d'un autre sujet de ressources humaines : la réforme des retraites, mais du point de vue de la Ville employeur. Il est 11 heures 45, une manifestation monstre va s'élancer de la Manufacture des

tabacs contre la réforme des retraites. Plus de 800 agents grévistes dans nos seules écoles, plus de 300 agents dans les crèches, près de 90 % des restaurants scolaires sont touchés à la Ville de Lyon, 80 % des crèches, 75 % des enseignants sont par ailleurs en grève, pour ne citer qu'eux. C'est énorme. Les agents de la direction des assemblées à vos côtés aujourd'hui arborent un brassard « En grève » pendant cette séance.

Cela veut dire que nos concitoyens, mais aussi nos agents municipaux, ne croient pas, ne croient plus, au discours fataliste du « puisque l'on vit plus longtemps, il faudrait travailler plus longtemps ». En fait, ce discours des petits soldats de la comptabilité, ils en ont soupé. Les sous qui manquent à l'équilibre du système des retraites, pour peu qu'il en manque d'ailleurs, lorsque l'on lit le rapport du Comité national des retraites, ce sont les sous abandonnés au fil de réformes fiscales successives du gouvernement.

Pourtant, à Lyon notamment, des entreprises s'essayent aujourd'hui aux 32 heures ou à la semaine de 4 jours. Le sens de l'histoire est à la réduction du temps de travail. L'aspiration grandissante au temps libre, le phénomène tout récent de grande démission au travail, depuis la crise Covid-19, l'incompréhension de nos agents municipaux face à l'injonction des 1 607 heures, sont autant de signes qui vont à rebours d'une réforme non désirée.

Qu'en est-il pour l'employeur Ville de Lyon ? Les chiffres de l'absentéisme dans les collectivités s'accroissent notablement. Ils s'expliquent pour beaucoup par le vieillissement de la population d'agents et donc l'usure professionnelle, et donc des arrêts plus nombreux, et donc des arrêts plus longs. En somme, l'allongement de l'âge de la retraite n'annonce rien de bon.

La coordination des employeurs territoriaux, qui associe des élus de droite comme de gauche, alerte sur les effets de bord comptables de la réforme des retraites. Parce que là où on parle de maintenir un système de retraite à flot, va s'opérer en réalité un transfert de couverture assurancielle des systèmes de retraite vers ce qui relève de l'assurance statutaire et de la prévoyance des agents. En fait, ce sont désormais les agents qui vont gérer le risque à leurs frais et de surcroît l'employeur, s'il participe comme la Ville de Lyon, à la mutuelle et à la prévoyance des agents.

A Lyon, nous le voyons localement avec l'augmentation des tarifs de la mutuelle des agents, la couverture du risque par les acteurs de l'assurance est de plus en plus dégradée, avec une prise en charge qui risque de devenir moins disante à l'avenir. Sur deux ans, budgétairement pour nous, cela représente près de 900 000 euros de participation de la Ville employeur avant que les agents n'encaissent pas seuls ce surcoût d'assurance santé.

L'ampleur du transfert de charge dont je vous parle vers les collectivités territoriales, du fait de l'accroissement de la sinistralité, est d'autant plus inquiétant que la fonction publique territoriale se distingue structurellement par une part prépondérante d'agents de catégorie C, à la hauteur de 75 % d'agents de terrain, les plus exposés aux risques professionnels.

En résumé, si l'on parle d'un seul point de vue budgétaire, sans même parler de la philosophie de la réforme, nous allons déguster, agents comme employeurs territoriaux. Et sans parler du puits sans fond du reclassement professionnel, l'âge avançant, de plusieurs dizaines d'agents en inaptitude, par an, difficiles à reclasser, qui perdent eux-mêmes confiance, qui se retrouvent parfois en mi-temps thérapeutique pendant de très longues périodes, à tirer la langue jusqu'à la retraite et parfois en retraite pour invalidité bien avant et alors avec un salaire de misère.

Pour toutes ces raisons, nous nous associons à distance aux milliers de Lyonnaises et de Lyonnais qui défilent aujourd'hui dans la rue, avec l'ambition d'un autre horizon pour leur retraite.

M. LE MAIRE : Merci cher Laurent. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER vous avez la parole pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons failli évoquer votre vision du dialogue social avec la délibération relative au Comité des œuvres sociales de la Ville, mais vous l'avez prudemment retirée. Je voudrais continuer sur cette voie du dialogue social.

Que ce soit vous-même, Monsieur le Maire, ou votre adjoint, vous aimez faire feu de tous bois à travers moult pactes, projets et slogans. C'est particulièrement visible avec le panorama idyllique

qui figure en introduction du Rapport social unique 2021 qui est à l'ordre du jour de ce Conseil. Tel le coucou, vous n'hésitez pas à vous approprier ce qui est le fruit de décisions qui ne sont pas de votre ressort. Il en est ainsi du fameux big bang salarial 2022, à 7 millions d'euros, dont en réalité plus de 54 %, c'est-à-dire 3,8 millions d'euros vous sont imposés par des décisions de l'Etat. Un peu d'honnêteté intellectuelle ne fait jamais de mal.

Mais malgré tous ces artifices dégainés, le succès du dialogue social ne semble pas au rendez-vous et je vous renvoie à ce qu'avait pu dire ici en juillet 2021 notre collègue Jean-Michel DUVERNOIS : « Ce qui nous inquiète, Monsieur l'adjoint, car suite à la décision du Tribunal administratif de Lyon du 30 décembre dernier annulant la note de service du 23 août 2021 restreignant le droit de grève, il vous faut désormais réellement discuter avec les organisations syndicales d'un service minimum. »

Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir questionnés sur le sujet en Conseil depuis votre arrivée en responsabilité. Etienne BLANC l'a fait par cinq fois, Béatrice de MONTILLE deux fois, Denis BROLIQUIER une fois. Soit huit interpellations en sept Conseils municipaux. Donc à Monsieur BOSETTI qui, le 18 novembre 2021 nous disait : « Les dispositions que nous avons prises se voulaient respectueuses des salariés. » Le Tribunal administratif dit non. Premier désaveu.

A Monsieur BOSETTI qui, en novembre 2020, décembre 2020 ou juillet 2021, nous rétorquait invariablement des discussions avec les organisations syndicales, le Tribunal administratif répond : « Il ne ressort pas des pièces du dossier qu'un accord ait été passé avec les organisations syndicales. » Deuxième désaveu.

Enfin, Monsieur BOSETTI, vous le membre de la France Insoumise, qui reprochait à notre famille politique en novembre 2020 de vouloir démanteler le droit de grève, le Tribunal semble considérer que c'est plutôt vous qui cherchez à le démanteler, en rappelant que vous ne pouvez pas imposer de manière générale et préalable à tous les agents d'un service d'exercer le droit de grève dès la prise du service et jusqu'à son terme. Troisième désaveu.

La balle est donc désormais revenue dans votre camp. Comme vous n'avez pas été très clair dans vos réponses en commission, je vais réitérer mes questions pour que Monsieur le Maire puisse apporter une réponse. Est-ce que la Ville de Lyon a fait ou va faire appel de la décision du Tribunal administratif ? Vous, Monsieur le Maire, qui justifiez en septembre 2021, la solution choisie est désormais invalidée par votre souci de préserver une offre de service lisible pour les familles, comment comptez-vous mettre en œuvre cet engagement ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Cher Laurent, je vous cède la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur OLIVER, il me semblait vous avoir répondu clairement en commission mais je vais reformuler. La Ville de Lyon prend acte de la décision du Tribunal administratif sur l'encadrement du droit de grève. Il se trouve que les collectivités, les centres de gestion et les juridictions départementales font de cet article complexe une lecture inégale. Mais nous respecterons évidemment la décision du Tribunal. Nous allons rouvrir le débat avec les partenaires sociaux et nous statuerons sur le fait de faire appel ou pas de cette décision. Sachant, je le précise pour enlever toute urgence à cette réflexion, que l'appel n'est pas suspensif. Il renverrait donc aux questions de fond sous un délai d'une année ou plusieurs mois. Le débat est donc rouvert avec les partenaires sociaux.

Je précise également, vous l'avez évoqué par voie de presse, que vous souhaitez un service minimum dans les crèches et les écoles. Pour ces deux services publics, le service minimum est un service maximum, pour garder les enfants, tous les agents doivent être présents. C'est donc une manière d'invisibiliser la grève que vous nous proposez.

A la Ville de Lyon, nous avons fait un autre choix, celui de respecter le droit de grève, c'est-à-dire que les agents peuvent toujours se déclarer grévistes, avec un vrai impact. Il n'y a pas de service minimum à la Ville de Lyon, mais une organisation qui permet de prévenir les familles 48 heures avant et d'organiser un service public, qui sera nécessairement dégradé, mais sans pénaliser outre mesure les familles.

M. LE MAIRE : Merci. Revenons au sujet de cette délibération, à savoir la modification du tableau des effectifs. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Le rapport est adopté.

2023/2330 Médiateur de la Ville de Lyon - Modalités de mise en œuvre

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, je vous cède à nouveau la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Nous avons adopté au sein de cette assemblée, en juillet dernier, le Pacte usagers de la Ville de Lyon, un pacte en faveur de la qualité du service public. Parmi les actions emblématiques de ce Pacte usagers, nous nous sommes engagés à créer un médiateur ou une médiatrice de la Ville de Lyon, à savoir une personnalité indépendante, extérieure à notre collectivité, qui favorise la recherche de solutions en cas de désaccord persistant entre l'utilisateur et l'administration.

En somme, toute personne pourra demain saisir le médiateur de la Ville de Lyon si une décision de la collectivité ou une absence de réponse lui semble porter atteinte à ses droits. Cette démarche d'accès aux droits est très importante car, ces dernières années, le fossé a grandi dans notre pays entre l'administration et les citoyens, avec l'accélération de la dématérialisation, d'une part, avec des effectifs d'agents publics de plus en plus sous tension, d'autre part.

Face à une administration confrontée à l'injonction d'efficacité, donc avec moins de moyens et des processus numériques qui parfois la déshumanisent, il n'est pas toujours évident d'appréhender chaque situation dans sa complexité ou sa spécificité. De sorte que tel ou tel habitant peut soudainement se retrouver face à un mur, générant frustration, incompréhension, sentiment d'injustice.

Bien sûr, un médiateur de la Ville de Lyon ne résoudra pas tous les problèmes, d'abord parce que l'administration peut tout à fait être dans son droit. Ensuite, parce que le médiateur permettra parfois simplement, mais c'est déjà cela, d'explicitier le refus, refus qui sera toujours mieux compris et entendu s'il est reformulé par un tiers.

Heureusement, le médiateur permettra aussi de renouer le dialogue et de trouver des solutions mieux disantes à des situations d'incompréhension, de blocage, entre les citoyens et la collectivité. De trouver parfois des compromis dans certaines situations qui ne sont pas toutes noires ou toutes blanches, mais qui peuvent donner lieu à un pas de côté, avec l'aide d'un tiers de confiance. Et parfois même d'éviter un contentieux.

La force du médiateur dépassera par ailleurs la somme des situations conflictuelles qu'il va contribuer à désamorcer. Parce que le médiateur pourra aussi donner à réfléchir aux politiques, à notre assemblée, à l'administration, sur ce qu'ils peuvent faire évoluer dans l'organisation de la collectivité. Ce que nous pourrions faire évoluer dans nos procédures, nos règles d'arbitrage, la qualité de nos réponses, le niveau de service apporté à l'utilisateur.

Pour ce faire, le futur médiateur de la Ville de Lyon aura la mission de rédiger un rapport annuel qui sera présenté à notre assemblée. Ce rapport donnera à voir les axes d'amélioration possibles face aux réclamations les plus récurrentes, ou même face à des situations beaucoup plus isolées et ponctuelles, mais qui de par leur criticité, leur atteinte aux droits, nécessite d'agir avec plus de discernement.

Cette administration plus accessible, à visage humain, qui s'adapte aux besoins, cette administration redevable, c'est tout l'esprit de notre Pacte usagers.

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objectif, à ce stade, de poser les bases. Le périmètre d'action de notre futur-e médiateur ou médiatrice de la Ville de Lyon, mais aussi son processus de désignation, que nous avons voulu transpartisan de manière à désigner une personnalité indépendante qui fasse consensus entre un maximum de groupes politiques et qui soit proposée au vote de notre assemblée.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les grands principes de ce dispositif et que nous nous donnions rendez-vous lors d'un prochain Conseil municipal pour acter collégialement du futur médiateur ou de la future médiatrice de la Ville de Lyon.

Ce rapport du médiateur a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci cher Laurent. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de MONTILLE, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme de MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit donc de mettre en place un médiateur qui pourrait être saisi par des usagers en cas de conflit avec la Ville de Lyon sur tout ce qui a trait à ses compétences hors commandes publiques. Voilà la panoplie qui s'étoffe, après les pactes, le comité de déontologie, le budget genré, le budget participatif et avant le baromètre du bien-être, voilà donc le temps du médiateur.

Sur les pactes et les déclarations d'intention, je crois que notre intervention précédente relative au dialogue social a montré la vacuité que cela pouvait signifier. Quant au comité des déontologies, moins de 15 mois après sa création, il faut déjà remplacer trois des personnalités qualifiées. Pour le budget participatif, nous ne manquerons pas de vous faire part de nos réflexions ultérieurement dans ce Conseil.

Toutes ces annonces de nouveaux outils occupent, c'est certain, elles occupent les adjoints, des chargés de mission, des élus, des agents, mais est-ce vraiment efficace ? Là est réellement la question. Permettez-nous de douter encore. Sans compter que cela a des coûts externes puisque vous n'hésitez pas à passer des marchés avec tel ou tel cabinet prestataire et alors là, on n'est pas avare de l'argent public.

Paradoxalement pour cette nouvelle amulette qu'est le baromètre du bien-être, vous demandez aux agents de la Ville d'aller faire du porte-à-porte bénévolement pour trouver des habitants volontaires, puisqu'il n'est pas envisagé de payer des heures supplémentaires. Voyez-vous, nous restons sur un raisonnement basique, mais compréhensible, qui est : travailler plus pour gagner plus. Mais il nous a sûrement échappé que travailler gratuitement pouvait être une source de bien-être pour les agents. J'espère, Monsieur BOSETTI, que vous n'hésitez pas à proposer largement ce nouveau concept lors de vos séances de dialogue social, vous allez avoir un succès fou.

Mais revenons à ce médiateur. Aujourd'hui, que constatons-nous ? Que vous êtes dans l'incapacité de nous indiquer le nombre de réclamations reçues par Lyon en direct ou un autre canal. Et donc la satisfaction usagers relève du vœu pieux. Nous ne sommes pourtant pas dépourvus d'outils, j'ai cité Lyon en direct et la plateforme de gestion des relations usagers qui va avec. Il y a également la plateforme *Toodego* avec la Métropole. Mais il est vrai que cela a des limites puisque, par exemple, quand vous passez par *Toodego* pour signaler une épave sur la voie publique, vous recevez ensuite un message de la police municipale de Lyon qui est le suivant : « Les signalements effectués via la plateforme internet ne pourront pas être traités par nos services du fait des délais de transmission. »

Puisque c'est encore la saison des vœux, j'en formule deux. Celui que les outils déjà en place soient efficaces et efficients et un investissement dans les outils innovants et performants d'évaluation de l'efficacité du service public et d'évaluation du taux de satisfaction des habitants. Il en existe plein. Aujourd'hui, des outils modernes, numériques, permettent de mesurer la satisfaction des usagers, ce qui apparaît comme essentiel au pilotage de la qualité de service. Au-delà de l'intérêt évident pour l'utilisateur, ces outils présentent de multiples vertus pour l'administration : motiver les agents, baisser les coûts liés à l'insatisfaction, la gestion des réclamations notamment, détecter les dysfonctionnements, prioriser les actions d'amélioration, suivre l'impact des mesures prises.

Un regret toutefois, Monsieur l'adjoint, que ce médiateur ne soit pas compétent pour le personnel de la Ville car, comme le dialogue entre les travailleurs, nos agents, et la France Insoumise semble souffrir de pas mal de friture sur la ligne, il aurait pu jouer un rôle certain.

En ce début d'année et en attendant le prochain thermomètre ou je ne sais quelle autre invention, nous allons être conciliants et donc donner sa chance au produit en votant favorablement pour la création de ce médiateur. Mais nous serons attentifs à son action et au rapport d'activité annuel qui sera présenté devant notre assemblée. Puisque vous dites qu'il s'agit d'une candidature transpartisane, nous ne manquerons pas, éventuellement, de vous proposer quelques candidatures. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en commun et le groupe Les Ecologistes, Madame DELAUNAY, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, au nom de nos trois groupes, nous nous réjouissons de la mise en place d'un médiateur ou d'une médiatrice pour notre Ville. Comme l'a rappelé notre collègue Laurent BOSETTI, chaque année un nombre croissant de procédures administratives est dématérialisé. Si cette tendance permet de réaliser facilement la majorité des démarches administratives, ces systèmes ne sont pas du tout adaptés à des cas non anticipés par les collectivités ou des cas complexes, ou simplement les cas dans lesquels les personnes sont peu à l'aise avec les outils numériques.

Ce fait prévisible est confirmé par d'autres collectivités qui ont déjà eu la possibilité de mettre en place une structure de médiation, comme par exemple la Ville de Paris. Je vais donner quelques exemples pour que ce dispositif paraisse plus concret. Le médiateur a pu intervenir sur plusieurs sujets relatifs au droit des personnes en situation de handicap, que ce soit par rapport au stationnement, à l'accès à un bureau de vote ou encore à l'aménagement d'accès prioritaires à des lieux publics. Un autre exemple, le médiateur a été saisi dans le cas où une personne avait payé l'année passée la cantine de son enfant à un tarif supérieur à celui auquel elle avait droit, l'action du médiateur a permis de trouver un compromis et de clore à l'amiable la procédure judiciaire qui avait été lancée.

J'évoque ces deux exemples, mais j'aurais aussi pu parler de la durée de validité des tickets de piscine, des délais de délivrance des actes de naissance, des motifs de courriers de refus, du stationnement, de la mise en fourrière des véhicules, de l'accès des librairies de quartier à la commande publique, et bien d'autres sujets encore.

Vous l'aurez compris, la Ville de Lyon a tout à gagner à la mise en place d'une médiatrice ou d'un médiateur pour améliorer la qualité de ses services. Nos trois groupes se réjouissent donc de la délibération qui nous est proposée. Nous saluons et remercions Laurent BOSETTI pour ses travaux et l'aboutissement de ce projet qui fera en sorte que chaque habitante, chaque habitant, pourra demain faire valoir ses droits, quelle que soit sa situation, son âge, son genre ou son handicap. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Florence. Laurent je vous cède la parole pour revenir sur ce qui a pu être dit.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Oui, merci Monsieur le Maire. Une brève réponse à ma collègue Béatrice de MONTILLE qui évoquait la multiplication des pactes et d'une politique de communication. A travers ces pactes, nous parlons d'engagements sur lesquels nous sommes redevables, nous délibérons en Conseil en toute transparence sur nos orientations et nos actions. Dans les pactes, il y a bien des actions et celle-ci en est une, nous transformons ce que vous appelez de la communication en réalité.

Cela me permet d'élargir le sujet, sur l'intérêt de mesurer la satisfaction des usagers. Nous allons lancer dès cette année une autre action très concrète du Pacte usagers au travers des enquêtes « A votre écoute ». A votre écoute dans les parcs, dans les crèches, au périscolaire, dans les résidences de personnes âgées, etc., pour finalement donner la parole des usagers sur la façon dont ils vivent ces services publics du quotidien, qui sont souvent moins concertés que l'espace public où on a l'habitude de travailler avec les conseils de quartiers. Cela permettra de sonder, de manière quantitative, avec des enquêtes à grande échelle, en donnant la parole avec des verbatim, le ressenti des usagers. Ces enquêtes « A votre écoute » seront portées avec le regard

des agents qui sont les artisans du service public, c'est-à-dire interroger les usagers et les agents dans une forme de symétrie des attentions, là aussi pour faire progresser le service public.

Vous êtes un peu interrogative sur le médiateur, mais je l'ai évoqué en commission, un intérêt dépasse les étiquettes partisans et les polémiques puisque, aujourd'hui, près d'une soixantaine de grandes collectivités, des régions, des départements, des agglomérations, des grandes villes, de droite et de gauche, se sont engagées dans la création de médiateurs de la collectivité. Cependant, j'ai bien entendu que vous nous accordiez une certaine bienveillance à ce sujet et je vous remercie de voter favorablement ce rapport, j'espère à l'unanimité, pour qu'il nous permette, à travers aussi les candidatures que vous nous ferez parvenir, de lancer le dispositif de la meilleure manière qui soit.

M. LE MAIRE : Merci cher Laurent. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'intervention. Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Laurent BOSETTI puisse nous présenter particulièrement le rapport relatif à la vie du Comité technique sur le rapport social unique 2021.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Le rapport social de la Ville de Lyon est un moment fort pour notre assemblée, il donne à voir un portrait assez exhaustif de la collectivité en matière de ressources humaines. D'une certaine manière un portrait de famille, un bilan à travers un grand nombre de statistiques. L'enjeu n'est pas de revenir dans cette assemblée sur les 200 pages du document, mais de vous présenter succinctement les transformations majeures qui sont intervenues en 2021 et en 2022 pour vous partager des données plus récentes, afin de rassurer mon collègue David KIMELFELD qui s'inquiétait pour nos agents en début de séance.

Mes chers collègues, à travers l'adoption du pacte social, nous avons véritablement changé de paradigme. Il n'est plus question à la Ville de Lyon de parler du coût des fonctionnaires, comme notre opposition, mais bien de leur valeur. La nuance lexicale est essentielle. Les plaques tectoniques ont bougé, pour reprendre les mots de mon collègue Georges KEPENEKIAN. Avec la création de 150 postes sur deux ans, nous avons mis à niveau notre collectivité pour rendre les services publics du quotidien. Nous redonnons du souffle à notre administration, et nous partageons cette ambition de service public avec notre jeunesse. Nous accueillons 65 % d'apprentis en plus, 33 % de stagiaires en plus, 20 % de jobs d'été en plus, nous créons aussi de nouveaux postes de service civique.

Nous avons revalorisé les salaires des agents de près de 4 millions d'euros en année pleine, la même année que la revalorisation du point d'indice, pour mieux considérer le personnel et retrouver de l'attractivité. Nous réduisons du même coup les inégalités salariales entre femmes et hommes, avec une revalorisation forte des filières féminines, conformément au plan pour l'égalité professionnelle que vous avez bien voulu adopter au sein du Conseil municipal. Nous avons également créé un dispositif de signalement contre les violences, agissements sexistes et harcèlement.

Nous avons aussi engagé des revalorisations par métier, avec un protocole d'accord ambitieux sur notre police municipale, avec aussi des conférences de salariés au sein des écoles et des crèches. Nous avons déployé un bouclier social face à la réforme du temps de travail, la réforme dites des 1 607 heures, en sanctuarisant le temps de travail des agents les plus exposés, 60 % de nos agents, souvent les plus modestes.

Nous avons mis en place un forfait mobilité durable pour nos agents à vélo ou en covoiturage. Nous avons lancé une charte du télétravail, avant même l'adoption des protocoles d'accord nationaux. Nous avons intensifié l'effort pour l'accès des agents à un logement abordable, en

délibérant ici dans l'assemblée de nouveaux partenariats, convention avec Grand Lyon Habitat, convention avec CDC Habitat, partenariat avec l'Office foncier solidaire.

Nous avons adopté une DPI avec plus de 50 millions d'euros dédiés aux locaux du personnel, en faisant de cette question, merci Sylvain GODINOT, un élément central de notre futur schéma directeur immobilier. Et puis, merci Monsieur le directeur général des services, nous travaillons à changer les pratiques, à remettre davantage de sens au travail avec le lancement d'un projet d'administration qui puisse redonner davantage d'autonomie aux équipes. Tout cela en deux ans.

Mes chers collègues, j'en profite pour vous dire qu'en 2023, cet effort ne faiblira pas. Après la revalorisation des salaires intervenue en 2022, j'ai annoncé aux représentants du personnel cette semaine notre intention d'accélérer le déroulé de carrière des agents de catégorie C, et donc mécaniquement leur salaire, à travers l'accroissement des ratios d'avancement de grade. Je vous soumettrai cette proposition au prochain Conseil municipal.

En 2023, nous augmenterons aussi de 10 % les moyens alloués à la formation des agents. Nous remonterons le plafond du forfait mobilité durable. Nous allons déprécariser plus d'une centaine de postes dans les écoles. Nous adopterons aussi un plan de déplacement mobilité employeur. Nous définirons un plan de lutte contre les discriminations au travail.

Voici quelques exemples de nos futures avancées. Alors quand nos oppositions parlent de masse salariale dispendieuse, de démesure, pour reprendre le propos de mon collègue Yann CUCHERAT, nous pensons au contraire que nos agents sont notre première richesse. Nous sommes fiers de notre service public et nous nous mettons budgétairement à la hauteur de nos ambitions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur KIMELFELD.

M. KIMELFELD David : Je voudrais juste demander à Monsieur BOSETTI, parce que j'ai entendu cet exposé magnifique, mais je ne comprends pas pourquoi les organisations syndicales sont encore autant remontées contre vous, avec toutes ces bonnes nouvelles que vous venez d'annoncer. Soit vous ne les avez pas encore indiquées aux organisations syndicales, soit elles n'ont pas compris, peut-être comme nous d'ailleurs parce que vous nous renvoyez souvent le fait que nous ne comprenons pas la moitié de ce que vous dites. En tout cas, je vous invite avec beaucoup d'humilité à bien leur réexpliquer les choses parce que ce n'est pas ce que j'ai ressenti et en particulier lors de la dernière réunion du COS. Je vous remercie.

2023/2259 Avis du comité technique sur le rapport social unique 2021

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté)

2023/2223 Évolution des taux de cotisation santé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté)

2023/2251 Attribution d'une subvention, approbation et autorisation de signature de la convention cadre entre le Comité des Œuvres Sociales (COS) et la Ville de Lyon - Année 2023

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Retiré)

2023/2238 Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques de qualité prévues à l'article L 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2021-2022

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2261 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 762 676 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 38 logements PLAI situés 142, cours Gambetta à Lyon 7^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2262 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 574 657 € relatifs à une opération acquisition en VEFA de 40 logements situés 55, avenue René Cassin à Lyon 9^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2292 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par SOLIHA BLI Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 24 915 € relatifs à une opération réhabilitation de 1 logement PLAI situé 14, rue Laure Diebold à Lyon 9^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2293 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 868 523 € relatifs à une opération de construction de 13 logements (9 PLUS et 4 PLAI) situés 16-18, rue du Professeur Morat à Lyon 8^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

(Adopté)

2023/2294 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 7 507 017 € relatifs à une opération réhabilitation de 204 logements (160 PLUS et 44 PLS) situés 17 à 21, avenue Francis de Pressensé à Lyon 8^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2295 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 302 844 € relatifs à une opération de construction de 8 logements (6 PLUS et 2 PLAI) situés 123, rue Pierre Valdo à Lyon 5^e.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2322 Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour le renouvellement des marchés en groupement se terminant en 2024 et 2025.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2335 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA d'économie mixte à conseil d'administration ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 2 274 389 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 66 logements PLAI situés 5, impasse Fernand Rey à Lyon 1^{er}.

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2220 Modification de l'inventaire des équipements transférés du 4^e arrondissement.

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté)

2023/2221 Modification de l'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté)

2023/2222 Modification d'inventaire des équipements transférés du Conseil du 4^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Retiré

2023/2228 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et CGI dans le cadre de la modernisation de la carte culture.

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté)

2023/2231 Campagne de recensement de la population 2023 - Indemnités test enquête Familles.

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté)

2023/2233 Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la Ville de Lyon - M. Grégory Doucet.

Rapporteur : M. MAES Bertrand

Ne prend pas part au vote

Grégory DOUCET

(Adopté)

2023/2334 Régularisation d'une complémentaire retraite pour un ancien élu - Levée de prescription quadriennale

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents.

Ils ont tous reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

2023/2225 Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, la parole est à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Je dirai simplement que la commission a émis un avis favorable, Monsieur le maire.

M. LE MAIRE : Merci Nathalie. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KEPENEKIAN, vous avez la parole pour 5 minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, depuis son ouverture en 2015, en moins de 10 ans le Musée des Confluences a su s'imposer comme un acteur culturel fort de notre région. Dirigé avec talent, je le dis en toute connaissance de cause, par Héléne LAFONT, soutenue dans son action par des équipes remarquables, le musée a su séduire un large public. Déjà en d'autres temps, on mesurait le taux de retour des visiteurs, quand ils sont venus une fois, ils reviennent une deuxième et une troisième fois dans la même année.

Héritier du musée Guimet, il permet à notre ville de disposer d'un établissement à sa mesure, un musée qui participe à la fois à l'accès à la culture de ses habitants et à son rayonnement. Il est bien souvent la première porte vers la culture des milliers d'élèves qu'il accueille chaque année et il est de fait un outil indispensable à l'éducation et à l'ouverture sur le monde de ce jeune public. Il est également un lieu d'émulation et d'émerveillement qui attire les visiteurs du monde entier. Aussi, nous devons tout mettre en œuvre pour lui permettre de poursuivre son développement et lui donner toute la visibilité qu'il mérite.

Si notre groupe se réjouit que les soutiens financiers de la Ville et de la Métropole se maintiennent dans le temps, nous devons vous rappeler qu'ils ne suffisent pas seuls à assurer la viabilité de cet établissement. Notre Ville doit contribuer à assurer un environnement qui permette au musée d'inscrire son succès dans la durée.

Cela passe notamment par l'élaboration d'une solution pérenne pour la création d'un parking accessible en proximité. Je vous rappelle qu'à l'origine cet équipement était prévu en sous-sol, avec 274 places, avant d'être supprimé, pour des raisons techniques et de surcoût, puis réintégré avec le parking temporaire situé derrière la station-service.

Je rappelle que, à ce moment-là, le projet du musée était porté par le département et j'étais, au nom du Grand Lyon, son honorable correspondant. Je vous rappelle que Gilles BUNA, adjoint à l'urbanisme de l'époque et, autant que je me souvienne, élu Europe Ecologie, exigeait du département de prévoir un parking pour accorder le permis de construire. A ce moment-là, c'était un critère, mais nous étions dans d'autres temps.

Aujourd'hui, ce parking temporaire installé derrière la station-service est amené à disparaître pour laisser place à de nouveaux aménagements. Initialement prévu en 2005, cette disparition est désormais annoncée en 2023. Dans ce contexte, vous comprendrez donc, Monsieur le Président de la SPL Confluences, que nous nous inquiétons de ne voir apparaître aucune solution de proposition de report.

Les enjeux autour du stationnement ne peuvent être mis de côté car ils ont une incidence directe sur le fonctionnement et l'équilibre financier du musée. Il est donc à nos yeux préjudiciable de les écarter de la réflexion. Nous souhaitons évidemment que le maximum de visiteurs possible puissent venir en tramway, ce qui est déjà le cas, en bus ou en Vélo'v, et nous avons grand plaisir à constater le nombre d'entre eux qui descendent des rames du tramway. Mais tous ne le peuvent pas dans de bonnes conditions, tous n'ont pas accès depuis leur lieu de départ à des possibilités satisfaisantes de report modal. Conserver un parking représente dès lors un investissement qui nous semble essentiel pour son développement, un parking et un public plus large.

Ce public vit à 60 % au-delà des frontières de la Métropole, dont une bonne partie vient de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il faut donc penser leur accueil et leur donner envie de revenir, leur fidélisation est à ce titre un enjeu majeur.

De même, dans les années à venir le musée va avoir besoin de trouver de nouveaux revenus pour compenser les effets de cette crise. Sur la dernière période, la direction du musée a su trouver de nouvelles ressources, grâce à la politique événementielle puissante et son travail avec les entreprises, amplifié par la création d'un fonds de dotation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la SPL Confluences, nous vous demandons d'agir pour réaliser un projet proposant une solution alternative, qui était prévue jusqu'à maintenant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mme DUBOT, en tant que Maire du 7^e arrondissement, mais pas que, je vous cède la parole.

M. DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur KEPENEKIAN. Déjà, je voudrais m'associer à vos remerciements adressés à l'équipe de direction et à toutes celles qui travaillent au Musée des Confluences qui, effectivement, ne désemplit pas et a retrouvé son public d'avant la crise. Il a passé la barre des 5 millions de visiteurs en décembre 2022, pour un musée qui n'a pas encore fêté ses 10 ans c'est un succès. C'est aussi un lieu d'accessibilité très grand puisqu'il est souvent le premier où viennent les visiteurs, ce qui est assez exceptionnel pour un musée. Bref, un lieu culturel très important pour notre Ville et notre Métropole.

Pour ce qui est de son accessibilité en voiture, vous l'avez dit, Monsieur KEPENEKIAN, ce parking a toujours été temporaire et, après de multiples prolongations, nous arrivons à la fin de la mise à disposition pour le parking du musée. C'était prévu depuis longtemps, dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Confluence par la SPL Confluences et l'ancienne majorité n'avait pas prévu de solution alternative.

Aujourd'hui, nous cherchons des solutions et je vous confirme que la Métropole, comme la SPL Confluences, comme les équipes du musée, sont au travail, tiennent un certain nombre de réunions pour trouver une solution à la fois pour les clients du soir, les personnes qui viennent pour des réunions ou des privatisations, et pour les visiteurs de la région, puisque les Lyonnaises et les Lyonnais viennent en transports en commun. Nous travaillons donc sur deux solutions distinctes, à la fois pour les soirées et pour le visitorat régional. Tout cela sera prêt d'ici fin mars 2023.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons partir en pause pour déjeuner. Il est 12 heures 24, nous reprendrons notre séance à 14 heures 15.

(La séance est suspendue de 12h24 à 14h15.)

2023/2299 Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros - Exercice 2023 - Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres – RECTIFICATIF

M. LE MAIRE : nous reprenons avec l'examen du dossier 2023/2299. Je cède la parole à Mme PERRIN-GILBERT. Je signale qu'un amendement a été déposé, il a été porté à votre connaissance sur le portail Espace Elus. Le groupe DCI le présentera tout à l'heure. Chère Nathalie c'est à vous pour présenter ce rapport.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous savez que notre collectivité porte une ambition élevée en matière de politique publique

culturelle. Depuis maintenant deux ans et demi, nous nous employons à bâtir un socle fort et cohérent à cette politique. Je tiens à resouligner que le budget alloué à la culture ne baisse pas. Il reste le deuxième budget de notre ville, après celui alloué à l'éducation.

Je le dis ici car nous avons pris cet engagement durant la campagne électorale en 2020. Cet engagement est tenu, Monsieur le Maire, grâce à vous, malgré le contexte économique et énergétique qui nous frappe et sur lequel nous avons échangé ce matin à l'occasion du DOB. Je le dis aussi car je vois d'autres collectivités, des communes, des régions, qui annoncent un peu partout en France une baisse de leur budget alloué à la culture en 2023. Ce n'est donc pas notre cas et nous allons même augmenter quelque peu la part consacrée à la culture.

En effet, hormis le budget primitif, dont les grandes orientations nous ont été proposées par Madame HENOCQUE ce matin, nous soumettrons au vote du Conseil municipal au mois de mars prochain l'augmentation de nos deux budgets annexes à notre budget primitif. Celui de l'Auditorium orchestre national de Lyon, pour lequel nous vous proposerons une augmentation de 350 000 euros. Et celui du Théâtre municipal des Célestins pour lequel nous vous proposerons également une hausse de 350 000 euros.

Ces budgets annexes étaient gelés depuis 2015 et il était devenu impossible pour les directions de ces deux grands équipements culturels publics de suivre la revalorisation du point d'indice, d'assumer la hausse des dépenses d'énergie et de matériaux, tout en préservant leur capacité de création et de diffusion artistique.

Le socle de notre politique culturelle est donc fort par son ampleur budgétaire, mais il l'est aussi par son articulation autour de trois grands axes : la création artistique, avec le développement des résidences, temps et lieux de travail pour les artistes, le développement des occasions et lieux de diffusion ; l'éducation artistique, avec sa structuration dans toutes les écoles lyonnaises, mais aussi tout au long de la vie, une meilleure offre de pratiques en amateurs ; et la coopération entre acteurs culturels et territoires, en France, en Europe et dans le monde, avec aussi le souci de pouvoir accueillir à Lyon des artistes, des intellectuels engagés, empêchés de créer et menacés dans leurs pays.

Les 18 structures auxquelles nous vous proposons d'allouer des subventions par ce projet de délibération participent chacune à ces trois grands axes de politique culturelle.

Pour en terminer avec la présentation du cadre général de ce projet de délibération et avant d'entrer dans le détail pour quelques-unes de ces structures, je souhaite souligner que nous votons ces subventions avant de voter le budget primitif en mars prochain. Ceci afin que ces 18 structures bénéficient au plus vite d'une visibilité budgétaire pour 2023 et qu'elles perçoivent au plus vite également leur subvention de fonctionnement annuelle.

Nous pouvons voter ces subventions en amont du budget car elles sont accompagnées de conventions cadres et pluriannuelles entre notre collectivité et ses structures. A ce sujet, je tiens à expliquer ici, comme je l'ai fait en Commission Culture début janvier, que nous avons dû modifier au dernier moment ces conventions cadres dans la mesure où la région Auvergne Rhône-Alpes nous a informés fin décembre qu'elle se retirerait de toutes les conventions cadres pluriannuelles ou pluripartites dès 2023, portant ainsi un nouveau coup dur aux acteurs culturels.

J'en viens à présent au détail des 18 structures dont nous examinons les subventions aujourd'hui. 12 voient leur subvention reconduite à l'identique par rapport à l'année dernière. Il s'agit de :

- l'association les Nouvelles subsistances, avec une subvention proposée de 1 390 000 euros ;
- le théâtre Nouvelle génération, avec une subvention proposée de 613 000 euros ;
- la compagnie MA, avec une subvention proposée de 150 000 euros, contre 120 000 euros en 2020 ;
- le théâtre du Point du jour, avec une subvention proposée de 300 000 euros ;
- la Maison de la danse, avec une subvention proposée de 965 000 euros ;
- l'Opéra national de Lyon, avec une subvention proposée de 10 millions d'euros, à laquelle s'ajoute la mise à disposition de personnel par la Ville, valorisée à hauteur de 8 millions d'euros ;

- l'association Réseau qui gère la salle du Périscope, avec une subvention proposée de 100 000 euros ;
- l'association Artifarti, avec une subvention proposée de 366 700 euros ;
- la SAS Transmission, pour la gestion de la salle du Transbordeur, avec une subvention proposée de 89 700 euros ;
- l'association du Musée urbain Tony Garnier, avec une subvention proposée de 90 000 euros ;
- l'Institut Lumière, avec une subvention proposée de 700 000 euros, contre 480 000 euros en 2020 ;
- l'association Soierie vivante, avec une subvention proposée de 40 000 euros, contre 30 000 euros en 2021.

Trois structures voient leur subvention de fonctionnement réexaminée à la baisse en 2023 par rapport à 2022.

La première est le Gram, avec une subvention proposée de 105 000 euros, contre 170 000 euros en 2022. Permettez-moi deux mots d'explication. Le Gram est un centre national de création musicale principalement soutenu par l'Etat. Dans son ambition de soutenir la création artistique et musicale contemporaine, notre Ville est au côté de l'Etat. Pour autant, cette subvention conséquente de 105 000 euros connaît en effet une baisse relative. Dès l'avis favorable de la Commission Culture que nous avons réunie début janvier et qui, pour rappel, réunit l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal et qui a émis un avis favorable à l'unanimité, j'en ai moi-même informé la structure. J'agis dans le cadre d'un budget stabilisé, mais même dans ce cadre, développer des axes de politique culturelle impose en responsabilité d'opérer des choix.

Pourquoi ce choix ? D'abord, il n'est en rien une évaluation de la valeur de la création artistique et musicale proposée par le Gram. Ce n'est absolument pas un jugement, au contraire. Mais il me semble, et je m'en suis ouverte aux responsables de la structure, que les frais de structure de l'association sont bien élevés, presque 1,2 million d'euros sur 1,7 million de budget, par rapport au budget alloué directement à la création artistique, aux actions de médiation ou même à la recherche.

Ensuite, il se trouve que l'association défend un certain nombre de projets dans les collèges de la Métropole, essentiellement des collèges hors Lyon qui plus est. Les collèges étant de compétence métropolitaine, j'ai orienté les deux co-directeurs de la structure vers l'appel à projets lancé par la Métropole en matière d'interventions artistiques dans les collèges, dont la structure n'avait a priori pas connaissance.

Enfin, je tiens à préciser que tout le soutien de la Ville de Lyon au Gram n'apparaît pas dans ce projet de délibération. Ainsi, l'association a déposé auprès de nos services une demande de subvention d'équipements, demande que nous étudierons avec attention. Et puis la ville de Lyon soutient au côté de l'Institut français, et je partage cela avec ma collègue à la coopération et aux relations internationales, nous soutenons avec l'Institut français les actions à l'international menées par cette association, en particulier son projet de coopération avec l'Argentine, ce qui vient s'ajouter à cette subvention de fonctionnement de 105 000 euros.

Je tiens enfin à préciser sur cette association que j'ai échangé en décembre dernier avec le directeur de la Drac sur cette proposition de réexamen à la baisse de la subvention et je crois que le représentant de l'Etat, principal financeur de la structure, a bien noté notre engagement fort en matière de création artistique, notre volonté de dialogue avec l'Etat, comme avec les autres collectivités locales. Il a bien compris aussi que la Ville de Lyon était une grande collectivité, qu'elle pouvait beaucoup mais qu'elle ne pouvait pas tout à elle seule.

La deuxième baisse concerne l'association les Grands concerts, pour lesquels un amendement a été déposé, avec une subvention proposée pour 2023 de 60 000 euros, contre 100 000 euros en 2022. Cette association a pour objectif la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique. Elle propose aux Lyonnaises et aux Lyonnais une très belle saison de musique baroque au sein de la chapelle de la Trinité. La subvention à hauteur de 60 000 euros en 2023 restera un soutien important, d'autant qu'elle s'accompagne de la mise à disposition de la chapelle à titre gracieux. Une mise à disposition valorisée à hauteur d'un peu plus de 36 000 euros. Je tiens

également à rappeler que nous participons, sur la base d'un forfait, au règlement des fluides engendrés par l'exploitation de la chapelle.

Autant d'éléments qui ne sont pas précisés dans la délibération, que nous ne mettons peut-être pas suffisamment en avant, Monsieur le Maire, et que l'association oublie peut-être elle-même de rappeler. Ces éléments sont pour autant inscrits dans la convention pluriannuelle qui nous lie avec la structure jusqu'à l'été 2024. Par ailleurs, le soutien aux Grands concerts se traduit en plus par une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 euros à l'ensemble baroque local accueilli chaque année en résidence à la chapelle, c'est un élément nouveau depuis 2 ans. Il s'agit actuellement de l'ensemble Céladon qui fait un magnifique travail en matière de musique baroque. Cette subvention supplémentaire permet à l'association des Grands concerts de ne pas supporter elle-même le coût de la résidence du groupe baroque accueilli.

Enfin, je dois dire que malgré notre convention, malgré la mise à disposition gracieuse de la chapelle par la Ville, cette dernière, hélas, reste très peu accessible aux ensembles baroques régionaux pour cause de frais de mise à disposition par les Grands concerts trop élevée. De même, un certain nombre de nos manifestations voient une demande de financement pour mise à disposition de la chapelle, là encore malgré notre convention. Je pense par exemple à l'association Quai du polar qui a dû verser la somme de 3 000 euros pour accéder à la chapelle.

J'ai pu échanger de tout cela avec le directeur de l'association qui gère actuellement la chapelle de la Trinité, j'espère que ce dialogue portera ses fruits. Là aussi, j'avais pu exposer ces éléments en Commission Culture, je n'avais pas eu de questions, il y avait également eu un vote unanime de l'ensemble des groupes municipaux. Nous aurons l'occasion de poursuivre nos échanges.

La troisième et dernière structure concernée par une baisse en 2023 est l'association Silk in Lyon pour l'organisation de son festival de la soie, festival annuel, que nous soutiendrons à hauteur de 25 000 euros, au lieu de 35 000 euros les années précédentes. Ces 25 000 euros sont une manière pour la Ville de Lyon de se mettre au niveau de la Métropole puisqu'elle soutient ce festival à hauteur de 25 000 euros. Nous nous sommes dit que nous n'avions pas forcément capacité à faire mieux que nos amis métropolitains sur ce festival que nous soutenons ensemble.

Restent 3 structures qui voient leur subvention reconduite. Il s'agit de l'association de gestion de la Villa Gillet, nous vous proposons une reconduction à hauteur de 250 000 euros ; du théâtre de la Croix Rousse, avec une subvention proposée par cette délibération de 636 000 euros ; et l'association du Marché gare, avec une subvention reconduite à hauteur de 100 000 euros.

Dans les semaines et mois à venir, je vous proposerai vraisemblablement, et après le vote de notre budget primitif, une augmentation, un soutien accru pour ces 3 acteurs culturels. Soit parce qu'ils développent leur activité en conformité avec des axes prioritaires dans notre action politique, soit parce qu'ils ont été gravement mis en danger, en péril même, par le retrait brutal et brusque en 2022 de subventions de la part d'une autre collectivité territoriale. Nous serons au côté de ces structures, je pense notamment à la Villa Gillet et au théâtre de la Croix Rousse, afin qu'elles ne soient pas trop mises en difficulté.

Voilà, je vous propose un avis favorable pour cette délibération qui a reçu un avis unanimement favorable de la Commission Culture et un avis défavorable du Conseil du 2^e arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KIMELFELD c'est à vous pour 3 minutes.

M. KIMELFELD David : Mon intervention est retirée Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BROLIQUIER c'est à vous pour 5 minutes et vous en profiterez pour présenter votre amendement.

M. BROLIQUIER Denis : Merci Monsieur le Maire. Madame l'adjointe, mes chers collègues, dans votre attribution des subventions de fonctionnement 2023 pour 18 institutions culturelles de notre Ville, vous nous proposez de diviser pratiquement par deux celle du Gram et celle des Grands concerts. Au-delà des explications que vous venez de nous donner, pourquoi cette décision, on se le demande.

Pour le Gram, l'explication de cette réduction drastique a été très confuse en commission. Si j'ai bien compris vos propos, Madame d'adjointe, c'est de la création, c'est donc à l'Etat de soutenir cette association. Dans la phrase suivante, vous avez dit que Lyon, en tant que collectivité locale, se voulait une ville de création quand même et de soutien à la création. Bref, ce n'était pas très clair, mais je comprends en revanche clairement que vous n'avez plus envie de subventionner cette structure. C'est votre choix, un point c'est tout.

Pour les Grands concerts, votre explication en commission n'a pas été claire, il n'y a même pas eu d'explication du tout. Visiblement, vous avez le même souhait, la même envie, celle de couper l'aide publique à cette association. Je rappelle à notre assemblée que les Grands concerts sont l'association gestionnaire depuis 1999 de la chapelle de la Trinité, l'un des plus beaux lieux de notre Ville. Les Grands concerts, c'est l'équipe conduite par Eric Desnoues qui, depuis 40 ans, offre au public lyonnais des saisons de musique baroque d'une qualité exceptionnelle, tout le gotha de la musique baroque européenne est passé par la chapelle, ce Cecilia Bartoli à Philippe Jaroussky, de Jordi Savall aux Arts florissants. Avec une vingtaine de concerts payants chaque année, mais aussi avec des concerts gratuits, à travers des collaborations avec d'autres institutions ou avec le SNSM, avec l'accueil d'autres structures artistiques, la chapelle fait rayonner notre Ville au niveau régional pour son public et international pour sa renommée. Tout cela à un coût très modique pour les collectivités, quelques dizaines de milliers d'euros seulement.

En effet, la chapelle a su trouver, entre billetterie, mécénat et mise à disposition, un équilibre économique rare pour une institution de cette dimension. Un équilibre au sens large puisqu'il inclut la totalité des frais de personnel, l'ensemble des frais d'équipement, voire même une partie de l'investissement. Qui dit mieux dans les équipements culturels à Lyon ? Ce n'est pas parce que, depuis deux ans, sous l'impulsion du Covid-19 et d'une bonne gestion, l'association a dégagé un excédent, qu'il faut la sanctionner.

Chacun sait ici qu'une entreprise culturelle n'est jamais une rente de situation, elle ne sait jamais au début de la saison quel sera son équilibre financier à la fin de l'exercice. Dans ce domaine, comme dans d'autres, jamais rien n'est définitivement acquis. Alors supprimer arbitrairement 5 % de ses recettes, réduire la subvention municipale de 40 %, c'est vraiment envoyer un mauvais signal aux institutions culturelles de notre Ville. En agissant ainsi, en punissant le bon élève de la classe, vous fragilisez une association culturelle majeure de notre agglomération, vous sanctionnez une équipe investie et engagée, et vous encouragez les autres responsables culturels à une gestion pépère, à une gestion peu performante. Bref, vous n'êtes pas dans votre rôle et notre Ville n'est pas non plus dans son rôle de soutien et d'encouragement.

Nous vous demandons, Madame l'adjointe, de revenir sur cette décision injuste, c'est le sens de l'amendement que nous déposons pour rétablir la subvention des Grands concerts à un montant équivalent à celui de l'an dernier. L'amendement expose les motifs puis demande de remplacer cette baisse de subvention de 100 000 à 60 000 euros par le maintien de la subvention à 100 000 euros, cela me semble être la moindre des choses.

M. LE MAIRE : Merci. Nathalie je vous cède la parole de nouveau.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Et alors rien pour le Gram ? Votre amendement porte juste sur les Grands concerts ?

M. BROLIQUIER Denis : Oui, c'est effectivement pour les Grands concerts que cette situation nous semble totalement injuste. Vous mettez en péril une structure, pour le reste c'est votre choix, vous l'assumez.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : D'accord. Cher Denis BROLIQUIER, j'aurais vraiment aimé, en tant qu'adjointe à la culture de la Ville de Lyon, que votre groupe ait déployé avec le même talent, avec la même force, le même argumentaire vis-à-vis de l'exécutif régional quand il s'est agi l'année dernière d'ôter 2 millions d'euros à l'ensemble du secteur culturel lyonnais. Là, j'aurais aimé que vous soyez avec moi, avec nous toutes et nous tous, pour faire ce plaidoyer au président de la Région Rhône-Alpes et à son exécutif.

Ensuite, si je ne suis pas claire en commission, après tout cela peut arriver à tout le monde. J'ai pourtant l'impression de faire des efforts de pédagogie, d'explication et de partage, mais quand je ne suis pas claire en commission, vous y assistez d'ailleurs cher Denis et je vous en remercie,

peut-être que la visio nuit un peu à nos échanges, je vous inviterai donc à venir en présentiel et, surtout, n'hésitez pas à me faire répéter quand vous ne comprenez pas quelque chose. Je le ferai toujours avec plaisir, plutôt que de le faire ici en séance.

En tout état de cause, je pense avoir largement présenté ces choix, cette délibération et je vous demanderai de rejeter l'amendement qui nous est proposé par le groupe et de voter pour cette délibération. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Chère Nathalie. Je mets aux voix cet amendement et vous invite à voter contre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Les Ecologistes

Groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique

Groupe Lyon en commun

Abstention

Anne-Sophie CONDEMINE

Charles-Franck LEVY

Ne prend pas part au vote

Marielle PERRIN

Sophia POPOFF

Marie-Noëlle FRERY

Nathalie PERRIN-GILBERT

Stéphanie LEGER

BILLARD Romain

(Rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix le rapport qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles lyonnaises. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Ne prend pas part au vote

Stéphanie LEGER

Nathalie PERRIN-GILBERT

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2249 Lancement de l'opération n° 60BUPA22 "Budget participatif 2022 - Enveloppe globale" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020 – RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Chloë VIDAL.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous présente à mon tour mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et je nous souhaite à toutes et à tous de nous montrer ensemble à la hauteur des défis liés à la mutation écologique.

Cette mutation écologique qui nous enjoint aujourd'hui à repenser l'habitation urbaine, à réorganiser collectivement la Ville à partir des réalités imposées par le changement global. Cette mutation écologique qui nous enjoint dès à présent à un changement de posture, à une réorientation écologique et politique. Car il ne saurait y avoir de transition écologique sans une forme de transition démocratique. Autrement dit encore, la transition écologique n'est pas seulement une question de pédagogie, mais de changement de comportement et relève d'une nécessité démocratique de renouveler nos pratiques politiques.

A l'instar des 400 communes qui l'ont précédée, la 3^e plus grande ville de France est enfin dotée d'un des seuls outils qui permet aux citoyens d'intervenir sur une question cruciale, le budget de la collectivité. Le budget participatif marque ainsi symboliquement l'entrée des habitantes et des habitants dans la fabrique des politiques publiques. 25 millions d'euros à l'échelle du mandat et 12,5 millions d'euros pour cette première édition, c'est un budget sans précédent qui a été remis entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais pour décider de façon participative d'une partie des investissements qui seront réalisés par la Ville.

Pour cette première édition du budget participatif lyonnais, les habitantes et les habitants ont ainsi choisi 110 projets parmi les 217 soumis au vote. 217 projets correspondant à plus de 300 idées reconnues comme éligibles, ayant fait l'objet pour certaines de regroupements. Plus de 300 idées parmi les 1 427 idées qui ont été patiemment analysées par les services de la Ville, sur la base des critères du règlement du budget participatif que nous avons voté il y a tout juste un an, lors du Conseil municipal de janvier 2022.

Ce premier budget participatif a donné lieu à un travail d'analyse titanesque, entre services de la Mairie centrale et des Mairies d'arrondissements. Une analyse technique des services et en aucun cas, je me permets de le rappeler, une analyse en opportunité de la part des élus, garants de la sincérité du dispositif. Un travail d'apprentissage collectif, un dispositif transformateur des pratiques de la Ville de Lyon et de ses habitants. Un moyen assurément de faire évoluer la relation entre élus, agents et habitants par la transversalité qu'il appelle, comme par la construction de nouveaux espaces de dialogue.

Parce qu'à la différence des concertations qui constituent des dispositifs contributifs, le budget participatif est délibératif. Il donne aux habitantes et aux habitants le pouvoir effectif non seulement de présenter des propositions, mais également de décider à travers un vote des projets qui seront réalisés par la Ville. Il met à l'honneur les citoyens experts et leur imagination créatrice. Il démocratise peu à peu la chose publique.

J'en profite pour vous répondre, Monsieur KIMELFELD, et peut-être Monsieur KEPENEKIAN, vous qui avez évoqué le succès de la consultation d'ampleur sur les rythmes scolaires, sans le remettre en question, bien sûr, et je salue cette concertation souvent rappelée quand il est fait un bilan des actions du précédent mandat en matière de participation citoyenne. Alors même que deux personnes seulement travaillaient au sein de la mission Démocratie participative, deux personnes dont je salue au passage l'implication jusqu'au début de notre mandat.

Sans remettre donc en question le succès de cette concertation, permettez-moi de souligner que l'enjeu, d'une part était national, pour ce qui concerne les concertations sur les rythmes scolaires, et qu'il s'agissait d'une démarche contributive et non délibérative, un exercice donc fort différent.

Pour ce qui est du budget participatif, il n'est pas de précédent à Lyon. Je remercie encore tous les élus qui se sont mobilisés en Mairie centrale comme en Mairies d'arrondissements au côté des agents des services et de l'ensemble des partenaires de la démarche, lors des différents temps forts et dans le cadre des dispositifs d'accompagnement mis en place. Dois-je citer la dizaine d'événements organisés en Mairies d'arrondissements pendant la seule phase du vote, les 32 ateliers et stands de dépôt des idées, la centaine d'heures de permanence réalisée aux abords des écoles sur les stands, dans les bibliothèques, etc., les 9 expositions pour présenter les projets éligibles en Mairies d'arrondissements, j'en passe.

Autant d'actions impliquant en proximité les conseils de quartiers, les centres sociaux, les MJC, les associations. Je remercie donc tous les agents de la Ville qui ont mis toutes leurs compétences, mais aussi leur persévérance, au service d'un travail de fourmi collaboratif, pour faire grandir les idées des habitants et leur offrir la constitution du projet. Je remercie bien entendu la formidable équipe du budget participatif au sein de la mission Démocratie ouverte, qui a accompli jusqu'à présent un véritable marathon. Je remercie évidemment les Lyonnaises et les Lyonnais qui n'ont pas hésité à partager et à échanger sur leurs attentes, leurs besoins, leurs envies pour vivre mieux à Lyon, pour le bien-être de toutes et de tous.

Grâce à toutes ces énergies, ce sont 6 projets qui verront le jour dans le 1^{er} arrondissement, 9 dans le 2^e arrondissement, 23 dans le 3^e arrondissement, 9 dans le 4^e arrondissement, 3 dans le 5^e arrondissement, 10 dans le 6^e arrondissement, 16 dans le 7^e arrondissement, 13 dans le 8^e arrondissement, 16 dans le 9^e arrondissement et 5 projets encore non localisés ou bénéficiant directement à l'ensemble de la population.

110 projets recouvrant une grande variété de thématiques. Je peux citer à titre d'exemple le projet d'un nouveau lieu d'accueil associatif dans le parc de la Visitation du 5^e arrondissement, le projet de réinvention du Taco, le terrain d'activité du Chariot d'or dans le 4^e arrondissement, le projet d'un lieu dédié à la jeunesse dans l'ancien collège Truffaut du 1^{er} arrondissement, le projet de création d'un jeu de boules dans le parc de l'Europe du 6^e arrondissement, le projet de ravalement de l'église Saint-Pierre de Vaise dans le 9^e arrondissement, celui d'une création de terrain vert à la pratique du handifoot au complexe sportif du 8^e arrondissement, le projet de casiers solidaires pour les personnes sans abri dans le 3^e et de frigos solidaires dans le 7^e arrondissement, ou encore le projet de jeux pour les tout petits sur les quais Rambaud dans le 2^e arrondissement.

C'est aussi un projet central qui verra le jour. Central tant par sa situation géographique que par l'importance qu'il veut revêtir pour l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais qui ont été plus de 1 300 à l'avoir choisi. Celui de la végétalisation de la place Bellecour. Contribuer à atténuer l'îlot de chaleur et donner accès à la nature en ville, de grands enjeux auxquels ce projet de végétalisation transitoire pourra contribuer. Par la mise en place d'espaces de repos et de rafraîchissement via de la végétalisation, par l'installation par exemple d'ombrières ou de parasols, de fontaines à eau, il s'agira de préfigurer un projet pérenne dont la faisabilité est à l'étude.

La Métropole de Lyon sera à nos côtés pour la réalisation de cette expérimentation. Le budget participatif priorise, il fatalise les projets. Le budget participatif engage des transformations, ouvre des chantiers. Il participe assurément au renouveau des pratiques démocratiques locales. Comme le disait le poète Antonio Machado, « caminante no hay camino se hace el camino al andar » (marcheur, il n'existe pas de chemin, le chemin se fait en marchant). En matière de démocratie, nous devons rester de ceux qui fraient des chemins, des marcheurs déterminés, non pas de ceux qui empruntent tête baissée le GR 49.3, mais bien de ceux qui accomplissent chaque pas en conscience, le regard porté vers l'horizon tout en restant vigilant.

Une phase d'évaluation du dispositif est nécessaire, elle s'ouvre à présent pour nous permettre de dégager des pistes d'amélioration en vue de la prochaine édition du budget participatif en 2024 et faire évoluer au besoin le règlement. Une étape importante pour encourager et mieux accompagner toutes celles et ceux qui n'auraient pas encore osé s'aventurer dans la démarche. Assurément, la confiance est tout autant un principe qu'un objectif poursuivi par le budget participatif. Or la confiance se construit sur la preuve, ce que les habitants décident, les élus le réalisent. Nous avons l'opportunité aujourd'hui de faire advenir des projets concrets, de créer du commun.

En votant pour le règlement du budget participatif il y a un an, nous nous sommes engagés à donner force concrète aux idées et à prouver déjà par là, modestement, que nous sommes capables de construire ensemble la Ville de demain.

Je suis très heureuse aujourd'hui de vous présenter cette délibération portant sur le lancement des opérations du budget participatif. Délibération qui amorce donc une étape essentielle du budget participatif, celle de la concrétisation des projets choisis, élus par les habitantes et habitants de Lyon. Un échéancier pour le lancement des opérations au budget a été établi par les services, il pourra bientôt être précisé en même temps que le sera l'agenda de la réalisation des projets pour

les deux années à venir. Agenda qui sera établi en fonction des contraintes techniques et bien entendu du plan de charge des services.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter favorablement pour cette délibération qui a été votée à l'unanimité dans les 1^{er}, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements et à la majorité dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 8^e arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KEPENEKIAN c'est à vous pour 12 minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Monsieur le Maire, chers collègues. Madame l'adjointe, merci pour ces commentaires, mais je vais me permettre quelques critiques et remarques, dans un souci d'évaluation, parce que l'évaluation permet de progresser et non de critiquer sur le fond. Après l'éloge que vous venez de faire de cette première édition du budget participatif, je vais juste tempérer un peu.

Vous avez d'ailleurs pris presque plus de temps à expliquer que ce budget participatif, en tout cas les projets, allaient dans le sens de la politique ou de la vision écologique. Sous entendant que budget participatif est égal à projets écologiques. Je ne suis pas contre, mais vous reconnaîtrez qu'il y a une espèce de confusion des genres.

Car si à nos yeux le principe de faire participer activement les Lyonnaises et les Lyonnais à l'élaboration des projets qui impactent leurs conditions de vie, il en va tout autrement de la méthode, que j'avais eu l'occasion de dénoncer, que vous avez choisie pour le mettre en application, de même que ses résultats.

Encore une fois ce premier résultat a le mérite d'exister, mais le présenter relève un peu dans votre propos de la méthode Coué, si vous me le permettez. Et le fait que vous ayez opté pour un modèle assez peu transparent, qui ne permet pas ou très peu une évaluation. Je ne sais pas comment vous allez la faire avec un minimum de critères scientifiques.

Ainsi, que constatons-nous ? Premièrement, une très faible participation à cette première édition. En effet, lorsque nous nous rendions sur le site dédié à l'issue de la phase de dépôt et de débat sur les idées, et au début du vote, seuls 2 619 participants à l'élaboration des projets – je parle du décompte effectué au 9 novembre – étaient là. A l'issue des votes, vous indiquez 6 147 votants, tandis que sur le site 8 132, peu importe, mais quel est le bon chiffre ? Vous admettez que l'on a vu mieux en termes de transparence, vous vous en êtes d'ailleurs expliquée lors de la commission.

Pour rappel, pouvait participer toute personne résidant, travaillant, étudiant ou ayant des activités régulières à Lyon, sans condition d'âge ou de nationalité. Parfait. Cette définition très large permet, au moins sur le papier, d'avoir des contours administratifs assez flous. Sur quel taux de participation vous fondez-vous, puisque formellement il y avait 528 000 Lyonnais, mais beaucoup d'autres pouvaient participer. Nous ne sommes pas contre, la question est d'avoir la clarté parce que ces éléments sont importants dans l'évaluation.

Donc grosso modo 1 % de participation et il avait été dit que ces budgets participatifs sont variables dans notre pays. Paris qui avait la plus grande avance, après avoir frôlé des nombres à deux chiffres, a rebaisé un peu parce qu'ils ont changé la méthode. Angers ou Rennes sont plutôt à 14 %. Il y a donc une réflexion et un travail à mener.

Lorsque l'on s'intéresse à l'identité ou au profil sociologique des participants, élément essentiel aussi pour évaluer si tout le monde a été informé, a pu participer, être entendu, on considère que vous avez fait le choix de ne pas intégrer ces données dans la démarche. Pourquoi pas. Vous nous dites que c'est pour éviter de mettre des barrières à l'entrée en rendant la procédure de participation trop longue et trop complexe. Nous constatons qu'il s'agit surtout d'un moyen commode pour ne pas disposer de statistiques vérifiables qui pourraient révéler certaines inégalités d'accès et de participation, voire une sur-représentation, comme constaté dans d'autres villes. Tout cela a déjà été dit et écrit, vous le savez probablement mieux que moi puisque vous êtes très investie dans ces réflexions. Ces profils sociologiques sont importants dans le narratif de la participation ouverte et accessible à toutes et tous.

Enfin, concernant ce point, quelle est la non certification des inscrits qui ouvre la porte à la création de comptes multiples pour favoriser et mettre en avant certains projets plutôt que d'autres ? A la

possible participation de personnes complètement étrangères à notre Ville ? Cela n'a probablement pas été le cas, vous n'êtes pas en situation de répondre, il n'y a pas eu de plainte pour manipulation et tant mieux, mais il y a un petit trou dans la méthodologie.

Nous voyons donc que, contrairement à ce que le mot « expérimentation », pourtant mis en avant, vous n'avez pas mis en place des critères d'évaluation, des critères réels de suivi. Pardon, mais pour une démarche scientifique, je me permets de vous dire que ce n'est pas sérieux.

Nous constatons dans les projets choisis qu'un certain nombre, notamment en termes de végétalisation, sont issus de votre programme et auraient dû figurer dans votre PPI. Si oui, était-il nécessaire de prendre cette démarche pour l'asseoir un peu plus ? De même, un certain nombre de projets ont été rejetés sans que les raisons évoquées ne soient très claires. D'autres ont fait l'objet d'amendements ou de modifications parfois surprenantes. Cela a été évoqué en commission.

Enfin, en regardant les lieux de ces projets et leur teneur, nous constatons une sur-représentation des quartiers disposant déjà de conditions de vie parmi les meilleures de notre Ville, en comparaison avec ceux les plus en difficulté. De même, une sur-représentation de projets visant à améliorer un existant déjà agréable, je pense aux fresques, à des équipements sportifs en plein air, vis-à-vis de projets structurants et répondant à des problématiques sociales profondes.

Que les choses soient bien claires et afin que mon propos ne soit pas instrumentalisé, il ne s'agit pas ici de critiquer les projets proposés, nous saluons d'ailleurs l'ensemble des personnels et collectifs qui se sont mobilisés pour les construire afin d'améliorer notre vie. Il s'agit simplement de mettre en lumière le fait que vous n'avez pas mis en place les moyens nécessaires pour atteindre toutes les populations. Nous restons convaincus que s'appuyer sur les mairies d'arrondissements et de leur laisser la maîtrise reste à faire. Je passe sur la fracture numérique qui peut laisser un certain nombre de personnes loin de tout cela.

Pour conclure, nous considérons que, si nous défendons l'objectif d'impliquer davantage les Lyonnaises et les Lyonnais, il faut mettre des conditions optimales. Nous l'avions exprimé au moment du lancement, je considère que par rapport aux expériences qui existent dans notre pays, on part des expériences des autres pour aller au moins plus loin et pas recommencer comme ils ont fait, quitte à faire les mêmes erreurs. Permettez-moi de vous dire que ce budget participatif est au final un peu la quintessence de ce qui ne va pas dans la manière de faire de la politique. Il part souvent d'un très bon sentiment, d'une ambition légitime et sans doute attendue par de nombreux Lyonnais, mais il se heurte très rapidement à votre incapacité à le mettre en place dans des conditions sérieuses et structurées.

Les exemples sont nombreux dans notre pays, alors tirons-en les conclusions. Après plus de deux ans de mandat, vous ne pouvez plus trouver l'excuse de l'inexpérience. Il m'a été répondu l'autre jour dans mon arrondissement que c'était le premier et que l'on ferait mieux la prochaine fois. Oui, mais il y a des métiers ou on essaye de faire bien dès la première fois, j'insiste sur ce point. En particulier lorsque l'on travaille au service des Lyonnaises et des Lyonnais, ce n'est pas seulement l'intention qui compte, il faut de la rigueur et du sérieux dans l'élaboration et l'évaluation des politiques que l'on mène, encore une fois pour aller plus vite et plus loin. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Mme BORBON c'est à vous pour 10 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, le budget participatif est aujourd'hui mis en œuvre par 400 communes réparties dans 20 départements. En 2016, une vingtaine à peine l'avait intégré à leur politique, c'est désormais l'une des principales mesures utilisées par les collectivités, quelle que soit leur couleur politique, pour apporter une nouvelle forme de participation des habitants à la vie de la cité. C'est aussi l'une des réponses apportées aux citoyens face à la défiance qu'ils portent vis-à-vis des institutions. Cette réponse témoigne d'un changement de la part des élus, l'abstention grandissante aux élections nous invitant à faire des choix de gouvernance nouveaux pour tirer les leçons des nouvelles attentes citoyennes.

C'est à ces différents titres que le budget participatif apparaît pour nous comme un dispositif nécessaire, dans l'air du temps et à soutenir. Mais force est d'admettre que la première édition lyonnaise est décevante en ne tenant pas pleinement sa promesse démocratique. Quelques chiffres, vous les avez déjà rappelés : 217 projets soumis au vote pour les 9 arrondissements, 110

projets lauréats, 6 147 votants. Ramené à l'échelle des habitants de la Ville de Lyon, voire de la Métropole compte tenu du règlement, cela reste somme toute une participation bien faible. Environ 1 % de la population concernée a donc contribué.

Au-delà de la faible participation, les garanties de sécurité du dispositif posent problème car elles étaient plus qu'insuffisantes. Le règlement prévoyait bien que seules les personnes résidant, travaillant, étudiant ou ayant des activités régulières à Lyon pouvaient participer. Or en pratique, une simple adresse mail suffisait pour déposer un projet et voter. Aucune authentification des contributeurs n'était donc effectuée. Pour rappel, cette lacune avait accouché d'une consultation métropolitaine sur le règlement local de publicité biaisé par des centaines de commentaires pirates.

Vous avez expliqué en commission ne pas avoir l'impression d'une instrumentalisation particulière. Vous nous parlez de 12,5 millions d'euros d'argent du contribuable. Vous devriez être certains que l'argent des Lyonnais soit utilisé en transparence et au service de leur seule volonté. La sécurité du dispositif était donc bien trop légère. Ce point est certainement à revoir pour les prochaines étapes, avec des contours mieux définis dans le règlement.

Ceci dit, cela ne fonctionnera que si ledit règlement est respecté. Car ici, il semblerait que le règlement ait plutôt été adapté. En effet, le règlement précise en page 3 que les projets doivent pouvoir être réalisés dans un délai de 2 ans à compter de la validation définitive du projet, mais aussi entrer dans les compétences municipales ou déléguées à Lyon. Les idées relevant des compétences métropolitaines ne sont pas recevables par principe mais peuvent faire l'objet d'une étude au cas par cas si elles concernent une intervention dans l'espace public.

Je pense au projet de végétalisation de la place Bellecour, grand vainqueur de ce budget participatif. La pertinence du projet est indiscutable à l'heure d'une nécessaire reconquête du végétal sur le minéral. Cela faisait d'ailleurs partie de certains programmes électoraux en 2020. Pour autant, cela ne fait pas appel aux seules compétences de la Ville, il faudrait l'intervention de la Métropole et aussi, Madame l'adjointe, celle de l'Etat.

Ces éléments suffisaient à disqualifier le projet. On pourrait même ajouter qu'une réalisation dans un délai de 2 ans nous paraît très improbable. Ce projet est discuté depuis plusieurs années et a déjà fait l'objet de plusieurs études par les anciennes équipes. Nous doutons fort de sa réalisation. Le fait d'être à l'étude a d'ailleurs été utilisé comme un argument de rejet de certaines propositions, notamment dans le 6^e arrondissement. En Commission Culture, Madame la première adjointe Audrey HENOCQUE, a précisé que les projets bénéficiant d'études en cours ne pouvaient pas être jugés recevables au budget participatif. Au passage, ce critère n'apparaît pas dans le règlement.

Nous pouvons donc nous interroger sur la disqualification de votre proposition qui relevait uniquement de la compétence municipale, sans grande difficulté technique pour la réalisation. Comme par exemple celle proposée par l'ancien collectif de la Guillotière en colère qui demandait un investissement dans la vidéoprotection ou encore la protection de parcours sécurisés. Ces paradoxes laissent craindre que des considérations politiques ont prévalu sur la bonne application du règlement du budget participatif et ont dès lors dégradé sa crédibilité.

Nos craintes sont renforcées lorsque nous vous sollicitons à de multiples reprises pour consulter les avis détaillés rédigés par les services concernant la faisabilité des projets et que vous refusez à chaque fois de satisfaire notre demande. Vous conviendrez peut-être que cela fait beaucoup de lacunes. Une participation extrêmement faible, pour un budget important, 12,5 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur les promesses faites aux arrondissements de mieux les doter en budget. La dotation est bien mince à côté du montant pour chaque arrondissement du budget participatif. Une sécurité des votes clairement à revoir, un règlement dont l'application n'est pas rigoureuse.

Le résultat de cette première édition face au budget alloué qui est considérable et à la communication faite autour de l'événement n'est donc pas au niveau des attentes des Lyonnais. En cela, la promesse démocratique de ce budget participatif 2022 n'a pas été entièrement tenue. Nous espérons que la mise en action de la seconde partie en tirera les enseignements nécessaires, en attendant nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD c'est à vous pour 8 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi pour cette fois d'inverser les rôles et d'endosser le ton professoral que vous soignez si bien depuis le début du mandat. Plusieurs appréciations seront donc apportées à votre carnet de notes, appréciations qui me viennent notamment par rapport à ce premier budget participatif dit BUPA.

Première appréciation, rassurez-vous, plutôt positive, la réflexion est intéressante mais les bases sont à consolider. Quand vous avez présenté ce projet de BUPA, j'étais favorable, je trouvais le principe intéressant, impliquer les Lyonnaises et les Lyonnais sur des projets de proximité, petits et grands, stimulés par des envies et des besoins souvent de longue date. Très bien. Et des projets intéressants ont pu être portés.

Dans les faits, sur 1 427 idées proposées entre mars et juin 2022, 300 idées ont finalement été retenues. Malheureusement, il y a eu des sélections compliquées car ambiguës dans les critères. Projet sur terrain propriété de la Métropole de Lyon, possible à Bellecour, impossible place Jules Ferry dans le 6^e arrondissement. Au final, dans certains cas, ce fut oui et, dans d'autres cas, ce fut non. Projet sur un bâtiment déjà fléché dans la programmation pluriannuelle d'investissement BPI possible dans des cas, pas possible dans d'autres. Pareil, du oui et du non. En fonction de vos arbitrages et de ce qui vous arrangeait, critères à consolider au prochain BUPA pour éviter les suspicions.

Deuxième appréciation moins positive, majorité municipale ayant des difficultés ou problèmes de méthode, cela se ressent dans ses résultats. Vous me direz que cela ne concerne pas seulement le BUPA et vous auriez raison. Néanmoins, si l'on se concentre sur le BUPA, en effet la méthode est vraiment pour notre groupe le point noir de ce budget participatif. D'ailleurs, si nous évoquons déjà quelques chiffres, vous mentionnez triomphalement dans vos communications 42 000 votes pour environ 6 000 personnes qui se sont connectées, soit 6 000 votants. Les votants pouvaient voter pour 10 projets maximum, nous voyons déjà que le plein n'a pas été fait dans le nombre de votes.

Ce qui nous laisse vraiment dubitatifs et qui attire notre attention est le nombre de votants tout court. Ce budget participatif présenté comme une réussite démocratique et participative, tout doux tout doux, sur une ville de plus de 520 000 habitants, nous sommes bien loin de faire carton plein et cela même si on enlève les personnes de moins de 18 ans. Par contre, si on ajoute la terre entière de plus de 18 ans, on pouvait espérer plus. La terre entière, j'exagère à peine car l'autre faille de ce premier BUPA repose dans la méthode et sur la sécurité du vote et la sincérité du scrutin. A l'exception d'une adresse mail, rien ne permettait de sécuriser le vote.

Vous comprenez, Monsieur le Maire, je suis un puriste de la démocratie, soit nous sommes sur un système fiable, soit nous sommes sur un système avec des failles ouvrant des possibilités de remise en cause de ce dernier. Car au final, vous êtes incapables de nous dire qui a voté ce BUPA. S'agit-il de 6 000 Lyonnais et Lyonnaises, 6 000 touristes, 6 000 Lyonnais de l'étranger ? Dans quelles villes ou arrondissements résident ces 6 000 votants ? On ne sait rien car finalement une personne avec 3 adresses mail, par exemple, pouvait voter 3 fois.

Si le système de vote avait été plus sécurisant, nous aurions pu comprendre cette faible participation, mais nous parlons de 12,5 millions d'euros. Quand on connaît la misère des budgets d'arrondissements et la difficulté de débloquer des budgets même de quelques milliers d'euros, vous comprenez que nous sommes vigilants sur l'affectation de 12,5 millions d'euros. Après la communication portée par votre exécutif, vous arrivez à gommer tout cela, le projet Bellecour permettant de faire pansement. C'est le jeu, mais il est toujours important de dire la vérité, Monsieur KEPENEKIAN l'a rappelé, et d'avoir un peu d'honnêteté intellectuelle, cela manque tellement de nos jours.

Troisième appréciation, attitude à revoir, manque de travail collectif. Dans ce BUPA, il y a aussi eu des manques d'élégance vis-à-vis de cet important projet. Quand certains projets ont été réécrits sans en informer les personnes ou les porteurs/porteuses, cela sous couvert de fusion de projets. De même, faire passer la première sélection à certains projets pour ensuite les retirer quelques jours avant la présentation officielle des projets retenus, c'est limite. Sous le prétexte que les

projets ne peuvent pas être retenus car ils sont déjà prévus de réalisation. Incompréhension et donc exaspération du côté des porteurs de projets comme l'Association des amis de Saint-Pothin qui ne savent plus s'ils sont sur un oui ou sur un non de votre part pour l'actualisation de l'étude et la rénovation de Saint-Pothin d'ici la fin du mandat.

Quand j'ai évoqué en commission cet imbroglio sur les projets qu'ils avaient portés et sur le fait qu'ils n'étaient pas retenus aux dernières commissions, ni Madame HENOCQUE, ni Madame VIDAL, ni Monsieur GODINOT, pour résumer personne n'était au courant de cette disqualification tardive du projet.

Pour la prochaine fois, nous proposons d'ores et déjà quelques suggestions. Renforcement de la sécurité du vote et des conditions, la démocratie se doit d'être exigeante. Suppression des montants sur les projets qui influencent indéniablement les votes. Plus de transparence sur la sélection des idées et projets. De même, nous demandons à ce qu'une information régulière de la mise en œuvre des 110 projets retenus soit faite devant l'hémicycle régulièrement.

En résumé, l'appréciation générale donne : ensemble juste convenable qui pourrait être meilleur si votre prise en considération des remarques de vos collègues de l'opposition était plus conséquente. Nous attendons donc mieux au prochain BUPA, vive le redoublement.

Plus sérieusement, nous ne voterons pas contre par respect des votes exprimés évidemment, mais surtout par respect pour les porteuses et porteurs de projets qui se sont mobilisés. Cela aurait pourtant mérité un vote contre pour l'organisation et le flou de ce premier BUPA qui, comme vous l'aurez compris, a trop de zones d'ombre pour nous. Notre vote ne veut pas être une légitimation du processus de ce premier budget participatif, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en commun et le Groupe Les Ecologistes, M. BERZANE c'est à vous pour 8 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. Je trouve toujours amusant d'entendre les critiques de celles et ceux qui n'ont pas mis en œuvre le budget participatif, alors qu'ils nous expliquent qu'il était déjà existant dans bien des villes en France. Bien entendu, ils sont d'accord sur le fond, mais quand même ils auraient mieux fait. Le seul problème est qu'ils ne l'ont pas fait.

Alors voilà, la suspicion, Madame VIDAL, la tricherie, vous avez ouvert le vote à tout le monde, non mais enfin, ce n'est pas sérieux. Pouvez-vous apporter la preuve que quelqu'un à Mayotte ou en Guadeloupe ne s'est pas dit que le vote du BUPA était ouvert à Lyon, et si on allait voter ?

Revenons à un peu plus de sérieux. Election après élection, depuis des années, nous constatons et nous lamentons de la désaffection des urnes par les citoyens et les citoyennes. A cela, sans doute plusieurs causes : un sentiment des électeurs et électrices que leur vote n'est plus entendu, que leur parole n'est pas prise en compte, qu'ils et elles n'ont plus le pouvoir et la capacité d'agir sur ce qui fait leur quotidien. C'est une désillusion et une défiance face à la vie de nos institutions démocratiques.

Pour autant, rien n'a été fait ces dernières décennies pour endiguer ce phénomène. Arrêtez cette hémorragie démographique, dont on connaît pourtant parfaitement bien les conséquences : le repli sur soi, la méfiance, le complotisme et l'avènement des extrémismes. L'extrême droite se nourrit de ce vide démocratique.

C'est bien pour inverser ce processus que nous avons fait de ce mandat un mandat de participation, de concertation, d'une nouvelle offre démocratique qui implique chacune et chacun. Là où vous pensez verticalité et hyper centralisation des pouvoirs, comme dans les mandats précédents, nous pensons au contraire horizontalité et transversalité.

Le budget participatif est l'un des piliers de cette nouvelle offre démocratique, tout comme les très nombreuses concertations, le baromètre du bien-être, la redynamisation des conseils de quartiers, les projets APIC, mais aussi les démarches de redevabilité et d'écoute des habitants et habitantes. Tout comme également une plus grande décentralisation envers les arrondissements renforce cette démocratie locale et la participation citoyenne.

N'allez pas croire que cela remet en cause la démocratie représentative. Bien au contraire, cela la nourrit, la renforce, la relégitime dans ses prises de décisions. Nous faisons ainsi le pari de l'intelligence collective qui va permettre, par exemple dans mon arrondissement, la réalisation de 13 projets dans chacun des quartiers et pas seulement dans les plus favorisés, mais aussi dans les autres arrondissements.

Grâce à cet enthousiasme, à cette imagination, à cette mobilisation, un grand nombre de projets verront le jour. Leur valeur tient essentiellement au fait qu'ils répondent à des envies, à des rêves, à des besoins de proximité des habitants et des habitantes. Il ne s'agit pas là de décider de la construction d'un groupe scolaire, mais d'imaginer une visite virtuelle du mystérieux réseau souterrain des arêtes de poissons, la construction de bancs d'allaitement dans les parcs, de casiers solidaires pour les sans-abri, d'aires de jeu pour le handifoot.

A ce sujet, permettez-moi de vous faire part de ce qui est sans doute le plus bel enseignement de ce budget participatif. Lors d'un stand dans une bibliothèque, une dizaine d'adolescents du quartier de la Duchère, emmenés par une jeune footballeuse de 12 ans, ont voté pour les terrains handifoot du stade Vuillermet dans mon arrondissement, le 8^e, par pure conviction, qu'il fallait de leur point de vue, que tout le monde puisse faire du sport. Je vous laisse méditer sur le geste et la leçon que nous ont donnée ces jeunes. Le budget participatif a permis cela. C'est autant de projets pour entretenir de la convivialité, pour développer du bien-être, pour œuvrer à l'égalité.

Alors bien entendu, si cette première édition est un succès, nous sommes pleinement lucides de ses limites. La participation ne se décrète pas après des décennies d'abstinence démocratique. Les arrondissements ont pleinement joué un rôle essentiel, d'abord pour faire connaître ce budget participatif, puis aller vers les habitants et les habitantes dans les quartiers, expliquer, convaincre, écouter et accompagner les dépôts des idées. Nous avons organisé des ateliers dans les centres sociaux, sur les marchés, dans les quartiers populaires, là où l'on sait que la participation est justement plus difficile.

Nous devons bien entendu veiller à l'équité du dispositif envers les différents quartiers. Tout cela sera l'objet de l'évaluation qui en sera faite. Je me réjouis déjà et je vous invite à être pleinement partie prenante de la phase de réalisation de ces projets et de la prochaine édition de ce budget participatif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci cher Olivier. Chloë je vous cède la parole de nouveau pour revenir sur quelques points.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, merci de vos critiques, remarques, retours constructifs, en tout cas je l'espère. Je suis rassurée que le sujet vous tienne à cœur. Je suis bien désolée de cette première édition, mais je ne vous apprendrai pas que les premières fois sont parfois décevantes. C'est tous ensemble qu'il nous revient de travailler à l'amélioration de ce budget participatif lyonnais qui doit notamment répondre à un principe de continuité et de régularité. Il s'agit de travailler à la mise en œuvre d'un processus pérenne, régulier, ininterrompu afin de dépasser la seule échéance de notre mandat. Donc travailler à la pérennisation d'un dispositif qui, je l'espère, trouvera sa place dans le paysage.

Ce processus ne connaît qu'une ambition, rendre effective la participation réelle des habitantes et des habitants, faire vivre une démocratie continue, plus impliquante et plus inclusive. Je ne crois pas, Monsieur KEPENEKIAN, que faire progresser la démocratie soit une seule préoccupation écologiste. Si tel était le cas, nous aurions de quoi nous en inquiéter.

L'ambition du budget participatif correspond pleinement aux finalités que nous reconnaissons en matière de démocratie locale. J'accueille donc avec intérêt vos remarques à toutes et tous pourvu qu'elles nous permettent d'opérer un saut qualitatif dans nos pratiques politiques, de mieux faire politiquement et, si je puis dire, de grandir en démocratie.

J'aimerais revenir sur les principes du budget participatif pour justifier ces quelques points de méthode que vous critiquez. Encore une fois, je me permets de vous rappeler que vous avez validé ces points de méthode à travers le règlement que nous avons présenté le 27 janvier dernier et qu'il nous appartient aujourd'hui de faire évoluer collectivement, ce à quoi nous nous engageons.

Le budget participatif a pour principe de redonner du pouvoir d'agir aux habitantes et aux habitants. Il s'inscrit dans une politique de développement de la participation citoyenne qui va inclure l'ensemble des acteurs concernés : agents, élus, habitants, associations. Dire que les élus ont été écartés du dispositif est non seulement faux, puisqu'un suivi a pu être réalisé par les élus en Mairie centrale comme en Mairies d'arrondissements, pour assurer une transparence dans l'analyse, mais constitue une méprise sur le principe même du budget participatif. Je me permets de le rappeler parce que je crois que la méprise est persistante.

Ce budget participatif est inscrit comme une priorité de notre plan de mandat, ce qui signifie qu'il fait partie intégrante de notre programmation pluriannuelle d'investissement et que son orientation ne peut pas être le fait d'élus. Il ne remet pas en question le mandat des élus, il vient enrichir leurs actions dans le sens des priorités que se donnent aussi les habitantes et les habitants. La promesse politique que vous avez évoquée, qui est portée au travers du budget participatif, n'a pas été déçue, elle est sur le point de se concrétiser avec la réalisation des projets choisis par les Lyonnaises et les Lyonnais, Madame BORBON.

Certes, la mobilisation aurait pu être plus importante, je vous le concède, mais plus de 40 000 votes et plus de 6 000 votants, ce n'est pas rien non plus pour une première édition. Le chiffre qui apparaît sur le site, Monsieur KEPENEKIAN, correspond au nombre de participants à l'ensemble des démarches participatives ouvertes en ligne. Je vous accorde que nous pourrions améliorer ce point de communication qui n'est pas très clair.

Je rappelle aussi que la moyenne nationale sur les budgets participatifs est de 2,2 % de participation. Pour comparer à Toulouse en 2022, près de 4 500 Toulousains ont voté pour une première édition expérimentale en 2019. Grenoble, 250 000 habitants, est passée de 900 à plus de 4 000 votants entre la première édition et les éditions les plus récentes. Nous observons donc dans les retours d'expérience de grandes marges de progression sur les budgets participatifs entre les premières éditions et les suivantes.

Je rappelle encore une fois que l'exercice est inédit, mais aussi bien tardif, il a fallu que plus de 400 communes en France se lancent dans la démarche pour que Lyon s'y risque. Nous l'avons fait, nous avons plongé dans le grand bain d'un dispositif très engageant, tant en termes d'énergie, de travail, que de transformation des pratiques politiques et techniques qui sont bien ancrées. Nager est un apprentissage, encore faut-il avoir le courage de se mouiller, d'oser modifier nos mouvements, nos gestes politiques, au risque de la démocratie.

Certains d'entre vous s'inquiètent aussi de ce que la participation citoyenne vienne noyer et délégitimer nos mandats, mais promouvoir une citoyenneté active, favoriser la participation citoyenne, ce n'est pas se désengager en tant qu'élus, mais apprendre à savoir placer notre responsabilité là où elle engage vraiment. A être des élus responsables, à l'écoute et disposés à voir leurs plans s'enrichir de propositions citoyennes. Certes, une plongée dans le grand bain est également très révélatrice, pour filer une autre métaphore photographique, elle donne à voir, comme vous l'avez dit Monsieur KEPENEKIAN, la quintessence de ce qui ne va pas, et en négatif le chemin à parcourir pour que toutes et tous puissent se sentir légitimes à participer.

S'ils étaient parfois consultés, l'habitude des Lyonnaises et des Lyonnais n'était pas non plus à une participation aussi forte jusqu'à présent et il était difficile, me semble-t-il, d'espérer une mobilisation aussi massive en quelques mois. L'évaluation de cette première édition nous permettra d'aller plus loin, d'installer un peu plus le budget participatif dans le paysage lyonnais et de mieux accompagner tous les habitants dans cette démarche.

Monsieur KEPENEKIAN, vous déplorez aussi le manque de clarté statistique. Est-il besoin uniquement de chiffres et de statistiques pour évaluer le dispositif, comme vous l'avez déjà fait à travers votre exposé. Le budget participatif n'est pas un projet d'expérimentation au sens d'une recherche scientifique et nous pouvons déjà prendre la mesure des efforts accomplis. Nous avons travaillé à faciliter l'accès au dispositif dans un souci d'inclusion, en permettant à toute personne qui pratique la Ville de déposer des projets, d'exprimer son soutien aux projets, d'y réagir, de voter pour ses projets favoris. Par un simple mail, il était possible de s'inscrire sur la plateforme Oye, facile d'accès, un formulaire simple permettait de partager une idée en quelques phrases, sans expertise technique nécessaire, tel qu'un montage de dossier de subvention, sans faire appel à

des capacités rédactionnelles poussées. Au contrôle susceptible de freiner la participation, nous avons préféré la confiance.

Quel risque pris, je vous le demande, au regard de l'avancée démocratique possible. Par ailleurs, le fait d'avoir à voter pour trois projets au moins ne permettait pas une triche si facile que cela. Je doute que les Lyonnais se soient vraiment inquiétés de l'installation de toilettes publiques sur la place des Archives ou de nouvelles animations au café intergénérationnel Chez Daddy dans le 2^e arrondissement. Et quant bien même, le budget participatif n'a-t-il pas pour vocation d'améliorer la qualité de vie des habitants ? Et une ville n'est-elle pas traversée et faite de flux ? Le mouvement, le changement, Monsieur OLIVER, je vous réponds indirectement, c'est la vie. Nous avons une presque île, mais aucune île à Lyon.

Par ailleurs, en plus d'une campagne de communication importante sur l'espace public, nous avons mis en place tout un dispositif d'aller vers, un accompagnement au numérique qui nous a permis de faciliter le dépôt des idées. Nous sommes allés à la rencontre des habitantes et des habitants à travers des stands, des ateliers, des permanences, des événements. Nous avons aussi travaillé à l'inclusion des personnes en situation de handicap, avec des ateliers adaptés pour les personnes sourdes et malentendantes, avec la présence de traducteurs. La plateforme Oye a été adaptée au handicap visuel.

Nous pouvons évidemment aller plus loin. Pour faire évoluer cette grande première lyonnaise et assurer pleinement le rôle émancipateur. En capacitateurs du budget participatif, une grande attention sera portée à l'évaluation à cette question primordiale de l'accès au dispositif à toutes et tous.

Comme souligné dans la charte du budget participatif, l'objectif à long terme est bien de favoriser l'autonomie des habitants en leur permettant de mieux faire entendre leur voix, de concevoir un projet réaliste, de savoir le chiffrer, de savoir où trouver les informations dont ils ont besoin pour la mettre en œuvre. L'autonomie et l'émancipation viennent avec la reconnaissance sociale, laquelle nécessite la confiance et l'écoute, la sincérité. De la qualité du dialogue que nous parviendrons à créer dépendra la pleine réussite de ce budget participatif. C'est cette exigence de redevabilité que nous devons satisfaire entièrement. Nous allons y travailler.

Pour finir, je rappellerai Madame BORBON, que je n'ai jamais fait obstruction au fait de présenter des éléments d'analyse sur les dossiers. Pour chaque dossier qui vous semblerait curieux, nous pourrions vous présenter les éléments préparatoires. Et on ne dit pas BUPA, monsieur le professeur, mais budget participatif. Pas besoin de changer les critères si votre suspicion envers les services s'exprime déjà, je trouve cela assez regrettable. Je trouve que vous manquez aussi un peu d'imagination sur les origines de l'instrumentalisation du budget participatif. On a des théories du complot un peu plus amusantes. En matière de manque d'élégance, votre exercice de rhétorique professorale se pose là.

Je vous remercie et je vous engage à continuer de travailler avec nous pour améliorer ce dispositif.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci chère Chloë. J'en profite pour renouveler mes remerciements à l'ensemble des agents de la Ville qui ont travaillé à la mise en œuvre de ce premier budget participatif. Nous savons tout le travail qu'il a engagé, bien évidemment de la part des équipes directement impliquées dans le déploiement, mais aussi le travail de tous les services qui ont eu à se pencher sur les différents projets, les analyser, rendre un avis. Un énorme merci aussi aux équipes d'arrondissements qui ont fait vivre cette première séquence, en allant à la rencontre des Lyonnaises et des Lyonnais pour leur donner envie de participer. Sachez chère Chloë que, pour ma part, c'est une grande fierté que la Ville de Lyon ait pu mettre en place ce premier budget participatif. Je pense que les premières réalisations nous permettront de partager cette fierté avec les porteurs de projets et les Lyonnaises et les Lyonnais qui y ont participé.

Monsieur KEPENEKIAN, vous avez demandé la parole.

M. KEPENEKIAN Georges : Je voulais très sincèrement remercier Chloë VIDAL pour la clarté, la précision, l'écoute, ne pas considérer que nous étions juste là pour dézinguer un projet. J'apprécie,

et je voulais vous le dire, votre volonté d'implémenter et d'avancer pour le deuxième coup. Je suis convaincu qu'il sera probablement meilleur.

Cela me permet de dire juste un mot. Monsieur BERZANE a pris des positions et méfions-nous, je le dis parce que je suis maintenant un peu vieux, de l'hibris qui guette chacun. Je veux bien qu'il ait très bien fait dans le 8^e, mais je peux lui dire que cela ne s'est pas passé de la même manière dans tous les arrondissements. Simplement, la remarque n'était pas pour dézinguer et, chers collègues, il arrivera peut-être un jour où un nouveau Conseil municipal vous dira que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait au moment où vous étiez aux manettes. Donc un peu d'humilité pour nous tous, je pense que nous n'en sortirons que mieux. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix et vous invite à voter pour. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2239 Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la société Technodigit et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation d'un relevé lasergrammétrique dans l'église Saint Irénée (Lyon 5^e)

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2240 Approbation de deux conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, ClearChannel et Télérama dans le cadre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2241 Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et la Société Générale - SG AURA pour la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2246 Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon - CHRD et le Théâtre national Populaire pour des représentations du 13 au 28 janvier 2023 du spectacle l'Espèce Humaine et une médiation au CHRD le 28 janvier 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2272 Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18^e édition du festival « Quais du polar » du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention cadre

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2289 Approbation d'une convention de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon – Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue Lainerie (Lyon 5^e)

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2302 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Musée de l'APPEVA pour le dépôt de la Locomotive 020 T Weidknecht

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2303 Approbation d'une convention d'objectif entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Education nationale dans le cadre du dispositif « le patrimoine et moi 2023-2026 » - RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2304 Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour les années 2023, 2024 - Approbation de la délivrance de chèques lecture aux participants

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2305 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/ Bibliothèque municipale et l'association Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture (ARALL) pour la gestion et le suivi des périodiques

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2306 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et l'association le Collège supérieur concernant l'organisation de la 2^e édition du festival « La philo éclaire la ville » du 26 au 29 janvier 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2307 Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et la société Givaudan

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2308 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Musée des beaux-arts auprès de l'association les maths en scène le vendredi 9 juin 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2309 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts et l'École supérieure d'arts appliqués (ESAA) La Martinière-Diderot concernant la mise en place d'un atelier pédagogique

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2310 **Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des beaux-arts et au Musée d'art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2311 **Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Musée des beaux-arts, le Figaro et Arte dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023 – RECTIFICATIF**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2312 **Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Archives municipales et le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes pour l'organisation d'une journée d'étude autour des mouvements d'éducation populaire le 26 avril 2023**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2313 **Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Archives municipales et l'association FILIGRANE pour la co-construction d'actions autour des fonds conservés et des expositions temporaires des Archives municipales, dans le cadre de la charte de coopération culturelle, entre 2023 et 2025**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2333 **Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et la Banque Palatine**

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté)

2023/2276 **Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, sise 308 avenue Andréï Sakharov à Lyon 9^e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante**

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets ces rapports au vote de manière groupée. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission et, si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

2023/2226 Aide d'urgence aux villes ukrainiennes - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Electriciens sans Frontière, sise 2 rue Jean Nicot à Pantin

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Une présentation par Mme ZDOROVITZOFF.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous vous en souvenez toutes et tous, le 24 février 2022, la Russie lançait une opération de grande ampleur, envahissant l'Ukraine après avoir basé plusieurs centaines de milliers de soldats russes à la frontière entre la Russie et l'Ukraine.

On oublie bien trop souvent que cette guerre a commencé en 2014. Entre 2014 et 2022, elle a causé plus de 13 000 morts et le déplacement de près de 1,5 million de personnes. On oublie qu'à partir de 2014, les oblates de Donetsk ou Louhansk deviennent des territoires disputés, où forces ukrainiennes et groupes armés se livrent une guerre hybride à laquelle prend part la Russie. On oublie aussi, parfois bien trop rapidement, qu'à partir de 2014, la Crimée est annexée par la Russie sans que personne ne s'en émeuve.

C'est sans doute ce qu'espérait Vladimir Poutine lorsqu'il a lancé cette opération militaire de grande ampleur le 24 février 2022. Pouvoir occuper l'entièreté du territoire ukrainien sans que personne ne s'en émeuve. Mais cette fois-ci, fort heureusement, c'était sans compter sur la détermination des Ukrainiens et des Ukrainiennes, résolus à défendre leur territoire et leur indépendance. C'était sans compter sur leur courage qui force le respect depuis plus d'un an et c'était sans compter sur le soutien de peuples et de dirigeants européens ou nord-américains.

Les Lyonnais, les Lyonnaises ou la Ville de Lyon à son échelle, n'ont pas démérité. Je voudrais vous rappeler ici la collecte de biens de première nécessité coordonnée par la Ville, grâce au soutien précieux des Mairies d'arrondissements et de nos pompiers. Elle a permis l'envoi de 36 tonnes de matériel. Collecte qui continue puisque des associations de notre territoire, à l'image de Lyon Vif ou Lyon Ukraine, continuent de recueillir des dons de particuliers ou d'entreprises et les envoient régulièrement en Ukraine. Depuis le mois de février 2022, ils ont ainsi envoyé l'équivalent de 28 camions de 40 tonnes en Ukraine.

Je voudrais vous rappeler les nombreuses marches et autres rassemblements organisés régulièrement par des associations de notre territoire depuis le 24 février 2022. Je voudrais vous rappeler les deux délibérations déjà votées dans cette assemblée à l'unanimité. L'une pour abonder à hauteur de 30 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'autre pour attribuer 10 000 euros à l'association World Central Kitchen.

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, je vous propose de continuer à soutenir les Ukrainiens et les Ukrainiennes, alors que les Russes, eux, continuent de bombardier l'Ukraine, sans distinguer les civils des combattants, ni les infrastructures civiles des infrastructures militaires. Samedi, 44 civils sont morts à Dniepr dans l'attaque qui a ciblé leur immeuble, transpercé de part en part par un missile KH22, un missile à l'origine construit pour détruire les porte-avions. Hier, en Ukraine toujours, c'est le ministre de l'Intérieur et ses équipes qui ont péri dans l'attaque de leur hélicoptère. Hier également, le Comité international de la Croix rouge en Ukraine postait sur ses réseaux sociaux quelques photos de leurs bureaux plongés dans le noir faute d'électricité. Les coupures, le délestage, la pénurie d'électricité rythment aujourd'hui le quotidien des Ukrainiens et des Ukrainiennes dans tout le pays.

A travers cette délibération, nous vous proposons de financer, à hauteur de 20 000 euros, l'achat et l'envoi de 2 super générateurs électriques, fournis par l'association Electriciens sans frontière, ainsi que quelques heures de formation à leur utilisation et réparation, à destination des équipes de la ville de Kiev. Ces deux générateurs permettront d'alimenter en électricité 2 écoles ou un immeuble d'habitation de 5 à 9 étages. Au regard des besoins, 30 % des infrastructures électriques ukrainiennes ont été détruites ou fortement endommagées. Cela peut sembler être une maigre contribution, mais celle-ci s'inscrit dans une démarche collaborative, Generative of hope,

lancée à l'échelle européenne en novembre 2022 par la présidente du Parlement européen et Eurocities, le réseau de grandes villes européennes, dont la Ville de Lyon est un membre fondateur.

Pour faire écho à certaines discussions que nous avons pu avoir en commission, sachez qu'à ce jour des villes telles que Rome, Berlin, mais aussi Florence, Talin, Riga, Constanta ou Leipzig, l'une de nos villes partenaires, ont contribué à cette campagne et envoyé des générateurs électriques à Kiev, Odessa, Jytomyr ou encore Kharkiv. Ces initiatives mises bout à bout, en plus de faire vivre l'esprit européen, permettront de soulager le peuple ukrainien alors que la date fatidique des un an de mobilisation générale approche, que la guerre fait rage du côté de Soledar, de Bakhmut, où malheureusement les forces ukrainiennes semblent perdre du terrain.

Face au courage du peuple ukrainien, on oublie bien trop souvent que cette guerre est loin d'être gagnée, que les combats font rage, que la jeunesse ukrainienne et russe est sacrifiée. On en oublierait presque que si la guerre est de retour sur le continent européen, elle ravage le Yémen depuis bientôt 9 ans, que l'Éthiopie ou le Soudan du Sud sont en proie à de graves troubles internes. Qu'en Iran ou en Afghanistan, des hommes et des femmes se battent pour leurs droits, notamment celui des femmes. Qu'au Chili ou au Brésil, l'état de droit ne tient parfois qu'à un fil. Je remercie au passage Monsieur CUCHERAT d'avoir également mentionné dans ses vœux le Mali, le Congo et Haïti.

Monsieur KEPENEKIAN prendra la parole dans un instant. Je pense qu'à Lyon nous sommes nombreux et nombreuses à savoir que, dans le Caucase du Sud, il existe un territoire, le Haut-Karabakh, aujourd'hui entièrement coupé du monde depuis la fin du mois de novembre 2022. Aucun bien n'entre ni ne sort, les flux de personnes sont extrêmement restreints, les malades par exemple ne peuvent même pas partir et se meurent. Internet et plus récemment le gaz sont régulièrement coupés. En 2014, la communauté internationale ne s'est pas émue du sort fait aux oblasts de Donetsk ou de Lougansk, elle n'a rien fait quand la Russie a annexé la Crimée, avec le résultat que nous connaissons aujourd'hui.

La Ville de Lyon prend sa part en alliant aide matérielle et action de plaidoyer, elle exerce aussi son droit d'interpellation pour l'Ukraine et pour le Haut-Karabakh, pour n'en citer que deux. Mes chers collègues, si vous le voulez bien, je vous propose d'adopter cette délibération à l'unanimité. Elle porte sur une aide d'urgence que nous vous proposons d'octroyer à l'Ukraine, mais elle est aussi le reflet d'une politique plus vaste de solidarité internationale, de coopération entre les peuples, d'entraide chère aux Lyonnais et aux Lyonnaises que nous représentons. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci chère Sonia. Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KEPENEKIAN c'est à vous pour 10 minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Je prends la parole sur un sujet que Madame l'adjointe a bien présenté, y compris en l'élargissant à l'ensemble des difficultés que connaissent nombre de pays. Bien sûr qu'il faut soutenir financièrement et Electriciens sans frontière, que je connais par ailleurs, est une excellente association, très concrète, pratique, pragmatique, pas de discussion là-dessus. Nous avons d'ailleurs évoqué lors du premier vote de subvention, présentant une guerre dure, de haute intensité, que notre contribution était sûrement un peu faible. Nous l'élargissons, c'est bien, mais je pense que le sujet est différent aujourd'hui.

Après un an de guerre, qui continue, qui va continuer, je pense qu'elle ne va pas s'arrêter, elle passe dans un « régime » différent de guerre au long cours, de guerre d'usure, et elle va nécessiter beaucoup plus de soutien que ce que nous avons pu faire durant cette année. D'autant que les conséquences de cette guerre et de quelques autres conflits d'ailleurs, vont peser sur le quotidien de nos concitoyens et que, au gré des discours des uns et des autres, le doute s'insinue, le complotisme revient et chacun commence à trouver une explication pour justifier un éventuel retrait ou une diminution du soutien de notre pays et d'autres à de tels conflits.

Je pense que ce dont les pays ont besoin pour se sentir soutenus, mais ont besoin aussi par rapport aux adversaires qui les assaillent, est d'un soutien des opinions publiques. Aujourd'hui, ce sont les opinions publiques qui vont agir. Puisque nous parlions du Haut-Karabakh, il y a eu une

interpellation de la France au Conseil de sécurité au plus haut niveau pour dire que ce corridor de 65 kilomètres ne pouvait pas être fermé juste par quelques écologistes Azerbaïdjanais qui considèrent qu'il y a un danger pour l'écologie. Il doit y avoir une cinquantaine de personnes, il suffirait que les tanks qui normalement sont les gardiens de ce corridor russe, au nom des traités de novembre 2020, avancent de 20 mètres et tout cela partirait comme une volée de moineaux, mais pour des calculs géopolitiques cela ne se fait pas et je n'insiste pas sur la difficulté de vie de cette population, à peu près 120 000 femmes, enfants, personnes âgées, le rationnement a été installé. Encore une fois, je parle d'un sujet que je connais puisque j'y vais très régulièrement, mais en Ukraine les gens sont rationnés, électricité, eau, alimentation, ce sont des conditions épouvantables.

Nous n'avons pas parlé de l'Iran, de ces femmes, de cette jeunesse qui descendent dans la rue. Il y a déjà eu quatre pendus. Je crois qu'il y a quelque chose de profondément dérégulé, et nous pourrions parler des Kurdes, de l'Afrique et de tous les pays qui sont aujourd'hui en conflit.

Si nous devons penser à un monde plus respectueux de son environnement, il me semble Monsieur le Maire, et je sais que vous serez d'accord, qu'il n'est pas moins important de respecter le droit de vivre de chacun, là où il est. Pour moi, le point commun de tout cela passe par deux axes. Expliquer que la Grande guerre de 14-18 avait fait des victimes essentiellement militaires, plusieurs millions de soldats sont morts. La Deuxième Guerre mondiale a fait des victimes civiles. Le tournant est là. Aujourd'hui, dans tous ces conflits, ceux qui meurent, ceux que l'on empêche de vivre, ceux qui sont dans des conditions épouvantables, sont des civils. On ne peut pas comparer un Etat qui agresse les civils en disant que la guerre est la même. Ce n'est pas possible, il faut l'expliquer et agir auprès de nos concitoyens pour que les voix de nos responsables politiques s'élèvent.

Encore une fois, je suis complètement d'accord pour les aides matérielles, mais aujourd'hui la classe politique doit commencer à se lever et proposer de nouveaux discours à nos concitoyens pour que chacun comprenne que, aujourd'hui, mettre en péril la qualité de vie ne peut pas être acceptable dans un monde que nous voulons faire changer.

Deuxième axe, qui sont aujourd'hui les Etats qui agressent ? Ils ont par ailleurs une idéologie, une doctrine, qui est celle de dézinguer, j'emploie ce terme, les démocraties. Le fonctionnement de nos démocraties, quelles qu'elles soient, comme elles sont, jamais parfaites, qui ont pu elles-mêmes commettre des exactions en d'autres temps, mais aujourd'hui ils luttent contre les démocraties parce que ces autocrates, pour ne pas dire des dictateurs dans un certain nombre de cas, détestent, doivent étrangler ces valeurs qui font que nous essayons de vivre différemment de leur système. Parce que c'est extrêmement dangereux pour leur statut, leur pouvoir et la pérennité de leur place.

Nous avons donc deux axes. Ne plus permettre que des civils soient les victimes principales dans ces conflits et expliquer à nos concitoyens que, où que nous nous engageons, nous défendons le socle de valeur démocratique. Monsieur le Maire et à nous tous, je rappelle que seulement dans les Etats démocratiques on fait des avancées sur l'environnement. Aucun pays totalitaire ne fera véritablement des avancées dans le combat que nous voulons mener pour la planète. Donc soyons clairs, cela nous concerne tous et toutes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sonia je vous recède la parole.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci Monsieur KEPENEKIAN pour votre intervention. Je souhaiterais revenir sur quelques points en commençant par apporter un peu d'eau à votre moulin. Vous avez rappelé que le tournant s'est fait lors de la Seconde Guerre mondiale et 92 % des victimes des conflits dans le monde sont des civils. Nous avons effectivement un rôle à jouer en tant que collectivités territoriales, l'Etat, la France, a également un rôle à jouer. Je me réjouis d'ailleurs qu'elle ait récemment rejoint une campagne internationale portée par une association de notre territoire en ce sens.

Je vous rejoins également et je pense que nous avons eu l'occasion d'en parler pendant la dernière commission, sur le fait qu'il faut pouvoir allier aide matérielle, comme le propose cette délibération, et action de plaidoyer. Je pense que nous avons le devoir d'exercer notre droit d'interpellation. Nous le faisons sur un certain nombre de sujets, nous avons eu l'occasion

dernièrement de proposer aux Villes de Paris et Marseille de s'associer à une tribune que nous avons rédigée, qui apportait notre soutien et souhaitait aussi proposer quelques pistes d'amélioration à la situation que vivent aujourd'hui les Zarsariotes qui souffrent de ce blocus qui dure depuis la fin du mois de novembre 2022.

Je souhaiterais également vous rassurer ou rassurer toute personne qui pourrait croire que nous ne nous intéressons pas à des pays autres que l'Arménie ou l'Ukraine. Concernant l'Iran, nous menons également des actions, nous sommes en soutien, non pas des associations des territoires puisque nous sommes en appui à certains collectifs pour qu'ils se constituent en associations et puissent bénéficier de subventions de la part de la Ville de Lyon pour essayer et déployer leur action sur le territoire. J'ai aussi entendu parler du Yémen, j'en ai parlé dans mon intervention, mais je peux rappeler que, dans le cadre du programme Lyon Ville refuge, nous accueillons plusieurs personnes. Vous avez parlé, Monsieur le Maire, de cette jeune défenseur du droit de l'environnement brésilienne, nous accueillons également une jeune artistes yéménite depuis plusieurs mois. Nous l'accompagnons, y compris avec Nathalie PERRIN-GILBERT, dans ses études mais aussi dans sa pratique artistique. Concernant les Kurdes, vous vous souvenez également que nous avons voté il y a quelques mois une aide pour qu'ils puissent déployer un projet pour lequel ils sont venus nous chercher, à savoir le projet Tresse Verte.

Je terminerai en repartant d'un point que vous avez mentionné, Monsieur KEPENEKIAN, que vous connaissez très bien, dont j'ai connaissance moi-même et, pour m'assurer qu'il n'y ait pas de confusion, je rappelle que ces écologistes, et je mets de très gros guillemets, qui ont bloqué le couloir qui relie l'Arménie au Haut-Karabakh, étaient des militaires qui se faisaient passer pour des écologistes, des militaires bien évidemment Azerbaïdjanais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

2023/2254 Déploiement de la marque Ici C Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Madame AUGÉY et à Monsieur CHAPUIS.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire, chers collègues, ce week-end je vous propose un petit défi. Au lieu d'aller à votre marché habituel vous approvisionner chez vos commerçants favoris, allez remplir votre panier dans un marché qui vous est totalement inconnu. Haut en couleurs, riche en saveurs, vous êtes ravis. Mais vous vous sentez un peu désarçonnés, les visages ne vous sont pas familiers, les commerçants nombreux, les étals tous aussi attirants les uns que les autres. Vers qui se tourner ? Un léger vertige vous prend et vous décidez de retourner sans plus tarder en terrain connu.

Oui, aller au marché peut être intimidant tant le choix est vaste et l'information limitée pour l'homo economicus que nous sommes, habitué à passer au crible un emballage, à lire les étiquettes. Comment reconnaître un produit vendu directement par un producteur ? Comment acheter avec certitude un produit local ou issu de circuit court ? Cette demande de transparence nous est remontée à plusieurs reprises depuis le début du mandat. Lorsque nous interrogeons les usagers des marchés sur les points d'amélioration qu'ils identifient, l'information sur l'origine des produits est une attente majeure, au côté de la place donnée aux produits bio et locaux. Un point confirmé par les conseils de quartiers lors de la saisine prospective sur leur marché idéal et plus récemment par les concertations menées sur le terrain et en ligne par les arrondissements sur l'offre de marché dans chaque quartier.

Nous avons donc fait le choix de nous tourner vers la démarche Ici C Local portée par l'INRAE, qui présente de nombreux avantages. Il s'agit d'une démarche collaborative qui associe les commerçants et les habitants à la définition des critères, à la mise en place de l'expérimentation et au suivi du projet. Elle a fait ses preuves dans de nombreuses collectivités et l'INRAE est en soutien pour accompagner et conseiller la Ville. Elle est gratuite, elle s'appuie sur les commerçants volontaires soucieux de contribuer à l'information du public et de se différencier. Enfin, elle est lisible, simple, compréhensible par toutes et tous.

Grâce à un code couleur, elle permettra d'identifier d'un seul coup d'œil sur les étiquettes un produit en direct producteur, un produit en circuit court et local et enfin un produit en circuit court bien que non local. Afin de recruter les commerçants et les habitants participant à l'instance de suivi et plus largement à l'expérimentation, les agents de la DECA se rendront à plusieurs reprises sur les 5 marchés tests pour expliquer cette démarche. Une communication grand public sera bien sûr ensuite déployée pour la faire connaître à l'apparition des premières étiquettes et lors du déploiement sur l'ensemble des marchés au deuxième semestre.

Ici C Local est donc une pierre importante dans nos stratégies de renforcement de l'attractivité des marchés. Grâce à la concertation menée fin 2022 par les arrondissements, nous avons aussi pu identifier sur de nombreux marchés d'autres pistes d'amélioration en termes d'offre et de diversité des commerçants, auxquels nous allons répondre à travers le lancement prochain de l'appel à candidatures pour combler les places vacantes. Enfin, nous visons la création de plusieurs marchés d'ici la fin du mandat, dans des quartiers qui en sont dépourvus, dont certains le soir pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation.

Pour finir, permettez-moi de vous transporter dans le temps. Nous sommes fin 2023, aventureux ou aventureuse, vous décidez de réitérer votre expérience de début d'année et vous vous rendez à nouveau dans un marché que vous ne connaissez pas. Vous regardez autour de vous et vous prenez vos marques. Comme la première fois, les visages ne sont pas familiers, mais vous les reconnaissez. Oui, elles sont là ces étiquettes de couleur. Vous poussez un soupir de soulagement, vous savez vers qui vous diriger.

Je vais maintenant passer la parole à Gautier CHAPUIS pour compléter mon propos et je vous invite bien évidemment à voter cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la commission et des arrondissements. Je vous remercie.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Merci Madame l'adjointe. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, si vous voulez en savoir plus, comme la démarche existe déjà, vous pouvez aller sur internet et taper « ici.c.local » et vous aurez en avant-première les couleurs et les étiquettes.

Je suis ravi de co-porter cette délibération et cette démarche pour bien des raisons. D'abord parce qu'elle vient d'une demande des habitants et des habitantes de plus de lisibilité et d'information sur nos marchés. Aussi parce que ce travail est collaboratif, nos partenaires du secteur agricole vont être associés à la démarche dans toutes ses phases, des premiers marchés à la généralisation sur notre Ville. Enfin, parce qu'avec Ici C Local, nous répondons à un engagement que nous avons pris dans notre politique alimentaire, celui de valoriser les produits locaux et les circuits courts.

Lyon est assise au milieu d'un grand garde-manger, riche et précieux du savoir-faire des agricultrices et des agriculteurs qui entourent notre Ville. Avec cette démarche, nous mettons en avant ces femmes et ces hommes qui s'engagent tous les jours pour simplement nous faire manger. Cette démarche rejoint tout le travail que nous menons depuis deux ans avec toujours la même logique. Ce fut le cas lorsque nous avons mis en place la Commission agricole avec Stéphanie LEGER pour l'approvisionnement local dans les cantines scolaires. Travail que nous allons poursuivre maintenant avec les marchés des crèches avec mon collègue Steven VASSELIN.

C'est le cas aussi sur l'événement En terroir connu avec les rendez-vous des circuits courts, que nous avons lancé l'année dernière et qui aura lieu lundi 30 janvier prochain pour sa seconde édition. Cet événement qui se tient à l'Hôtel de Ville se déroule sous la forme de rencontres professionnelles entre producteurs, productrices, professionnels des métiers de bouche de l'hôtellerie et de la restauration, afin de toujours plus valoriser les filières locales dans notre Ville.

Finalement, c'est le cas avec le projet alimentaire territorial piloté avec la Métropole et son vice-président à l'agriculture Jérémy CAMUS, dont l'un des axes principaux de son travail est la relocalisation de notre alimentation.

Voilà quelques exemples auxquels s'ajoute maintenant la démarche Ici C Local. Ainsi, vous pouvez nous faire confiance, Monsieur le Maire, chers collègues, pour raccourcir les circuits et valoriser nos territoires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pour le groupe Pour Lyon, Mme CONDEMINÉ c'est à vous pour 5 minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Merci Monsieur le Maire. Vous nous proposez dans cette délibération de déployer sur nos marchés de plein vent la marque collective d'usage gratuit Ici C Local créée en 2008 par l'INRAE. Nous sommes très favorables à cette initiative et nous saluons le système d'étiquetage des produits fondé sur des critères de durabilité. Comme l'indique le site internet de la marque, ceux-ci doivent être codéfinis par les commerçants, les consommateurs et, de manière facultative, par la collectivité publique. Cette démarche doit ainsi être l'occasion de valoriser notre production locale et/ou issue des circuits courts, mais aussi d'assurer une meilleure alimentation pour les Lyonnais. Il s'agit d'une double attente, forte chez nos concitoyens, au cœur de nos préoccupations sociétales.

Je souhaite néanmoins insister sur un point. Ici C Local doit être au service du commerce lyonnais et régional, ainsi que de tous les habitants de notre Ville, dans toutes leurs diversités. Nous serons donc particulièrement vigilants à ce que le déploiement ne stigmatise pas une partie d'entre eux. Il serait par exemple regrettable que nos éleveurs d'Izeron ou de Lentilly soient oubliés. Le fait que l'INRAE soit fondateur de la marque et en demeure coordinateur donne bien entendu un gage de sérieux à ce dispositif et présente des garanties à la fois en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité, comme du soutien aux commerces de proximité.

Nos points de vigilance portent donc sur la création du futur comité de suivi. Pour l'heure, il est regrettable que sa composition demeure assez floue, sauf bien entendu en ce qui concerne sa présidence, dévolue à vos adjoints. Nous avons également quelques interrogations sur la méthode du déploiement. Les forains de Lyon ont-ils été consultés ? Idem pour certains acteurs structurants des questions alimentaires et agricoles, comme la Chambre d'agriculture du Rhône, a-t-elle été sollicitée par la Ville de Lyon ? Qu'en est-il pour la Métropole qui dispose de compétences adéquates ?

Vous savez certainement que le Grand Lyon a décidé de reporter sur les communes l'effort financier de gestion des déchets issus des marchés de plein vent. Si ce revirement se confirme, il nécessitera une stratégie de réduction des déchets chez les forains aussi. Il ne faudrait pas que cette problématique des déchets conduise à moins valoriser certains de nos forains, voire à les exclure d'office d'Ici C Local en raison d'une décision politique dont ils ne sont pas du tout responsables et qui pourra parfois prendre du temps à être mise en œuvre.

J'espère donc que votre majorité saura répondre à ces interrogations, comme elle saura très prochainement nous présenter un plan de charges prévisionnel, ainsi que des éléments financiers. Il serait dommage que nous soyons une fois de plus en présence d'une très bonne initiative, dévoyée par de la précipitation, un manque de substance ou des biais dogmatiques.

Nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de MONTILLE, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme de MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Par cette délibération, la Ville mettrait donc à disposition des commerçants volontaires un système d'étiquettes permettant de distinguer et mettre en avant une production locale. Il s'agit d'une expérimentation sur 5 marchés lyonnais. Sur le fond, nous sommes tout à fait alignés avec votre démarche et votre volonté de favoriser une relocalisation de notre alimentation. Dommage que nous ne puissions pas étiqueter les achats de la Ville, peut-être que les doudounes auraient pu bénéficier de ces étiquettes. En l'occurrence, non.

Nous sommes tout à fait alignés avec votre volonté de permettre à un plus grand nombre de Lyonnais d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous. Nous souhaitons exprimer notre réticence, voire notre désaccord, sur la forme, en soulevant deux points. En effet, nous sommes surpris car vous dites avoir réalisé des questionnaires auprès des habitants sur les marchés, mais visiblement vous n'avez pas pris la peine d'aller voir les premiers intéressés, les forains. C'est en tout cas ce qui ressort des conseils d'arrondissements où nous avons posé la question.

C'est seulement aujourd'hui que doit se dérouler une réunion avec les représentants des forains. Avant d'engager cette expérimentation, avant d'engager du temps et de l'argent, il aurait été judicieux de consulter les premiers concernés par cette opération, les forains, puisque ce sont eux qui vont devoir mettre une étiquette sur leurs étals. Vous ne cessez de prôner les bienfaits de la démocratie locale, il semble qu'il y ait ici une faiblesse de démocratie locale.

D'autre part, vous nous demandez de voter pour une démarche engageante sur plusieurs années sans aucun élément budgétaire présenté en commission. Vous nous dites que cette marque Ici C Local est une marque collective d'usage gratuit, or en effet Monsieur CHAPUIS, quand on va sur le site internet, on se rend compte qu'il y a des frais : achat d'étiquettes, frais d'adhésion au réseau qui dépend du nombre d'habitants de la ville. Tous ces éléments ne nous ont pas été communiqués.

En commission, vous n'avez pas été en capacité de répondre à cette interrogation de bon sens, c'est à travers le compte rendu de cette commission que le chiffre de 13 000 euros apparaît, mais 13 000 euros pour quoi exactement, pour combien de temps ? C'est le brouillard. Autant vous dire que nous naviguons à vue sur ce dossier, tout cela n'est pas sérieux, même si c'est présenté avec beaucoup de légèreté de la part de Camille AUGÉY et visiblement beaucoup d'humour.

A l'heure où vous avez su, en guise de bonne année, activer le levier de la hausse des impôts pour financer vos actions, et à l'heure où les budgets de notre collectivité apparaissent serrés, tout cela manque de prévoyance et de rigueur.

En conclusion, même s'il ne s'agit à ce stade que d'une expérimentation, il semble au préalable important d'avoir en amont sondé l'intérêt des commerçants pour ce projet et bien sûr son coût si cette expérimentation s'avérait être concluante. Ce dossier ne nous semble pas assez ficelé pour que nous l'approuvions aujourd'hui. Nous pointons une réelle faiblesse dans ce projet, voire un manque de travail en amont de ce Conseil municipal. Nous souhaitons qu'il soit retravaillé et présenté à nouveau devant cette assemblée quand il sera correctement travaillé. A défaut d'accéder à notre demande de report, nous nous abstenons.

Enfin, concernant les marchés forains, il nous semblerait utile qu'il soit porté à la connaissance de notre assemblée ce que vous comptez faire par rapport à la demande exprimée par la Métropole, qu'à l'horizon 2024, ce soient les communes qui assurent la collecte des déchets. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Mme AUGÉY, quelques éléments de réponse.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Oui, des précisions ont été demandées sur l'implication des forains. L'intérêt de cette démarche Ici C Local est qu'elle est participative qui, justement, implique les forains. La première réunion d'information a effectivement lieu aujourd'hui. Forcément, quand on lance une démarche, on le fait de notre côté et ensuite on commence à impliquer. Ensuite, dans l'instance de suivi, des forains seront recrutés directement sur les marchés grâce à l'implication des agents de la DECA qui iront informer tous les commerçants de ces marchés ainsi que les habitants. Ces personnes définiront ensemble les critères, en particulier le critère local, est-ce le Rhône, Rhône-Alpes, les départements adjacents, est-ce à 100 kilomètres ? Je ne vois pas pourquoi nous oublierions les éleveurs de l'Izère ou d'Aurillac.

La Chambre d'agriculture est bien impliquée dans le comité de suivi. Pour ce qui est du coût, le site indique effectivement une adhésion, mais c'était au début de la démarche, l'INRAE pensait faire payer, mais ce n'est plus le cas, c'est pourquoi j'ai bien précisé la gratuité. La démarche est gratuite et ce n'est pas tout à fait anodin, d'autant plus que nous bénéficions du soutien de l'INRAE. Les 13 000 euros seront dépensés principalement pour acheter les premières étiquettes et pour un peu de communication. Il est peu probable que le coût augmente significativement

l'année prochaine. Nous verrons, aujourd'hui le budget n'est pas établi, mais je vous rassure, il n'y a pas de coûts cachés supplémentaires qui vont apparaître.

La première réunion a donc lieu aujourd'hui, la démarche sera lancée sur les cinq marchés d'ici la fin du premier trimestre et elle sera élargie au second semestre. Si tout se passe bien, elle devrait donc être complètement lancée d'ici la fin de l'année.

Concernant le tri, nous sommes en discussion avec la Métropole, tout comme le sont les autres maires de toutes composantes politiques aujourd'hui. Nous reviendrons bien sûr vers vous en temps utile.

M. LE MAIRE : Merci chère Camille. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

2023/2285 Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 400 682 euros (1^{ère} tranche)

M. LE MAIRE : Chère Camille, je vous redonne la parole pour présenter le rapport relatif à la convention-cadre avec la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, un dossier très important pour nous tous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire, chers collègues, dans *Libération*, Salim nous parle de son père ouvrier de chantier toute sa vie et mort à 58 ans. Sur France Info, Isabelle, 59 ans, raconte comment elle n'arrive pas à retrouver du travail depuis plusieurs années. Sur France 3, Joëlle, infirmière à domicile, témoigne de sa fatigue physique et mentale, elle aura tous ses trimestres à 60 ans mais devra travailler jusqu'à 63 ans et 8 mois et ne s'en sent pas capable.

Comment, en ce 19 janvier, jour de grève et de mobilisation nationale, ne pas parler de la réforme des retraites, exprimer notre colère et nous associer à toutes celles et ceux qui ont manifesté aujourd'hui et que nous avons rejoints à la pause déjeuner. A l'heure où 41 % des salariés français sont en situation de détresse psychologique, à l'heure où le taux de chômage augmente de 32,6 % dans les 10 dernières années de la vie professionnelle, à l'heure où 29 % des plus pauvres sont déjà morts à 64 ans, contre seulement 6 % des hommes les plus riches. Emmanuel Macron veut imposer aux Françaises et aux Français de travailler plus longtemps.

Ne nous parlez pas de légitimité démocratique, nous sommes nombreux, très nombreux, à avoir voté Emmanuel Macron non pas par adhésion à son programme, mais en responsabilité pour faire barrage à Marine Le Pen. Ne nous parlez pas de nécessité budgétaire, de nombreux économistes proposent d'autres solutions, à commencer par taxer davantage les grandes fortunes et les super profits. Ne nous parlez pas d'impératif de productivité, de croissance, c'est ce discours mortifère qui conduit aujourd'hui plus d'un tiers des Français à pratiquer le Quiet Quitting, ou démission silencieuse, faute d'un sens réel derrière leur travail.

Ce nouveau quinquennat avait commencé par la réforme de l'assurance chômage où, sous couvert d'un nombre de demandeurs d'emploi en baisse, les personnes au chômage ont vu leur durée d'indemnisation réduite de 25 %. Et ce, alors que les bons chiffres masquent une réalité

bien différente et à deux vitesses, où les personnes les moins diplômées, celles en situation de handicap ou encore les bénéficiaires du RSA et bien sûr les seniors, peinent toujours à retrouver un emploi.

Avec la réforme des retraites, voilà une nouvelle réforme injuste du gouvernement macroniste, à contre-courant de la société qui se transforme vers un rapport vie professionnelle/vie personnelle plus équilibré. Un chiffre pour illustrer cela. Selon un sondage IFOP datant de septembre 2022, 60 % des Français préféreraient gagner moins pour avoir plus de temps libre. Ils et elles étaient seulement 38 % en 2008.

Quoi qu'il en soit, à la Ville de Lyon nous serons toujours là, au côté des personnes qui en ont le plus besoin. Car notre politique emploi-insertion n'est pas dirigée par des impératifs budgétaires et des chiffres sélectifs et réducteurs qui occultent des réalités à plusieurs vitesses, telle celles que j'ai pu citer. Contrairement au gouvernement, nous plaçons l'humain avant tout et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé dans l'année qui vient de s'écouler. Territoire zéro chômeur est devenu une réalité dans le quartier de la plaine Santy, nos méthodes d'aller vers sont ambitieuses et innovantes, médiation en pied d'immeubles, ateliers d'emploi à la Part-Dieu, forum emploi sur les marchés. Nous avons lancé un conseil consultatif des jeunes à la Mission locale pour les écouter, nous améliorer, être au plus proche de leurs besoins. Nous avons augmenté les moyens pour la prise en charge psychologique et l'accompagnement social des publics. Nos marchés publics sont au service des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Nous accompagnerons sans relâche les seniors qui, statistiquement, mettent deux fois plus de temps que la moyenne des demandeurs d'emploi à retrouver un travail. Nous accompagnerons sans relâche les personnes qui perdent leurs droits plus tôt à cause de la réforme de l'assurance chômage. Nous accompagnerons sans relâche les personnes laissées sur le côté d'un système macroniste méprisant, où il suffit de traverser la rue pour trouver du travail.

Tout cela, nous le faisons et nous le ferons grâce aux partenaires à qui nous votons le premier volet de subvention aujourd'hui et dont je tiens à remercier et à saluer les salariés qui s'engagent au quotidien en faveur d'une ville plus solidaire, plus inclusive, où chacun trouve sa place.

C'est pourquoi je vous invite à voter cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil du 7^e arrondissement. Je vous remercie.

Ne prend pas part au vote

Camille AUGÉY

Sandrine RUNEL

(Adopté)

2023/2284 Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'Ecole de la 2^e chance "Rhône Lyon Métropole", sise 12 impasse des Chalets à Lyon 7^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 64 000 euros (1^{ère} tranche)

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté)

2023/2287 Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 740 691 euros (1^{ère} tranche)

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

Ne prend pas part au vote

Camille AUGÉY

(Adopté)

2023/2252 Convention tripartite de coopération décentralisée 2023-2025 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Rabat

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté)

2023/2286 Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 768 734 euros (1^{ère} tranche)

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

Ne prend pas part au vote

Camille AUGÉY

DE MONTILLE Béatrice

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous passons au vote de ces dossiers qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions et qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous êtes invités à le faire auprès de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté

2023/2327 Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la CAF pour renouveler le partenariat permettant de lutter contre la non décence des logements sur le territoire municipal

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame POPOFF. Chère Sophia c'est à vous.

Mme POPOFF Sophia, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, tout d'abord je vous souhaite une bonne année à tous, avec des vœux de joie.

Bien habiter en ville, c'est d'abord pouvoir y habiter, donc avoir accès à un logement abordable. Bien habiter en ville, c'est ensuite être bien logé, dans un logement sécurisé et sécurisant, salubre, décent, confortable. Bien habiter en ville, c'est enfin le pouvoir d'habiter, se sentir suffisamment averti, légitime et accompagné pour mobiliser ses droits à un logement social ou à l'encadrement des loyers, par exemple.

Cette délibération technique s'inscrit dans le champ de notre politique de lutte contre le mal logement et notamment contre l'habitat indigne et non décent. Politique clé du deuxième pilier du Bien habiter que je viens de vous présenter. Avec cette délibération, il s'agit plus concrètement de renouveler une convention, signée initialement en 2019 avec la CAF, pour une durée de 4 ans. Cette convention permet à la Ville et plus particulièrement au service d'hygiène communal de signaler les infractions au règlement sanitaire départemental à la CAF, signalement pouvant aboutir sur décision souveraine de la CAF à la consignation des aides au logement afin d'encourager, si j'ose dire, le propriétaire à effectuer les travaux nécessaires pour remettre son logement en état de décence.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, je vous invite à la voter favorablement.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BILLARD c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite juste ouvrir une petite parenthèse en répondant à Mme VIDAL. Vouloir me discréditer et méjuger de mes propos en me rétorquant que je fais du complotisme est mal me connaître, au mieux c'est une petitesse, au pire une bassesse. A vous de voir, mais n'utilisez pas le terme « complotisme » pour contrer vos adversaires.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, charité bien ordonnée commence par soi-même. La lutte contre le logement indigne doit être en effet une priorité pour votre exécutif et un devoir pour chacune et chacun de nous, élus, ci-présents dans cet hémicycle.

Dans nos vies publiques et privées, nous nous devons d'être irréprochables si nous sommes amenés à être propriétaires et bailleurs. Comment être crédible, légitime et respecté dans nos actions si nous-mêmes ne sommes pas a minima dans les clous ? Comment donner des leçons aux propriétaires, notamment votre exécutif et vos familles politiques qui en sont friends, si le respect des lois et des morales que l'on clame n'est pas respecté ?

Monsieur le Maire, je sais que vous prendrez les bonnes décisions dans ce sens et que vous tâcherez aujourd'hui et pour cette fin de mandat, de montrer avec votre exécutif exemplarité, crédibilité et respect pour les Lyonnaises et les Lyonnais. De notre côté, nous voterons bien évidemment pour cette approbation de convention entre la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales pour renouveler le partenariat permettant de lutter contre la non décence de logements sur le territoire municipal et donner tous les moyens pour faire reculer ce fléau du mal logement et de la désinvolture de certains bailleurs, relayée et dénoncée régulièrement par les médias.

Je constate bizarrement que Madame RUNEL s'est absentée pour ce rapport, je croyais pourtant que ce sujet lui tenait particulièrement à cœur. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il a déjà été répondu et laissez-moi vous dire que vos insinuations sont assez malheureuses, cher Monsieur BILLARD. Madame PERRIN-GILBERT, je vous cède la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Je n'étais pas intervenue ce matin, Monsieur le Maire, mais au nom du groupe Lyon Commun, je voudrais dire quelques mots.

Il peut arriver à chacun ou à chacune d'entre nous de commettre une erreur dans sa vie personnelle. L'important est de mettre en œuvre tout ce qu'il convient pour la corriger. Si de l'erreur nous passons au délit, la justice est là pour nous imposer une réparation, c'est ce qui rend possible notre vie en commun. Nous sommes ici des hommes et des femmes, nous avons une vie personnelle, comme tout citoyen, toute citoyenne, nous sommes soumis et soumises à la règle que je viens de rappeler, celle de respecter le cadre légal, le cadre commun, sans chercher à y échapper.

La citoyenne Sandrine RUNEL a été attaquée publiquement, par voie de presse et de réseaux sociaux, vous en avez parlé ce matin, vous revenez sur le sujet cet après-midi. Est-ce qu'elle a commis certaines erreurs dans la rédaction d'un bail privé ? Oui, et elle l'a reconnu sans chercher à se dérober. Est-ce qu'elle s'emploie à les corriger ? Oui, et elle s'en est également expliquée depuis plusieurs mois. Madame RUNEL a-t-elle agi en tant qu'élue ? Non. A-t-elle usé de sa fonction d'élue à quelque moment que ce soit ? Non plus. Alors je regrette pour ma part que soit amenée ici, dans notre hémicycle public, une situation qui relève de la sphère privée.

Je voudrais dire enfin que le pouvoir politique oblige plus qu'il ne permet. Il oblige au travail, à l'engagement. Il oblige au débat, parfois à la confrontation d'idées. Mais il oblige aussi à ne pas confondre la défense de la liberté d'expression et du devoir d'information avec la volonté de diffamer et de nuire. Les Lyonnaises et les Lyonnais attendent le meilleur de nous, pour leur Ville, leur vie, leurs enfants, leurs aînés. Ils l'attendent aussi pour l'image que nous donnons de notre Ville, pour l'image que nous donnons de la vie politique, du politique. Ils attendent que nous donnions le meilleur de nous-mêmes. C'est le vœu que je forme ici pour nous toutes et pour nous

tous. Je forme également le vœu que nous cessions de confondre les différentes sphères, privée et publique, je crois que c'est le politique et le commun qui y perdent au final. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci chère Nathalie. M. GIRAUD je vous cède la parole.

M. GIRAUD Emmanuel : Nous pensions que cette histoire avait été purgée ce matin, mais puisqu'une pièce est remise dans le flipper, permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous conter une histoire. Une histoire comme nous pensions ne plus en vivre, une histoire qui appartient à un temps révolu.

Cette histoire est celle de l'instrumentalisation politique d'un fait d'ordre privé concernant la relation d'un propriétaire bailleur et la locataire d'un bien. Cette locataire a un cousin avocat, elle lui parle de sa situation, lui montre les messages qu'elle a envoyés à sa propriétaire. Et là, ô surprise, le cousin avocat comprend que ladite propriétaire est une élue de premier plan, engagée dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement, ancienne candidate aux élections municipales, humaniste et de gauche. La totale, bingo. Le cousin avocat se mue alors en éminence grise, il passe quelques coups de fil à ses amis de la presse locale et ça y est, le bad buzz est lancé. Il va pouvoir se payer une élue de la Ville de Lyon.

C'est à ce moment-là, mes chers collègues, que s'ouvre un nouveau chapitre de cette histoire, celle de l'indignité d'un courageux maire d'arrondissement, oui Monsieur OLIVER, relayé cet après-midi par Monsieur BILLARD, il s'agit bien de vous. Finalement, l'un et l'autre vous êtes des pourfendeurs des dysfonctionnements au sein de notre Ville, vous tempêtez, vous trépignez, vous parlez dans cette histoire de taudis, vous demandez des comptes, demandez la démission de l'élue propriétaire.

Peu importe que vous n'y connaissiez rien, peu importe que vous salissiez la réputation d'une femme, peu importe finalement aussi que la locataire se trouve elle aussi prise dans une spirale médiatique qui la dépasse, l'important est de faire du bruit, le reste vous importe peu. Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse, n'est-ce pas.

Vous voulez entendre le dernier chapitre de cette petite histoire ? La voici. On aurait pu imaginer que, comme souvent, vous agissiez par pur opportunisme, mais si ce n'était que cela. Sauf que quelques recherches sur n'importe quel moteur de recherche internet démontre que le cousin, l'éminence grise, se trouve également être un militant politique, et pas n'importe lequel puisqu'il a été un ancien directeur de cabinet d'un maire d'une commune de l'Ain, ancien candidat aux élections municipales de notre ville en 2020. Je crois que chacun ici aura compris de quoi il retourne. Avouez, mesdames et messieurs, que la coïncidence est extrêmement troublante.

La morale de cette histoire, c'est qu'il n'y en a pas. Ou plutôt que vous n'en avez pas. En fait, vous salissez des personnalités politiques avec qui vous êtes en désaccord parce que c'est tout ce qu'il vous reste pour vous faire péniblement entendre. Alors vous êtes l'un et l'autre jeune en politique, à 30 ans on est jeune en politique. Votre carrière, je l'espère sincèrement, est devant vous, votre carrière n'est pas seulement politique, je l'espère. Je vous souhaite beaucoup de rigueur dans votre vie privée pour ne pas être embarqués dans un tourbillon médiatique par une personne qui vous souhaiterait du mal.

Vous me taxerez peut-être de donneur de leçon, comme vous le faites assez souvent, mais je ne saurais trop vous conseiller de vous plonger dans le dernier ouvrage de Jean Birnbaum intitulé *Le Courage de la nuance*, petit ouvrage que vous prendrez le temps de lire entre deux expositions médiatiques. Sûr qu'il saura vous faire grandir et vous apportera un peu de justesse et de hauteur dans vos agissements.

En tout cas, Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom des élus socialistes, je veux apporter tout mon soutien à notre collègue Sandrine RUNEL. Je veux dire ici que nous sommes fiers du travail qu'elle mène dans sa délégation, au plus près des plus fragiles, des plus précaires. Madame RUNEL mène aujourd'hui un combat qui fait honneur à la gauche, comme femme, comme militante politique. Elle continuera à lutter contre toutes les formes d'indignité. Dans tous ses combats, nous serons aux côtés de notre collègue. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GIRAUD. Monsieur CHAPUIS, je vous cède la parole et j'ai noté les demandes de prise de parole de Monsieur BLANC et de Monsieur BILLARD.

M. CHAPUIS Gautier, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi d'intervenir à mon tour au nom du groupe des Ecologistes et je serai bref, très bref. Nous soutenons sans condition les propos qui viennent d'être tenus par Madame PERRIN-GILBERT et Monsieur GIRAUD.

Messieurs OLIVER et BILLARD, vous êtes finalement bien isolés et bien seuls dans cette histoire. Vous dire que vous êtes old school dans vos méthodes serait finalement un compliment. On y verrait une dimension vintage, seconde main. Non, Messieurs, votre manière de faire de la politique est celle d'un autre âge, d'une autre époque, vous êtes datés avant même d'avoir grandi. Je n'en ajouterai pas davantage. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BLANC.

M. BLANC Etienne : Merci Monsieur le Maire. Comme sans doute un certain nombre d'entre vous, j'ai pris connaissance hier d'un article dans le journal *Le Monde*, grand journal du soir qui fait une grande partie de l'opinion publique en France pour les raisons que l'on sait. J'y ai trouvé mon nom cité, et à quel titre ? Voici une quinzaine d'années, j'ai exercé des fonctions de maire et, à mon cabinet de maire, j'ai recruté une personne qui a un jour commis une erreur. J'ai révoqué son contrat et aujourd'hui cette personne est devenue avocate.

Dans cet article du *Monde* que j'ai trouvé tourné d'une certaine manière, on laisserait entendre, puisque ma vie politique a fait que je suis conseiller municipal de la Ville de Lyon, qu'il y aurait une sorte d'accointance entre les affirmations proférées sur le cas de notre collègue adjointe au maire et ma vie politique lyonnaise.

C'est une méthode désagréable qui est aujourd'hui employée par une série de médias, et je pense particulièrement à Médiapart. Cette confusion entre une situation personnelle, une situation politique et une difficulté dans la vie de l'un ou l'autre, avec une percolation entre ces deux sphères qui devraient être étanches. Pire encore, quand un journaliste cite votre nom, la moindre des choses est d'avoir un échange avec celui que l'on cite. Un journaliste doit vérifier ses sources, mais il doit aussi s'abstenir de mettre en cause directement ou indirectement, par insinuation ou par visée précise, un élu ou un particulier. Je ne sais à quel titre ce journaliste l'a fait, cela ne m'intéresse pas.

Je voudrais terminer par ce qu'il se passe actuellement dans ce débat. Oui vous avez raison, mon cher collègue, il y a aujourd'hui dans notre monde une confusion entre sphère privée et sphère publique. D'ailleurs, dans les dictatures de notre monde, on va chercher dans la sphère privée ce qui permet de déstabiliser l'homme politique. J'en ai été si souvent l'objet après 40 ans de vie politique.

Je tiens à vous dire une chose, parce que dans votre propos vous avez un peu laissé entendre l'esprit du journaliste du *Monde*. J'ai 40 ans de vie politique et je n'ai eu qu'un seul principe dans ma vie. Vous pourrez rechercher, lorsque je fus maire, vice-président de Région, président de commission, député ou sénateur, j'ai eu un principe tout simple, que je tire d'une phrase du général de Gaulle : « *La politique, ce sont des coups d'épée, jamais des coups d'épingle.* »

(Applaudissements)

M. BILLARD Romain : Tout d'abord, si je pouvais avoir autant de réactions de votre part sur le fond de mes interventions, j'en serais déjà extrêmement flatté. Par ailleurs, vous parlez de sphère publique, de sphère privée, je pense que pour le coup les écologistes n'ont pas de leçon à donner, parce que les chasses à l'homme qui ont été faites par des membres de votre famille politique, dont Sandrine ROUSSEAU qui fait de la sphère privée et de la sphère publique un mélange total, je pense que la leçon de morale n'est pas à donner de ce côté-là.

Ensuite, Monsieur CHAPUIS, vous me parlez de vie politique, mais vous faites des pirouettes et vous êtes en train d'essayer limite de faire croire que c'est moi qui ai instrumentalisé cette histoire et qui ai dit à la locataire de porter le sujet dans les médias. Il faut arrêter tout cela, c'est cela la vieille méthode, la vieille politique, ces pirouettes incessantes.

Je vais vous dire, dans l'intervention que j'avais prévue initialement, je ne citais à aucun moment Madame RUNEL, mais ce matin elle a décidé, alors que personne ne lui avait demandé quoi que ce soit, de faire son intervention, avec justement cette pirouette portant sur le côté victimaire de la

chose. Et avec un naturel qui revenait au galop, nous redonner des leçons de morale, alors que nous n'avions rien attaqué, en nous disant : le sans-abrisme ne vous concerne pas, les solidarités ne vous concernent pas à droite. Au bout d'un moment, il faut arrêter de nous pointer du doigt. Franchement, c'est la seule intervention où j'ai élevé la voix en deux ans et demi. Tout de suite, c'est du complotisme, des vieilles méthodes, etc. Au bout d'un moment, il y en a marre, quand on a envie de dire quelque chose qui ne vous plaît pas, vous rétorquez. Je suis désolé, cela ne peut pas marcher ainsi. Je suis plutôt calme, ceux qui me connaissent savent que je fais les choses calmement, sereinement, du mieux possible. Monsieur GIRAUD, vous savez que nous travaillons à la SACVL en bonne intelligence et en bonne collaboration. Donc ne me faites pas passer pour ce que je ne suis pas et arrêter de rejeter la faute et d'inverser les situations. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Monsieur BILLARD, vous disiez à l'instant que personne n'avait demandé quoi que ce soit ce matin à Madame RUNEL, mais si, je lui ai demandé de prendre la parole. Vous me pardonnerez, en tant que maire de cette Ville et président de cette assemblée, de distribuer la parole. Quand votre président de groupe s'exprime sur les réseaux sociaux, publie un communiqué de presse concernant Madame RUNEL, il me semble légitime, et même souhaitable, qu'elle puisse répondre publiquement. Sur le plan démocratique, c'est même beaucoup plus vertueux que de s'en remettre uniquement aux réseaux sociaux. Cela vous a été dit tout à l'heure, vous avez peut-être cette habitude de pianoter plus vite que vous ne réfléchissez. Je vous invite à méditer un peu et à prendre le temps la prochaine fois de vérifier les informations que vous diffusez sur les réseaux sociaux avant de vous précipiter.

Un dernier mot aussi Monsieur BILLARD, vous semblez choqué par les réactions que vous avez entendues ici et là, mais vous avez eu la parole, vous avez pu vous exprimer. Je tiens ici à vous inviter à réfléchir aux propos et aux mots que vous utilisez très régulièrement à notre égard. Tout à l'heure, vous souhaitiez réagir sur le terme de complotisme utilisé par Chloë VIDAL, combien de fois dans cette assemblée ai-je entendu parler de dogmatisme et d'approche doctrinaire.

Alors nous sommes en train de faire de la politique, il y a du débat, nous n'aimons pas forcément entendre les mots de nos adversaires politiques. Personnellement, cela ne m'amuse pas de me faire traiter de dogmatique ou de doctrinaire. En tout cas, je me suis engagé en politique non pas pour défendre une doctrine ou un dogme, tout simplement pour me mettre au service de l'intérêt général, ne vous en déplaise. Il se trouve que les Lyonnaises et les Lyonnais ont décidé de nous porter au pouvoir parce qu'il semblait que nos idées leur plaisaient. Vous venez de dire avoir été souvent choqués par nos réactions soi-disant moralistes, je vous invite à votre tour à réfléchir à la façon dont vous vous exprimez à notre égard. Peut-être que cette assemblée pourra s'en trouver plus apaisée.

Je mets ce dossier aux voix, je vous rappelle qu'il s'agit de la convention de la Ville de Lyon et de la CAF pour renouveler le partenariat permettant de lutter contre la non décence des logements sur le territoire municipal. C'était l'objet de notre délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Je souhaite mettre en valeur le rapport concernant la crèche extérieure de l'Esplanade Mandela. Monsieur VASSELIN, dites-nous en un mot.

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

2023/2247 Aménagement des espaces publics et des infrastructures en liaison avec le pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu - Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon, la SPL Part-Dieu et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 63010001 « Esplanade Mandela – Création de la crèche extérieur », et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00002

(Adopté)

Ne prend pas part au vote

Sandrine RUNEL

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Sans transition, je vais essayer de remettre un peu de légèreté dans cette atmosphère. Nous n'allons peut-être pas aller dans le pays des bisounours, mais dans celui de la petite enfance qui devrait être approprié.

Il s'agit d'un avenant qui permet de lancer concrètement un projet de crèche de plein air, utilisant une partie des crédits dévolus pour les 550 berceaux prévus pendant notre mandat. Chère Audrey, je confirme que nous allons les utiliser, j'y tiens. Ce rapport nous permet de signer un avenant avec la SPL Part-Dieu pour qu'elle puisse conduire un projet de crèche de plein air sur l'Esplanade Mandela, dans le 3^e arrondissement.

Concrètement, il s'agit d'une structure d'accueil du jeune enfant, permettant d'accueillir les enfants tout au long de la journée, tout au long de l'année, dehors. On y joue, on apprend, on s'éveille, on s'émerveille, on mange, on fait la sieste dehors. Dans ces établissements, les éléments de bâti sont prévus pour être extrêmement sobres et conçus avec des matériaux le plus écologiques possible. Ils ont généralement entre 20 et 25 berceaux. Ils ont plein de bénéfices pour les enfants, sur la pédagogie de plein air de manière plus large. Il est attesté que les enfants qui en profitent ont un meilleur sommeil, de meilleures défenses immunitaires, un meilleur développement de la motricité, un meilleur développement de la préhension fine. On constate aussi beaucoup moins d'agressivité et des jeux qui sont naturellement mixtes. On s'éloigne de certains stéréotypes de genre qui peuvent être induits avec certains jeux qui là n'ont pas lieu puisque les enfants jouent avant tout avec les trésors de la nature. On constate également que cela permet un éveil dès le plus jeune âge sur la beauté de la nature et la nécessité de la préserver.

Ce sont aussi des établissements extrêmement bénéfiques pour les professionnels. Cette pédagogie de plein air quasi permanente rappelle le sens de ce si beau métier qui se recentre sur l'éveil, l'épanouissement des enfants. On sort de l'image trop hygiéniste, trop sanitaire qui est malheureusement trop souvent attachée à ces métiers. C'est aussi un moyen d'avoir une atmosphère sonore beaucoup plus apaisante. Le constat très clair sur les structures existantes est que l'absentéisme est beaucoup moins fréquent que dans les autres crèches et que les problèmes de recrutement sont moindres.

Nous avons déjà 4 projets de crèches de plein air sur les rails. L'un verra le jour dans le parc de la mairie du 5^e arrondissement, il devrait être la première crèche municipale de plein air en France. Un autre se situera sur le site de l'ex clinique Trarieu dans le 3^e arrondissement. Un autre sur le quai Arloing dans le 9^e. Et celui de l'Esplanade Mandela dont nous parlons aujourd'hui.

Nous avons vraiment à cœur d'en développer d'autres et de faire un nouveau standard en matière d'EAJE au niveau national. Nous y travaillons avec le ministère de la Solidarité et Lyon devient le fer de lance de la pédagogie de plein air dans les crèches en France, mais aussi dans les écoles, grâce à ma collègue Stéphanie LEGER qui impulse avec beaucoup de vigueur auprès des enseignants le concept de la classe dehors qui fait de plus en plus d'adeptes dans notre ville.

Nous constatons que nous inspirons déjà de nombreuses autres collectivités sur ces projets qui sont véritablement épanouissants pour les enfants, inspirants pour les familles et accomplissants pour les professionnels.

Ce rapport a reçu un avis favorable en Commission Urbanisme et il a été unanimement approuvé au Conseil du 3^e arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci cher Steven. Un autre rapport parmi ces dossiers sans demandes d'interventions mérite un regard particulier, celui qui concerne le Parc des Balmes, cher Nicolas, je vous cède la parole.

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

2023/2271 Lyon 5 - Lyon 9 - Poursuite de l'opération n° 65008002 "Parc des Balmes" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-1 - programme 00012 et lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place abbé Larue (Lyon 5ème) et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon

(Adopté)

M. HUSSON Nicolas : Je vais également tenter de remettre un peu de rêve et de sérénité au sein de cette assemblée. Permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de découvrir une succession de panoramas exceptionnels sur la Ville, la Saône et jusqu'aux Alpes et se promener dans un grand espace naturel préservé en milieu urbain, telle est l'ambition du Parc des Balmes.

Ce projet majeur du mandat s'appuie sur la création de sentiers, jardins et belvédères au sein des Balmes de Fourvière, véritable réservoir de biodiversité, entre les 5^e et 9^e arrondissements. Il permet de valoriser le patrimoine naturel, culturel, agricole, paysager, historique et archéologique de la colline de Fourvière. Ce parc-promenade valorisera le foncier délaissé, à l'instar des célèbres coulées vertes de René Dumont que l'on trouve à Paris et la High Line new-yorkaise, dans une version peut-être un peu moins domestiquée, avec une nature plus spontanée. Il contribuera à reconnecter l'homme au sein de la nature et du vivant, dans la contemplation du paysage et l'émerveillement.

En ce sens, dès 1858, Elisée Reclus, précurseur de l'écologie, affirmait que l'homme doit vivre en harmonie avec la nature. Cette période de l'année étant propice aux vœux, et 165 ans plus tard, je souhaite donc que 2023 voit cet équilibre restauré. Mais j'é mets aussi le souhait que les vœux jupitériens de 2024 nous épargnent de la prophétie « qui aurait pu prédire l'effondrement de la biodiversité », dont les évidences en sont probantes depuis des décennies et pour lesquelles il nous appartient, collectivement, de tout mettre en œuvre pour restaurer les écosystèmes, y compris en milieu urbain.

Ces 3 kilomètres de cheminement piétons compléteront les 2,1 kilomètres de la boucle du parc des Hauteurs et les 2,2 kilomètres de la voie verte sur notre arrondissement, et accompagneront les déplacements du quotidien, mais aussi un usage récréatif de promenades, d'activités ludiques ou sportives. Ils permettront de s'affranchir des barrières géographiques, d'arpenter le paysage pour une expérience sensible de la nature. Reliant le Vieux Lyon, les quais de Saône et le plateau de Fourvière, ce parc bénéficiera également d'une bonne desserte en transports en commun, facteur favorable pour sa fréquentation, avec le métro Saint-Jean, Valmy, Gorge de Loup et le funiculaire.

Les études de programmation qui déterminent le cadrage et le tracé étant achevées, cette deuxième phase du projet sera aussi l'occasion de mener le processus de concertation avec les habitants, les riverains, les jardiniers, les conseils de quartiers et de mener les négociations avec les propriétaires concernés. Il s'agit donc d'un projet qui se construit pour et avec les habitants.

Cinq séquences réparties sur les 5^e et 9^e arrondissements ayant été définies, les études de conception seront confiées à un groupement de maîtrise d'œuvre, selon les règles de la commande publique. La place de Belarue appartenant au domaine public métropolitain, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon seront liées par une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Je vous invite donc, avec enthousiasme, mes chers collègues, à voter pour cette délibération, qui a reçu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, nature en ville et sûreté.

M. LE MAIRE : Merci cher Nicolas.

2023/2229 Signature de la convention constitutive du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du Rhône

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté)

Ne prend pas part au vote

Mohamed CHIH

2023/2236 Jobs saisonniers - Opération 2023

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté)

2023/2280 Approbation et autorisation de signature de la convention cadre pluriannuelle avec l'association « Agence Lyon Tranquillité Médiation » (ALTM), sise 33 rue Paul Duvivier à Lyon 7^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 320 000 euros

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

Ne prend pas part au vote

Mohamed CHIH

Audrey HENOCQUE

(Adopté)

2023/2281 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 59 100 euros

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté)

2023/2282 Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2023 pour un montant total de 40 100 euros

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté)

2023/2288 Lyon 9^e - Renonciation à l'incorporation d'un bien sans maître dans le patrimoine de la Ville de Lyon constitué par l'impasse Gorge de Loup située 93 avenue Sidoine Apollinaire - EI 09259

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté)

2023/2250 Aide à l'éco-rénovation du parc social à caractère patrimonial ou ancien - Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention – RETIRÉ

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

(Retiré)

2023/2323 Lyon 8^e - Quartier Langlet Santy, aménagement des espaces publics - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération n° 68004001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00016

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

(Adopté)

2023/2264 Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté)

2023/2273 Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Compost Jules Guesde » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé place Jules Guesde à Lyon 7^e sur un terrain communal - EI 07189

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté)

2023/2331 Lyon 8^e – PUP Patay - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon auprès de la société Lyon Les Moteurs de la parcelle CI 506 – Aménagement du jardin et de la promenade entre la route de Vienne et la rue Colonel Arnaud Beltrame - EI 08314 - N° inventaire 08314 T 001-01 – Lancement de l'opération n° 08314001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagement urbain 2015-2020 », programme 00016

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté)

2023/2336 Lyon 1^{er} - Lancement de l'opération n° 01078528 « Restauration du jardin des Chartreux et végétalisation de la contre allée du cours Général Giraud » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 - Autorisation de signer une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour la végétalisation d'une partie de la contre-allée Giraud et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable. Pour individualiser votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Commission Petite enfance - Éducation - Sports - Jeunesse - Vie associative

2023/2245 Cité éducative Lyon 8^e - Prolongation de la convention triennale entre la Ville de Lyon et l'Etat par avenant (Avenant n° 2)

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Chère Stéphanie, c'est à vous.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteuse : Bonjour Mesdames et Messieurs. La présente délibération porte sur la prolongation du dispositif Cité Educative jusqu'à fin décembre 2023. La Ville de Lyon fonctionnant en année scolaire, les partenaires de la Cité Educative se sont mis d'accord pour prolonger jusqu'à août 2024.

Je voulais profiter de cette délibération pour faire un petit rappel sur la Cité Educative. La démarche des cités éducatives vise à renforcer les prises en charge éducatives des 3-25 ans avant, pendant, après, autour du cadre scolaire. Ce n'est pas un dispositif de plus, mais la démarche vise vraiment à mieux coordonner les dispositifs existants et à innover.

La convention concernant la Cité Educative de Lyon 8^e a été signée le 7 avril 2020 pour 3 ans, la date de fin initiale devait donc être en décembre 2022. La date de fin modifiée, si vous votez cette délibération, sera reportée en août 2024. Elle concerne 3 QPV, 4 REP, c'est-à-dire plus de 16 000 jeunes de 0 à 25 ans, soit 20 équipements petite enfance, 29 écoles, 16 maternelle et 3 élémentaires, 4 collèges et 2 lycées.

La gouvernance rassemble l'ensemble des institutions œuvrant dans le champ de l'éducation des 0-25 ans, les acteurs de la politique de la Ville et les structures qui font l'arrondissement. De façon non exhaustive, je citerai l'Education nationale, la Préfecture, la Métropole, les services et les élus de la Ville, puisque plusieurs d'entre eux sont impliqués dans la Cité Educative du 8^e, mais également la CAF, le réseau Canopée, les missions locales, les centres sociaux, MJC, conseils citoyens, représentants de parents d'élèves.

Pour compléter, je vais parler des axes de travail qui ont été définis pour les 2 prochaines années. Nous avons un peu réorienté le travail initial, entrepris mais perturbé par la crise Covid-19. Nous avons identifié de nouveaux chantiers, dont celui de la santé, notamment la santé des jeunes. La petite enfance a été identifiée comme un secteur sur lequel nous ne travaillons pas assez, nous nous attelons donc à mettre en place des expérimentations, notamment la passerelle avant la maternelle, donc la toute petite enfance et le passage en maternelle. Nous discutons avec la Métropole sur la question de la mixité sociale et je travaille également avec la politique de la Ville, Jean-Luc GIRAULT. Bien sûr, nous travaillons aussi sur la parentalité, l'accompagnement des parents, la question de la relation des parents avec l'école, le parcours scolaire de leurs enfants.

Lors de la Commission Education petite enfance, vie associative, sport, nous avons fait une présentation plus globale de la Cité Educative. Je vous propose de voter cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Stéphanie. Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LEVY c'est à vous pour 5 minutes.

M. LEVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à prendre la parole sur cette délibération pour souligner son importance. Ce n'est pas un dispositif comme un autre ni une simple demande de subvention. Pour quelle raison avons-nous mis en place cette Cité Educative dans le précédent mandat ? Tout simplement parce que, depuis 30 ans, quelle que soit la couleur politique, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays et aussi dans notre Ville. Selon l'endroit de naissance, la famille ou l'école fréquentée, les chances de réussite des enfants ne sont pas les mêmes.

C'est pourquoi, au côté de l'Etat, nous avons mis en œuvre des mesures pour renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes à chaque étape de leur parcours. Si la Cité Educative perdure, nous le devons aussi aux acteurs de terrain, pour lesquels nous devons agir en toute humilité, mais aussi avec un grand respect pour leur action du quotidien. Travailleurs sociaux, responsables associatifs, fonctionnaires, animateurs, conseils citoyens, gardiens d'immeubles, bénévoles, tous ceux qui font vivre le lien social sur le terrain. Car cette Cité Educative, nous l'avons imaginée comme un ensemble de tous les acteurs et partenaires, au-delà de ce que l'on appelle communément la communauté éducative. Aussi, parce que nous pensons qu'il y a une urgence pour l'école républicaine, avec un triptyque au côté de la devise républicaine, que sont l'exigence, l'équité et la transmission.

Ainsi, Monsieur le Maire, lorsque vous vous rendez dans une école, comme l'école Alain Fournier, sans doute l'une des écoles de Lyon dont le revenu des parents est le plus faible de l'agglomération, n'ayez pas peur de leur parler aussi de justice sociale et des actions adéquates à

mettre en œuvre. Planter un arbre dans une école, c'est bien, c'est important, pour autant nous avons conscience de ce que nous souhaitons transmettre aux jeunes générations, comment, quels savoirs et savoir-faire, quelles sources de socialisation et d'émancipation ?

C'est la question qui se pose à nous à travers la reconduction de cette Cité Educative. N'oublions jamais que notre objectif est d'apporter aux enfants la possibilité de s'exprimer clairement, lire, écrire, calculer, déduire, s'orienter et devenir un citoyen éclairé. En résumé, les outils d'émancipation individuels et d'efficacité collective.

Le dispositif de Cité Educative le précise bien, il s'insère dans une politique globale de la Ville où tout est lié : insécurité, chômage, pauvreté, relégation, repli communautaire et discrimination. Les habitants des quartiers demandent ce que veulent le reste des citoyens, les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il faut être au rendez-vous de ce que chacun attend de la République.

Alors je me réjouis de cette reconduction qui s'inscrit clairement dans le cadre de l'action que nous avons menée durant le précédent mandat, mais c'est aussi normal, il est des questions relatives à l'émancipation de la jeunesse, de la connaissance, de la valorisation des formes d'intelligence qui doivent faire consensus. Et je regrette que nous n'ayons pas trouvé ce consensus au Conseil d'arrondissement du 8^e, tant ces dotations budgétaires sont de bonnes nouvelles pour nos écoles et donc pour notre Ville.

La présentation de la Cité Educative faite en commission a rappelé les objectifs de ce dispositif et favorisé la mixité sociale, la continuité éducative et l'innovation pédagogique. Il ne sera pas possible d'évoquer avec vous le bilan tant on nous refuse encore l'accès aux évaluations et autres bilans.

De façon plus générale, l'Observatoire des inégalités notait dans son rapport du 6 décembre 2022 que ce secteur de Lyon est au croisement des quartiers les plus précaires de la Ville. Car le 8^e et son environnement, ce n'est pas seulement sa Cité Educative, ses postes de précarité, son indice de positionnement social bas, c'est aussi les plus grands pôles universitaires et étudiants de la région, avec également des centres de recherche de très haut niveau. La force d'une cité éducative est justement de savoir mettre autour d'une table tous les partenaires au service de notre jeunesse.

Nous aimerions aussi vous entendre parler de cette forme d'excellence qui ne peut être réservée qu'à un petit nombre. Parce que nous savons les difficultés que nous constatons dans notre arrondissement, nous voulions également savoir si vous avez sollicité l'extension des cités éducatives, par exemple pour les 7^e et 9^e arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2278 Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame NUBLAT-FAURE, chère Julie, je vous cède la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose par cette délibération de formaliser l'attribution de subventions aux 40 associations d'éducation populaire, d'un montant d'un peu plus de 14 millions d'euros, aux MJC, centres sociaux, maisons de

l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à leurs fédérations et comités, pour qu'elles puissent développer leur projet social à l'échelle de nos arrondissements.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement qui souligne la véritable richesse de ce partenariat car ces associations ont un fort ancrage dans nos territoires. Elles animent la vie de quartier, elles permettent de lutter contre les inégalités et elles font émerger des acteurs très dynamiques de nos territoires.

Je voudrais mettre en valeur certaines actions intégrées à cette enveloppe. Le fonctionnement annuel de la MJC Sans souci, puisqu'elle a commencé son travail, nous nous en réjouissons. Egalement la prise en compte du développement de la MJC Laennec, avec l'ouverture annuelle de son antenne Mermoz Nord et un accueil ARSH, une maternelle élémentaire et un accueil d'associations du territoire et des habitants. Egalement la mission d'accompagnement du futur pôle social sportif et culturel de Mermoz. L'accompagnement sera fait auprès de la MJC Laennec Mermoz vers l'écriture d'un nouveau projet associatif, concerté avec les habitants et le nouveau partenaire du futur équipement. Aussi l'ouverture d'un ARSH par le Centre social des Etats-Unis, suite à l'arrêt de celui de Léo Lagrange. Nous accompagnons bien sûr le Centre social des Etats-Unis sur ce travail. Une mission de préfiguration pour le futur équipement des Girondins, avec une démarche de repérage, de mobilisation et d'accompagnement d'habitants à la création d'une association future gestionnaire, et une fonction ressource auprès de la Ville. Je voulais aussi souligner le soutien au développement de l'espace d'animation porté par le Centre social de Vaise, avec un accompagnement pour ancrer la vie locale de ce territoire. Pour terminer, la prise en compte du projet de labellisation de la crèche AVIP du Centre social de la Duchère.

Voilà, Monsieur le Maire, cette enveloppe qui va soutenir ces nouveaux projets que nous intégrons. Merci.

M. LE MAIRE : Merci chère Julie. Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et Ecologique, le groupe Lyon en commun et le groupe les Ecologistes, Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Oui, peut être plus rapidement Monsieur le Maire, merci. Chère adjointe, le soutien aux acteurs de l'éducation populaire et aux acteurs associatifs de manière plus générale est un axe majeur de notre politique et tient particulièrement à cœur, je pense, à notre assemblée ici réunie. Les acteurs de l'éducation populaire sont des acteurs majeurs du vivre ensemble, dans le développement social, l'épanouissement et l'émancipation des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est particulièrement vrai dans nos quartiers dits prioritaires, pour le dire sans euphémisme, dans les quartiers les plus pauvres de la Ville.

En tant que délégué à la politique de la Ville, dans le 9^e arrondissement, je me rends compte au quotidien combien, aujourd'hui plus qu'avant, ces acteurs jouent un rôle essentiel en tant que repères, lieux de convergence, d'éducation, d'expression des habitants, qu'ils soient de la Duchère, du Vergoin ou de Gorge du loup, même s'il y a encore beaucoup à faire dans ce dernier quartier, mais les choses avancent.

Mon intervention ne vise pas à porter un jugement béat de satisfaction sur le soutien financier apporté par notre Ville aux associations, mais quand même en accordant plus de 14 millions d'euros de subventions à 41 associations, notre Ville est à la hauteur des bouleversements sociaux et sociétaux que traversent notre monde et par conséquent notre Ville. Bouleversements des comportements suite à la crise sanitaire qui est venue renforcer des postures individualistes au détriment du vivre ensemble. Bouleversements révélant de forts besoins en matière de soins de proximité, notamment de santé mentale. Enfin, des bouleversements au regard de la situation économique actuelle où l'inflation appauvrit de nombreux ménages, dont certains doivent désormais arbitrer leur consommation, mais aussi leurs loisirs. Ces 41 associations, fidèles à leur vocation et leur valeur, jouent un rôle essentiel en ces temps difficiles pour tenter de redonner du sens commun à celles et ceux qui l'auraient oublié.

Je voudrais enfin évoquer le financement du FONJEP à hauteur de 700 000 euros qui sera évoqué dans une prochaine délibération et qui permet de financer des postes d'encadrement dans les structures associatives, notamment les MJC. Si beaucoup de personnes s'investissent bénévolement, et grand merci à elles, gérer et faire vivre une association reste un dur labeur. C'est

pourquoi, au-delà du financement des projets, le financement des postes salariés via ce fonds est primordial, particulièrement dans cette période où il est de plus en plus difficile de recruter dans le milieu associatif.

Merci Julie, merci aux services pour ce lourd travail mené en concertation avec les associations, qui permettra de maintenir leurs actions solidaires d'intérêt général portées par leurs 2 000 bénévoles au service de plus de 40 000 adhérents au sein de ces structures. Et plus globalement pour l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GIRAUD. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Ne prend pas part au vote

David SOUVESTRE

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2291 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 – Approbation de conventions cadre et de conventions d'application financière avec ces associations

M. LE MAIRE : Julie, je vous cède à nouveau la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire, chers collègues, à chaque début d'année nous votons une subvention de fonctionnement annuel aux associations sportives et ceci s'appuie sur un travail préalable conséquent d'examen des demandes des clubs, de temps d'échanges et de réunions d'arbitrage effectués entre la direction des sports, les adjoints aux sports des arrondissements, ainsi que l'Office des sports de Lyon et moi-même.

Je tiens à rappeler tout le travail de début de mandat sur la critérisation de ces subventions qui a été menée et qui a intégré les trois grandes boussoles de la politique sportive du mandat que sont l'égalité femmes/hommes, l'inclusion et l'éco-responsabilité. Ces trois axes ont fait l'objet de trois grandes conférences thématiques en 2022, avec plus de 130 clubs présents et intéressés. Ils ont ensuite été déclinés à partir du second semestre 2022 en plusieurs ateliers, avec des intervenants de qualité et des représentants de clubs volontaires pour un accompagnement au plus concret de la vie des clubs.

A la fin du mois de juin 2023, 15 ateliers auront donc été tenus et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2023. Ils auront permis d'outiller nos clubs, notamment sur les questions de féminisation de la pratique sportive, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des formations sur l'inclusion de tous les publics ou encore d'éco-responsabilité.

En 2023, Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon continuera de soutenir et d'accompagner fortement ces associations sportives pour contribuer à la vitalité de son riche tissu associatif sportif. Dans ce rapport, vous avez pu trouver 163 associations sportives qui toucheront donc une subvention de fonctionnement. Parmi elles, 50 associations verront d'ailleurs leur subvention augmenter de façon cohérente. A noter que 57 disciplines différentes sont représentées à l'échelle de notre Ville, elles font vivre la diversité de la pratique physique et sportive, pour une enveloppe à hauteur de 3 millions d'euros.

Monsieur le Maire, ce rapport a reçu un avis favorable en Commission et dans les Conseils d'arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci chère Julie. Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est l'occasion pour nous de saluer le travail formidable effectué par de très nombreuses associations sportives de la Ville. Pourtant, à la lecture de cette délibération, il apparaît une baisse significative de la subvention du Lou Rugby Association. Le club qui subit déjà

vosre politique laxiste sur la plaine de Gerland voit sa subvention passer de 420 000 euros à 270 000 euros. Soit 350 000 euros en moins sur 2 ans. C'est votre troisième attaque au monde du rugby après la baisse de subvention du Lou l'an dernier et votre refus de recevoir les demi-finales du Top 14 pour éviter d'exposer des SUV sur la place Bellecour.

Voilà donc un nouveau mauvais signal envoyé aux amateurs de ce sport, alors même que 2023 est une année particulière. En septembre, notre Ville accueillera la Coupe du monde de rugby et l'infrastructure de notre club à qui vous baissez la subvention va accueillir les All Blacks. Pourquoi s'en prendre aussi violemment au monde du rugby ? Pourquoi s'en prendre au Lou ? L'été dernier, n'étiez-vous pas le premier à surfer sur la victoire du club en finale du challenge européen en organisant une réception à l'Hôtel de Ville ?

Monsieur le Maire, nous avons deux questions. Tout d'abord, quel est l'impact de cette décision pour l'année à venir sur les licences du Lou Rugby ? Ensuite, avez-vous pris cette décision en concertation et en accord avec le club ou s'agit-il d'une décision unilatérale de votre part ?

Sur cette subvention, je vous propose, Monsieur le Maire, de revoir votre jugement et de nous proposer au prochain Conseil municipal un complément pour retrouver le montant de subvention identique à celui de l'an passé ou en tout cas nettement plus approchant. Monsieur le Maire, notre groupe votera pour la délibération, mais nous vous demandons un vote par division sur la délibération du Lou pour voter contre ce choix. Vive le rugby et vive le Lou.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Ecologistes, Mme POPOFF, c'est à vous pour 5 minutes, chère Sophia.

Mme POPOFF Sophia : Merci Monsieur le Maire. Madame l'adjointe, chère Julie, cette intervention pour souligner un aspect fondamental de cette délibération sur notre politique sportive : l'égalité entre les femmes et les hommes. Le constat est objectif et, je l'espère, fait l'unanimité au sein de notre hémicycle, faire du sport est trop souvent conjugué au masculin, que ce soit sur les terrains ou dans les CA des associations. Les femmes sont trop peu nombreuses, elles sont peu visibles, car elles ne sont pas assez encouragées à dépasser leurs limites ou à prendre les responsabilités.

Alors que le sport peut être un formidable levier d'émancipation, une pratique collective créatrice de lien, qui rend alors les femmes visibles dans nos espaces publics, là où précisément elles sont encore trop invisibilisées. A titre personnel, je pense que la pratique du handball au poste de goal ou encore du rugby au poste de pilier dans ma jeunesse m'a certainement permis de me lancer aujourd'hui dans le champ politique.

Cette intervention est donc l'occasion de saluer l'ambition collective portée par Madame l'adjointe, mais aussi des adjoints d'arrondissements et des services de la Ville, pour faire du sport, qu'il soit amateur ou professionnel, un terrain d'égalité et d'émancipation pour toutes et tous.

D'abord, saluer le travail de proximité que vous avez mené au plus près des terrains, en lien direct avec les clubs et leurs adhérents et adhérentes. Ici encore, pas d'approche verticale hors sol ni d'attitude moralisatrice. Vous avez d'abord écouté tout particulièrement les clubs les moins paritaires, afin de comprendre les freins, les résistances, les doutes. Plus de 100 clubs ont participé à des temps d'échange, de sensibilisation et de pratique. C'est cette matière première qui vous a permis d'établir un état des lieux complet et un socle commun sans lequel la lutte contre les inégalités n'est qu'un vœu pieux.

Après ce temps de bilan, vous allez inscrire résolument la campagne de subvention 2023 dans cette dynamique d'égalité. Cette campagne a tout d'abord permis de travailler en transparence avec des critères clairs sur l'attribution de subventions aux clubs amateurs et, parmi ces critères, plusieurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les sections féminines, l'évolution du nombre d'adhérentes ou encore la participation des femmes aux instances de gouvernance.

Si la tâche reste immense, la dynamique est là, dans tous les arrondissements les clubs s'ouvrent. Quand on leur offre une place, les femmes s'en saisissent. C'est le cas du Mini Football Club qui est passé de 6 à 35 filles ou encore du Col, un club de rugby qui va développer des sections féminines. Comme quoi, nous sommes en soutien de cette pratique sportive.

Cette campagne a permis de mobiliser le levier financier pour soutenir les clubs engagés pour l'égalité et c'est primordial. Car si une égalité de moyens revient à pérenniser les inégalités, si l'accès au sport ne doit plus être un privilège mais un droit, alors il nous faut assumer le chemin de l'équité avec un budget qui intègre les questions de genre.

Chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe les Ecologistes votera favorablement cette délibération qui permet d'avancer de façon volontariste vers un accès égalitaire à la pratique sportive amateur. C'est-à-dire créer des places à travers des sections féminines ou encore des places en CA à la majorité des Lyonnais, qui sont en réalité des Lyonnaises. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Chère Julie, je suis sûr qu'il vous tient à cœur de nous parler de rugby et de l'amour que nous portons à ce sport.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Effectivement, Monsieur le Maire. Pour commencer, je vais peut-être redonner la vérité des faits : la Ligue nationale de rugby elle-même a expliqué sur BFM que ce n'était pas la Ville de Lyon qui refusait d'accueillir des SUV, comme vous l'avez dit, mais que le cahier des charges était très strict, avec 12 critères et que la Ville de Bordeaux remplissait mieux ces critères que celle de Lyon. Tant mieux pour la Ville de Bordeaux parce que ce sont aussi des amis et que le rugby est un beau sport là-bas et bien représenté. Nous ne sommes donc pas du tout contre le Top 14, bien au contraire, j'ai moi-même soutenu l'entretien avec la Ligne nationale de rugby.

Donc pour recadrer les choses, à Lyon nous aimons le rugby, les écologistes aiment le rugby, la Coupe du monde de rugby va arriver, nous mettons à disposition des installations municipales, par exemple pour l'arrivée des All Blacks. Nous allons refaire les vestiaires pour qu'ils reviennent aussi aux joueurs de rugby. Nous faisons donc beaucoup de choses pour le rugby. Nous aurons un beau village d'animation et nous travaillons avec les clubs en proximité pour développer et démocratiser la pratique de ce beau sport.

Pour revenir sur le Lou, club emblématique de notre ville, vous parlez d'une baisse de subvention de l'association qui est adossée à l'association professionnelle du Lou Rugby. C'était annoncé déjà l'an dernier, nous avons commencé progressivement à rééquilibrer, en partenariat avec le club, nous les avons reçus, ils sont suivis par le contrôle de gestion de notre Ville, pour voir comment rééquilibrer ces subventions. Je rappelle que cette subvention d'une association adossée à un club professionnel était la plus élevée : 570 000 euros, alors que des clubs professionnels de foot ou de basket touchent environ 230 000 euros.

Nous avons donc voulu opérer un rééquilibrage, qui profite aussi au sport amateur, à d'autres associations, notamment de rugby. Cela a été fait avec le club, je les ai d'ailleurs vus la semaine dernière et je les reverrai prochainement parce que nous travaillons d'arrache-pied sur l'arrivée des All Blacks et de la Coupe du monde de rugby.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire. Par contre, je voulais aussi faire part d'une inquiétude. Autant Monsieur OLIVER est inquiet de notre politique menée notamment envers le rugby, autant la Ville de Lyon est aussi inquiète des différentes coupes que la Région et son président a faites sur la culture. J'ai appris récemment que des coupes étaient faites sur les centres de formation, les fédérations. La Région a décidé d'arrêter de soutenir les fédérations, ce que je trouve assez inquiétant à deux ans des JO. Je me disais que Laurent WAUQUIEZ allait bientôt être appelé Laurent aux mains d'argent, comme dans le film de Tim Burton, parce qu'il coupe beaucoup, coupe de la culture, coupe du sport. J'aime bien le cinéma et je préfère que Laurent WAUQUIEZ soutienne le sport et la culture plutôt que d'être la copie d'un personnage qui est bien mieux assumé par Johnny Deep.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Excellent film au demeurant. A Lyon, on aime le Lou, on aime aussi Tim Burton, bien sûr. Et on aime aussi *Invictus*. On peut donc aimer le cinéma et le rugby en même temps. Monsieur OLIVER, allez-y.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Très rapidement, je vous entends toujours parler très fort sur les sujets de la culture et vous voyez, vous faites exactement la même chose aujourd'hui en expliquant qu'il s'agit de rééquilibrage. J'ai déjà eu l'occasion de dire dans cet

hémicycle que la Région couvre d'autres territoires que le périmètre de la Ville de Lyon. Il est donc drôle de vous entendre critiquer Laurent WAUQUIEZ sur les baisses pour certains organismes et dans le même temps faire la même chose aujourd'hui.

Je vous ai posé une question très claire sur l'impact par rapport aux licences et vous n'avez pas répondu.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : La Ville de Lyon paiera les licences avec cette subvention. La fédération avait peut-être énoncé le fait que les licences allaient augmenter, mais je préfère que l'on me donne le prix de ces licences, nous savons ainsi combien elles coûtent et nous les subventionnons via le club. C'est tout simple.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. Une explication de vote, allez-y Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons également dissocier le vote entre les différentes subventions. Nous voterons contre cette baisse concernant le Lou Rugby, nous la trouvons brutale et disproportionnée par rapport à son implication sur le territoire et les enjeux sociaux que l'association mène au quotidien.

M. LE MAIRE : C'est noté. Madame PERRIN-GILBERT, chère Nathalie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Pierre OLIVER, si vous pouviez m'aider à retrouver les 2 millions d'euros disparus à Lyon pour les structures culturelles et savoir où elles ont été refléchées. J'ai bien vu disparaître 2 millions d'euros, mais où sont-ils allés, dans quelles villes, quelles associations culturelles, je n'ai pas vu le rééquilibrage. Si vous pouvez m'éclairer, je suis vraiment preneuse. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER, voulez-vous répondre ?

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Madame PERRIN-GILBERT, vous avez été la première à expliquer tout à l'heure que le budget de la culture allait continuer d'augmenter et il s'avère que c'est la même chose à la Région. Je peux vous le dire en long, en large et en travers, des festivals ont lieu aux quatre coins de notre région, que ce soit en Ardèche, dans le Cantal. Je comprends que vous soyez surprise par ces baisses de subventions, mais encore une fois vous faites la même chose pour la Ville de Lyon. Nous avons vu ce matin que 6 acteurs ont eu une baisse de leur subvention. Venir donner des leçons que vous n'appliquez pas à vous-mêmes, excusez-moi mais c'est aussi ce qui commence à agacer nos citoyens.

M. LE MAIRE : Vous m'autoriserez juste à dire un mot. Je ne peux pas vous laisser dire cela, Monsieur OLIVER, puisque justement Nathalie PERRIN-GILBERT a pris le soin d'expliquer les baisses et les hausses. Elle a rappelé que nous avons pris la décision au début de cette mandature de sanctuariser le budget de la culture. Tout se fait donc à budget très constant, tout est transparent, très clair, accessible, régulièrement présenté. Par le biais de ces fameuses pirouettes, que votre collègue Romain BILLARD regrettait tout à l'heure, vous pouvez essayer de nous expliquer qu'il n'y a pas eu d'atteinte au budget culturel au niveau régional, mais en fait tout cela est faux. Les acteurs culturels de la région en témoignent les uns après les autres.

Nous sommes en séance de Conseil municipal de la Ville de Lyon, même si vous avez à cœur de défendre très prestement le président de la Région dès lors que son nom est prononcé dans cette assemblée, on peut le comprendre du fait de votre engagement à ses côtés. Il est légitime de notre part, quand les institutions sportives ou culturelles lyonnaises sont attaquées, que vous devriez d'ailleurs défendre en tant que maire du 2^e arrondissement, que nous demandions des comptes et que nous cherchions à comprendre pourquoi. Surtout quand les institutions culturelles travaillent pour les Lyonnaises et les Lyonnais, mais plus largement pour l'ensemble de la région. C'est le cas de beaucoup d'entre elles qui ont eu à subir les fameuses coupes sèches de la Région. Nous allons arrêter sur le sujet et vous aurez l'occasion de répondre sur Twitter j'en suis certain.

Je mets ce rapport aux voix, je rappelle qu'il concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023. Il y a eu un vote par division dont la DAVIE a pris note puisque le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT et le groupe DCI, Monsieur OLIVER, ont annoncé qu'il y aurait une distinction concernant le Lou. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Rapport (hors subventions au LOU Rugby):

(Vote)

Ne prend pas part au vote

Steven VASSELIN

(Adopté)

Subventions LOU rugby :

Contre

Groupe Droite Centre et Indépendants

Groupe Pour Lyon

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté. Je me retourne vers la DAVIE, tout va bien pour la prise en compte, c'est parfait.

2023/2274 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 102 700 euros à l'association « EbulliScience », sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaux en Velin – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté)

2023/2296 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteuse : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté)

2023/2297 Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier - 31 août 2023)

Rapporteuse : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté)

2023/2253 Stade Clos-Layat rénovation du gazon synthétique terrain n° 1 - Lancement de l'opération n° 08258011 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2255 Attribution d'une subvention d'investissement de 8 000 euros à l'association ANTS pour l'achat d'un vélo à électrostimulation – Approbation d'une convention mixte annuelle – Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

Audrey HENOCQUE

(Adopté)

2023/2256 Attribution d'une subvention d'investissement de 3 000 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour le renouvellement du parc de vélos de son Ecole de Cyclisme – Approbation d'une convention mixte – Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2265 Rapport annuel d'activité et compte administratif – Syndicat Intercommunal Centre Nautique Intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) – Exercice 2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2266 Rapport annuel d'activité et compte administratif – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Aquavert » - Exercice 2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2275 Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 15^e édition de « Lyon Urban Trail » du 25 au 26 mars 2023 – Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2277 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2279 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 6^e édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 21 janvier 2023

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2290 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 281 350 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin – Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin au titre de la saison 2022=2023

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté)

2023/2257 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

(Adopté)

2023/2258 Adoption et renouvellement du contrat de sous mise à disposition de locaux au profit de l'association Les P'tits Gones du 8^e – Approbation du contrat

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté)

M. LE MAIRE : Tous ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler à la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Les rapports sont adoptés.

Commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention

2023/2234 Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

Rapporteuse : Mme de LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Chère Céline de LAURENS, je souhaite que vous nous parliez des perturbateurs endocriniens.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, merci de me laisser la parole sur cette délibération qui fait suite à la signature de la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens signée il y a un peu plus d'un an par l'ensemble des arrondissements de la Ville de Lyon. Nous nous étions engagés à produire un plan d'action, le voici donc.

Je passe sur la définition des perturbateurs endocriniens et les enjeux sur la santé, sur l'environnement et tous les risques que représentent ces substances car je sais que vous partagez toutes et tous l'urgence à agir dès maintenant, à commencer par les enfants à naître et les jeunes enfants dont l'exposition doit être absolument réduite.

Ce plan qui engage la Ville dans toutes ses dimensions est une belle démonstration d'un travail de transversalité. Des référents perturbateurs endocriniens ont été identifiés dans tous les services de la Ville, ils ont reçu un premier niveau de formation et se sont réunis pour mettre à plat ce que la Ville pouvait amorcer pour montrer notre résolution à faire et, nous l'espérons, pour ouvrir la voie pour d'autres.

Je dois donc remercier les services de la direction de la Santé, de la direction de l'Enfance, de l'Education, de la DGTB, la direction de la Commande publique, des sports, des relations aux habitants, mais aussi des Mairies d'arrondissements, des Espaces verts, de la Coordination institutionnelle, la Communication ainsi que la DRSVT, qui ont remonté les manches et accepté de faire un pas de côté dans leur manière de travailler et qui ont été à l'écoute des découvertes récentes de la science. Merci à eux, ce n'était pas évident et merci d'avoir invité ce projet dans leur programme.

L'objectif est clair : protéger la santé de toutes et tous, notamment des plus jeunes parce qu'ils sont les plus vulnérables à ces substances néfastes. La Ville de Lyon est également la ville des enfants, nous devons résolument nous engager dans cette direction et nous le faisons avec ce plan, même si le sujet est complexe.

Ce plan fait l'objet d'un grand pragmatisme, pour tenir compte à la fois des contraintes, mais aussi d'une nécessité d'accompagnement. Les contraintes sont d'abord techniques et elles sont nombreuses. La première est que la réglementation sur les perturbateurs endocriniens est encore très largement lacunaire, nous devons donc trouver les moyens de protéger la santé des Lyonnaises et des Lyonnais en nous plaçant au croisement de l'état des connaissances scientifiques et des alternatives techniquement possibles et disponibles. Cela signifie que ce plan

aura l'occasion d'être enrichi à mesure que les experts scientifiques nous apporteront des connaissances nouvelles. Beaucoup d'instances sont partenaires de la Ville et ont soutenu le contrat local de santé, je pense à l'ANSES, au CIRC, aux universités, aux centres hospitaliers universitaires. Nous sommes donc entourés des meilleurs pour avancer résolument et de façon rationnelle. Le réseau Environnement Santé qui porte la charte est également à nos côtés.

Deuxième contrainte qui nous oblige à être extrêmement pragmatiques est que ce sujet est anxiogène. Ce plan nous engage donc collectivement à accompagner ce changement en donnant les moyens à chacune et à chacun d'agir au quotidien dans les lieux de vie, de façon simple. La bonne nouvelle est que c'est possible.

Quelques exemples pour illustrer ce plan, mais je vous invite à vous plonger dans l'ensemble des actions qui sont toutes indispensables. D'abord, le remplacement, voire la suppression, partout où c'est possible, de produits de nettoyage chimiques pour nos crèches et nos écoles. Les produits de nettoyage sont une source importante de perturbateurs endocriniens et les enfants, souvent au ras du sol, en respirent une grande quantité. De nombreuses études, y compris en milieu hospitalier, montrent que l'on peut se passer de chimie sans dégrader l'hygiène. Nous le ferons donc résolument.

Deuxième exemple, une alimentation autant que possible sans perturbateurs endocriniens pour les tout petits qui mangent dans nos cantines et nos crèches. De quoi s'agit-il ? Des pesticides bien sûr, mais aussi des plastiques. Pas seulement dans les ustensiles de réchauffe, mais aussi dans toute la vaisselle en contact avec les aliments des tout petits. Un travail d'ampleur sera engagé pour que ces sources de perturbateurs endocriniens ne soient plus présentes dans nos crèches et dans nos écoles. J'ajoute aussi la suppression de matériaux de construction émissifs via la rénovation du cahier des exigences techniques et environnementales qui a été présenté et validé lors d'un précédent Conseil municipal.

Enfin, peut-être le plus important est l'accompagnement des habitantes et habitants du territoire pour leur donner toutes les clés afin de réduire leur exposition et celle de leurs enfants. C'est notre devoir et nous le ferons.

Ce plan est donc une première brique d'un travail qui sera enrichi par un travail avec nos partenaires et en particulier les signataires du CLS qui ont acté mardi dernier tous ensemble l'engagement de travailler notamment sur ce sujet. Nous pourrions donc compter aussi sur les maternités de la Ville, sur les sages-femmes, les médecins généralistes, mais aussi sur les acteurs de la petite enfance et de l'éducation, la PMI métropolitaine, le CCS, qui se sont engagés dans le CLS qui cible les 1 000 premiers jours comme notre priorité.

Je vous remercie de valider cette délibération qui a été validée par la Commission.

M. LE MAIRE : Chère Céline, je propose que nous votions et nous signerons ensuite tous les engagements que vous avez rappelés, auxquels nous souscrivons bien évidemment.

2023/2235 Approbation de l'offre de financement de l'Ademe Auvergne Rhône-Alpes et de la convention de partenariat avec le CSTB dans le cadre de l'appel à projets « Réduction des émissions d'oxyde d'azote et de particules »

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets au vote les deux rapports de cette Commission qui ont reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le signaler auprès de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci. Les rapports sont adoptés.

2023/2269 ZAC Mermoz Sud – Création d'un pôle sportif et culturel à Lyon 8^e – Opération n° 08315001 – Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, la parole est cédée à M. GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Vous connaissez cette opération du pôle sportif et culturel le Mermoz, que nous avons inscrite à la PPI en mars 2021. Elle se tiendra à l'endroit où sera démolie et reconstruite le groupe scolaire Pasteur, ainsi que des logements sociaux par une densification de la parcelle. Cette opération est inscrite dans le cadre de la ZAC Mermoz Sud de 16 hectares, un endroit prioritaire en développement politique de la Ville. Dans ce cadre, elle bénéficiera d'une aide de l'Agence nationale de la rénovation urbaine. L'opération est estimée à 10 millions d'euros. Il s'agit aujourd'hui de valider les études de maîtrise d'œuvre et le début des travaux pour un montant de 1,5 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis unanimement favorable de la Mairie d'arrondissement comme de la Commission Transition écologique et mobilité, je vous invite à la voter.

M. LE MAIRE : Merci cher Sylvain. Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur LEVY c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, cette délibération est une bonne nouvelle pour notre Métropole, pour notre Ville et bien évidemment les habitants du quartier de Mermoz. Après deux années de tergiversations et d'attente, vous vous inscrivez dans cette mutation engagée depuis plus de 10 ans et maintenant sur Mermoz Sud. Alors si vous n'avez pas forcément jugé utile d'inviter ceux qui ont travaillé et préparé à l'accompagnement, notamment auprès de l'ANRU, aux différents temps publics organisés, nous souhaitons que la mise en œuvre de cette seconde partie de la mutation puisse bien se dérouler.

Comme nous avons pu le faire en Conseil d'arrondissement, permettez-moi de vous saluer sur la rédaction du rapport et de vous en lire un extrait. *« Au cours des 15 dernières années, le quartier de Mermoz, dans le 8^e arrondissement de Lyon, a déjà connu de nombreuses transformations : démolition d'autoponts, réaménagement de l'avenue Jean Mermoz, arrivée du tramway T6, rénovation urbaine du quartier du secteur Nord. La métamorphose se poursuit désormais dans la partie Sud sur un périmètre de 16 hectares, projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat. Les équipements publics seront aussi repensés avec la démolition/reconstruction du groupe scolaire Pasteur et la création d'un pôle sportif et culturel. »*

Je ne vous cache pas et, avec un peu de légèreté, je voudrais vous dire que nous sommes soulagés car, après nous avoir dit à longueur de Conseil municipal que rien n'avait été fait avant votre arrivée à la tête de la municipalité, la lecture de ce rapport nous rassure sur les travaux et l'engagement pris durant plus de 10 ans. Sans oublier l'équipement public sur Mermoz où finalement les études débutent sous l'égide de la MJC comme prévu initialement.

Toute rénovation ne sera efficace si on ne travaille pas avec les habitants et si on ne se préoccupe pas de leur quotidien. Aujourd'hui, je tiens à nouveau à vous interpeller concernant les questions liées aux appels de charges effectués en fin d'année et qui sont difficilement acceptables pour de nombreux locataires du quartier de Mermoz. Apparemment la maladresse, comme évoqué en Conseil municipal, n'a pas été corrigée et pour beaucoup de familles déjà dans la précarité, ce sont des situations financières encore plus difficiles. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2232 Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Je cède la parole à Monsieur HERNANDEZ pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : L'intervention est retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous faites des déçus. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2023/2320 Cimetière de Loyasse – Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires – 43 rue du Cardinal Gerliet, à Lyon 5^e – Opération n° 05070530 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015=3, programme n° 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, j'ai souhaité que vous nous présentiez ce rapport.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je souhaitais profiter de cette délibération sur la construction d'un ossuaire à Loyasse pour vous donner à voir un peu plus largement, mais brièvement, notre action en matière de politique funéraire. Car vous en conviendrez, nous parlons plus volontiers dans cette assemblée de la construction de nouvelles crèches, de nouvelles écoles, de nouveaux gymnases, de nouveaux parcs, mais il est beaucoup plus rare de porter une parole sur le service public funéraire qui nous concerne pourtant toutes et tous. D'autant plus avec une mortalité qui va s'accroître ces prochaines années selon les chiffres de l'INSEE.

Notre population augmente, elle vieillit, aussi notre Ville doit anticiper et investir dans ses équipements publics funéraires pour ne pas être fragilisée dans les prochaines années. Nous devons répondre à un besoin quantitatif avec un territoire dont nous touchons déjà les limites, et nous devons répondre à un besoin qualitatif avec des pratiques funéraires qui ont évolué. Je pense notamment au développement sans précédent de la crémation ces dernières années.

Pour relever ces défis de la politique funéraire, nous nous appuyons sur deux acteurs publics, assez discrets mais ô combien précieux, je voudrais leur rendre hommage : la Direction des cimetières et les Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

Notre Direction des cimetières va porter, c'est l'objet du rapport d'aujourd'hui, le chantier de l'ossuaire de Loyasse. Chantier qui ne se résume pas seulement à l'ossuaire puisqu'il est également question de la création d'un jardin cinéraire avec l'ouverture d'un puits de dispersion des cendres, la création d'espaces de recueillement pour les columbarium et les caves urnes.

Ces nouveaux équipements devraient voir le jour d'ici le 2^e semestre 2024. Ils représentent un montant de 3 millions d'euros, incluant le coût des fouilles archéologiques. Montant qu'il vous est proposé d'actualiser aujourd'hui.

Ensuite, et je dépasse là notre délibération du jour, notre syndicat intercommunal des pompes funèbres va conduire, avec l'appui de son délégataire, le PFP, la restructuration d'équipements publics d'envergure en 2023. Je pense notamment à la création d'un four à reliquaires, pour un peu plus d'un million d'euros, sur le cimetière de la Guillotière. Je pense aussi à des travaux de rénovation sur 3 ans, des travaux très importants sur les fours du crématorium de la Guillotière, crématorium à forte valeur patrimoniale, un chantier de presque 2 millions d'euros. Je me permets d'ajouter pour être complet, la rénovation cette année de la salle de cérémonie de notre chambre funéraire à la Guillotière, pour 250 000 euros. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces chantiers au Conseil municipal du mois de mars.

Ces investissements sont tout sauf anecdotiques, je parle de plus de 6 millions d'euros mobilisés pour le service public funéraire. Oui, nous défendons plus que jamais les services publics du quotidien, souvent des services ou des projets que l'on ne voit pas. 6 millions d'euros, c'est pourtant énorme et ô combien indispensable.

Malgré cela, d'autres défis se poseront encore à nous. Je pense à la question du cimetière métropolitain qui a été mis en suspens suite à l'opposition du maire de Charly, mais qui conditionne pourtant l'avenir de nombre de communes, notamment de Lyon au regard de nos contraintes foncières. Et puis se pose le défi du service public des pompes funèbres, dans un marché funéraire happé par des grands groupes, avec des pratiques tarifaires pas toujours très transparentes envers les familles endeuillées. Là aussi, l'opérateur public, celui que nous défendons, a un rôle majeur de régulation à jouer.

Mes chers collègues, nous reviendrons sur tous ces défis, mais pour l'heure je vous propose d'adopter ce rapport qui a reçu l'avis favorable de la Commission et du Conseil du 5^e arrondissement.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci Cher Laurent. Un autre dossier mérite notre attention, il est porté par Alexandre CHEVALIER et il concerne la régie de quartier Eurequa.

2023/2243 Lyon 8^e – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier Etats-Unis Eurequa pour l'action « Pause Amitié » – EI 08267

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

(Adopté)

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, quelques mots pour réaffirmer notre soutien à la régie de quartier Eurequa qui, depuis plus de 30 ans, agit en faveur du lien social et du développement économique au sein de l'un de nos quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en l'occurrence le quartier des Etats-Unis dans le 8^e arrondissement. C'est donc un acteur et un partenaire historique des politiques publiques en matière d'insertion et d'emploi et, au-delà, à travers l'action Pause Amitié, l'une des figures essentielles de la lutte contre l'isolement social des seniors dans ce grand quartier du 8^e arrondissement.

A titre d'exemple, l'action Pause Amitié accueille les personnes âgées du quartier trois jours par semaine, toute l'année, pour des moments de convivialité. Le midi autour de repas préparés et servis sur place par les bénévoles, les après-midi autour de différentes animations, jeux de mémoire, rencontres avec les enfants du centre social des Etats-Unis, ou encore sorties avec Mobi seniors. Pour rappel, Mobi seniors est un service d'accompagnement véhiculé pour les personnes âgées du 8^e arrondissement de Lyon. Ainsi, depuis 1992, Eurequa a montré à maintes reprises son efficacité et surtout démontré la pertinence des dispositifs de type régie de quartier. J'ai d'ailleurs pu vérifier par moi-même chaque fois que je me suis rendu sur place qu'Eurequa est

identifié par la plupart des habitants du quartier comme un acteur de l'insertion et une porte d'entrée vers les services publics de toutes sortes.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération qui prévoit le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux qu'Eurequa occupe actuellement pour animer son action Pause Amitié, locaux situés au cœur même du quartier. Je vous remercie pour votre attention et vous invite à voter favorablement. Avis favorable de la Mairie d'arrondissement et de la Commission Transition écologique et mobilités.

M. LE MAIRE : Merci Alexandre.

Je voudrais céder la parole à M. GODINOT pour qu'il puisse nous parler de plusieurs rapports concernant des travaux à la PPI.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci Monsieur le Maire, je vais être bref en cette fin de Conseil, mais j'ai quand même souhaité valoriser l'avancement de la PPI à travers la dizaine de délibérations que je vais vous proposer de voter.

Cette dizaine d'opérations nous permet de bien illustrer les priorités de la PPI, comme pour l'Ecole Kennedy pour laquelle nous allons améliorer la qualité sanitaire de nos équipements, ainsi que la sécurité dans des équipements vieillissants.

Nous allons construire de nouveaux équipements pour améliorer nos services rendus au public, nous venons de l'évoquer avec le pôle sportif et culturel de Mermoz.

Nous allons également améliorer les conditions de travail de nos agents, à travers la délibération sur les vestiaires rosiers des jardiniers au parc de la Tête d'or.

Nous allons poursuivre la mise en accessibilité de nos établissements recevant du public, c'est le cas pour le Musée de l'Imprimerie, dans le 2^e arrondissement.

Je voudrais souligner que, depuis ce mandat, nous avons fortement renforcé la prise en compte de la transition écologique chaque fois que nous intervenons sur un bâtiment. Cela a peut-être pu passer pour des tergiversations aux yeux de certains, néanmoins nous avons intégré ce volet Transition écologique et notamment énergétique dans un certain nombre d'études préalables où il n'était pas intégré jusque-là. Ce niveau de recherche d'une performance élevée ne concerne pas simplement les bâtiments neufs, nous avons cité les bâtiments de l'îlot Kennedy ainsi que le pôle sportif et culturel de Mermoz qui ont les plus hauts niveaux de performance énergétique et les labels 3C2 ou 4C2 des bâtiments à énergie positive et neutre en carbone.

C'est aussi le cas dans les bâtiments que nous allons rénover et je voudrais citer à ce titre deux autres délibérations, celle sur le groupe scolaire Daudet qui sera complètement rénové, ainsi que le groupe scolaire Joliot Curie. Nous intégrons aussi l'enjeu d'adaptation au changement climatique avec encore une délibération sur le groupe scolaire Louis Pradel qui va bénéficier d'une extension qui protégera nos enfants.

Je rappelle que derrière chacune de ces délibérations, il y a des emplois locaux, des services améliorés, davantage de qualité de vie au travail et une Ville qui répond mieux aux défis d'aujourd'hui, en particulier le défi climatique.

Je voudrais enfin et surtout remercier l'ensemble des services qui répondent, dans un contexte difficile, à une double augmentation, celle du nombre de chantiers et celle des exigences des élus. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je me permets de m'associer à vos remerciements.

2023/2230 Lyon 4^e – Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association « La société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône » autorisant la mise à disposition de locaux sis 18 rue de Belfort – EI 04188

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2237 EI 03037 Piscine Garibaldi à Lyon 3^e – Lancement de l'opération 03037001 « Piscine Garibaldi – Désamiantage des parois des coursives du petit et du grand bassin » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2248 Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet ASCEND, porté par la SPL Confluence, dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission européenne

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Ne prend pas part au vote

Marielle PERRIN

(Adopté)

2023/2263 Rapport annuel d'activité et compte administratif – Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) – Exercice 2021

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2267 Eglise Saint Nizier – Restauration intérieure – 1 rue St Nizier, à Lyon 2^e – Opération n° 02017513 – Lancement des travaux de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2268 Eglise Saint Bonaventure – Restauration façade nord – 1 place des Cordeliers, à Lyon 2^e – Opération n° 02052515 – Adaptation du montant de l'opération, et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2270 Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique – Accessibilité et réorganisation d'espaces – 13 rue de la Poulallerie, à Lyon 2^e – Opération n° 02012001 – Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2283 Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2^e au profit de l'association « AJ2 Permanence Emploi » – Ensemble immobilier 02058

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2298 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit de locaux dénommés « Les Subsistances » situé 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} entre la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances – EI 01 182

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2300 Lyon 2^e – Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt consentie à la MJC Presqu'île Confluence pour permettre la mise en œuvre de ses activités – EI 02259

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2301 Lyon 7^e – Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit de l'association LE MAS, d'un local sis 4-6 rue Gilbert Dru, au sein de la Maison des Projets Gabriel Péri – EI 07257

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2314 Opération n° 01017519 « Église Saint-Bruno-les-Chartreux : conservation préventive et curative du mobilier » – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 20005/2015-1 – Lancement de la phase 2 portant sur la restauration du tableau « L'Assomption de la Vierge », classé au titre des Monuments Historiques – Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention de partenariat-offre de concours entre l'association « Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque » et la Ville de Lyon – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2315 Groupe scolaire Louis Pradel – Construction d'un préau – 83 rue Bossuet, à Lyon 6^e – Opération n° 06007002 – Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2316 Groupe scolaire Daudet – Réhabilitation – 18 rue Charles Porcher, à Lyon 9^e – Opération n° 09025002 – Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2318 Groupe scolaire Joliot Curie – Rénovation thermique et végétalisation des cours – 27 rue Joliot Curie, à Lyon 5^e – Opération n° 05009003 – Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2319 Parc de la Tête d'Or – Rénovation des vestiaires du local Rozier – Opération n° 06016031 – Lancement de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2321 Halle Tony Garnier – Groupes frigorifiques – 20 place Docteurs Charles et Christophe Mérieux, à Lyon 7^e – Opération n° 07026526 – Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2324 Conventions de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon en intégration partielle

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2326 Lyon 6^e – Cité Internationale – Régularisation de volumes sur les parcelles AB 53, AB 56, AB 60 et mise en conformité des actes de division en volumes – EI 06087 – N° inventaire 06087 H 000

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2328 Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy – 18 Quai de Bondy à Lyon 5^e entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – EI05021

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2329 Conventions de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon en intégration totale

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté)

2023/2317 Groupe scolaire temporaire Kennedy – Opération n° 08131002 – Installation de modulaires maternelle et restaurant – Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, à Lyon 8^e – Opération n° 08018708 – Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs – Mairie du 8^e arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, à Lyon 8^e – Adaptation du montant des opérations et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 0000

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté)

2023/2242 Approbation de la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association LE M.A.S. (Mouvement d'Action Sociale) d'un appartement dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal – EI 99 06

Rapporteur : MME RUNEL Sandrine

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole, qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission. Pour l'individualisation de votre vote, merci de vous rapprocher de la DAVIE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

Nous avons épuisé l'examen de notre ordre du jour et des délibérations des rapports prévus. Nous allons passer à l'examen d'un vœu déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Monsieur OLIVER, je vous donne la parole pour le présenter.

VŒU

Vœu relatif aux actions menées contre la prolifération de rats, déposé par le groupe Droite Centre et Indépendants.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais lire le vœu que nous proposons en cette fin de séance, même si le sujet peut vous paraître léger.

Nombreux furent les articles en 2022 qui ont rapporté des phénomènes de forte prolifération de rats, entraînant des fermetures d'établissements et de restaurants sur notre ville, ou encore celle d'une école de notre agglomération pendant une semaine. C'est un sujet qui préoccupe fortement nos concitoyens, comme le démontre la recrudescence des signalements de rats. Je pense que, parmi vous, ceux qui rencontrent régulièrement les habitants le savent bien.

Si ces nuisibles prédateurs prolifèrent dans nos villes, c'est dans un premier temps car ils sont attirés par les sources alimentaires provenant de nos déchets, de nos poubelles ou de restes de nourriture lancés aux volatiles l'hiver. Au-delà de ce problème de propreté, il y a également la question sanitaire. Les rats sont vecteurs de propagation de nombreuses maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose portée par 30 % de ces animaux, qui a affecté une cinquantaine de personnes dans le Rhône en 2021.

Il est donc urgent d'agir, non pas bien sûr pour une éradication totale qui serait illusoire, mais bien par la mise en place d'actions concrètes afin de réguler leur population. Soucieux de la condition animale, mais avant tout humaine, nous n'avancions aucun a priori quant aux méthodes d'action à adopter. Afin d'éviter les pièges mal posés ou les épanchements de produits toxiques, il est ainsi possible d'envisager des méthodes alternatives, telles que la chimie adaptée à la biologie des espèces ou encore leur capture à l'aide de furets, comme expérimenté à Marseille et Toulouse.

Considérant la loi Maptam précisant la responsabilité de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, par la gestion des déchets et des services de désinfection, d'hygiène et de santé. Considérant la prolifération de ces nuisibles dans l'espace public et les habitations dont certaines sont gérées par des bailleurs sociaux dépendant de la Métropole. Considérant l'article 119 du règlement sanitaire départemental en vigueur, précisant l'obligation incombant aux propriétaires et bailleurs de lutter contre les rongeurs, la Ville de Lyon souhaite que la Métropole de Lyon présente les dispositions qu'elle met en œuvre pour lutter contre la prolifération indésirable des rats et les actions déployées par les bailleurs sociaux métropolitains. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame CROIZIER. Je cède la parole à monsieur CHIH pour quelques commentaires sur cette proposition de vœu.

M. CHIH Mohamed, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour le vœu formulé relatif aux actions menées contre la prolifération des rats. Cela me permet de vous exposer notre action en la matière.

La question du contrôle et de la régulation de la prolifération des rats est suivie de façon très rigoureuse par la Ville de Lyon, pour des raisons évidentes de propreté, de salubrité, mais aussi de santé publique. Seule une approche globale, transversale, que nous avons choisi de mener, permet d'agir sur ce phénomène de manière pérenne. L'éradication drastique que d'autres collectivités peuvent appliquer n'est pas une solution, elle ne dure pas dans le temps, elle ne traite pas le problème à la source.

A ce titre, la Ville de Lyon a décidé d'agir avec précision et sur le long terme en mettant en place un triptyque prévention/sensibilisation/action ciblée. Bien sûr, nous n'agissons pas seuls, la Métropole est à nos côtés, chacun dans ses compétences, chacun dans son domaine, de manière

coordonnée. Quand on parle de prévention, cela signifie que nous suivons de très près les zones qui peuvent être concernées par des surpopulations de rats, qui souvent sont des zones très fréquentées, avec des déchets au sol et de la nourriture en surface. La crise covid qui a vu se développer massivement les ventes à emporter a pu renforcer cette situation. Dans ces cas, nous multiplions les passages des services de nettoyage dans nos espaces verts et sur l'espace public.

Pour rappel, la Métropole a la compétence des déchets et du nettoyage des espaces publics. Les passages des services s'ajustent aux types de fréquentation et d'usage de ces espaces : lieux de vie nocturnes, terrasses, restaurants, zones de travaux, etc. La Ville, quant à elle, est compétente sur les espaces verts, les parcs et les jardins, qu'elle nettoie directement ou via les services de la Métropole par convention et son service d'hygiène et de santé qui lui permet d'utiliser les pouvoirs de police du maire au titre de la santé et de la salubrité publique.

Des efforts considérables sont déployés par les deux collectivités pour maintenir les lieux propres et éviter l'accroissement du nombre d'individus de certaines espèces d'animaux. L'arrivée des beaux jours peut favoriser le développement des populations, tout comme les derniers mois anormalement chauds que nous venons de vivre. Le climat doux a probablement favorisé la reproduction des rats, en parallèle l'accroissement des activités humaines, des repas pris à l'extérieur a pu aussi augmenter leur nourriture disponible.

Nous multiplions les diagnostics et les contrôles préventifs, à travers toute la Ville, pour assurer le meilleur suivi des populations de rats et déterminer les secteurs les plus sensibles. Quand il faut agir de façon ciblée sur certains points particulièrement concernés, la Ville et la Métropole travaillent là aussi de concert, l'une sur le réseau en surface, l'autre sur le réseau souterrain.

Vous l'aurez compris, la principale cause du phénomène de prolifération des rats est bien la présence de nourriture disponible. Dans le souci de mener une réflexion concertée et éclairée par la science, nous avons créé, en lien avec le réseau français Ville Santé de l'OMS, un groupe de travail autour des espèces à enjeux, parrainé par Serge MORAND, écologue au CNRS, et unique membre français du panel international d'experts à la santé globale, One Health. L'objectif y est clair : identifier des solutions pour répondre aux grands défis de contrôle des espèces liminaires dans un objectif de défense de la biodiversité et dans un objectif en matière de santé.

En plus de ce travail de recherche coordonnée, nous pensons aussi que la sensibilisation de toutes et tous aux bons gestes reste une action sur laquelle nous devons redoubler d'efforts. Pas uniquement en direction des bailleurs sociaux, comme le vœu le laisse entendre, mais auprès de toutes les copropriétés et, de manière plus globale, auprès de toutes et tous, utilisateurs et utilisatrices de l'espace public.

Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le constater, nous avons bien pris la mesure de l'importance de ce sujet et avons dimensionné nos interventions, Ville et Métropole, pour y répondre de manière résolue et sans sous-estimer la complexité du défi qui nous est posé. Je souhaite remercier le groupe DCI de mettre en lumière ce sujet important et notre action pour nos concitoyennes et nos concitoyens, mais votre vœu n'apporte pas de plus-value. Pour toutes les raisons que je viens de présenter, je vous propose de voter contre ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur CHIHI. Mme CROIZIER, ensuite nous passerons au vote.

Mme CROIZIER Laurence : Déjà, nous ne sommes pas DCI, mais je pense que nous y arriverons un jour.

J'entends que vous estimez que ce vœu n'apporte aucune plus-value. Du coup, je pense que vos propos n'apportent pas non plus une grande plus-value. Quelle serait la difficulté de porter ce vœu à la Métropole ? Je n'arrive pas à comprendre ce qui peut empêcher de demander à la Métropole de mener une action complémentaire. Quel est le problème ? D'accord, vous estimez certainement à juste titre que la Ville fait super bien son boulot, c'est tout à votre honneur, reste que tout le monde constate actuellement une prolifération un peu excessive de cette population de rats. Donc quelle serait la bonne raison de ne pas demander une aide supplémentaire à la Métropole ? Je veux bien que l'on se satisfasse de notre propre situation, mais où est le problème de demander une aide supplémentaire à la Métropole ? C'est quand même curieux.

M. LE MAIRE : Monsieur SECHERESSE, allez-y.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur CHIHl a très bien décrit la situation. Au quotidien, au fil des semaines, des mois et des années, nous avons un service compétent, vigilant. Il est vrai qu'il y a des modifications du comportement des Lyonnais, vous avez par exemple évoqué le fait de prendre de la nourriture dans la rue, ce qui apporte de la complexité à la lutte contre les rats.

Je voudrais ajouter que des chamboulements urbains vont provoquer des difficultés. Ce fut le cas quand les travaux ont commencé dans l'ancien Hôtel Dieu, les rats ont été perturbés et ils ont quitté ce site pour aller là où ils pouvaient, en particulier dans une rue piétonne assez proche où se trouvent beaucoup de restaurants. Vous imaginez le banquet qu'ils ont pu faire, mais très rapidement, les services de la Ville de Lyon ont été efficaces et nous avons réussi à bloquer les choses.

J'adhère donc tout à fait à ce que Monsieur CHIHl vient de dire, mais il n'y a pas de honte à voter ce vœu qui est d'abord la volonté des élus lyonnais d'être vigilants sur la question. Ce vœu ne s'en prend pas à la compétence de nos services, vous avez très bien défendu la politique. On peut s'interroger sur la plus-value de tous les vœux, mais c'est une façon de mettre en relief à la fois le travail effectué ici et à la Métropole. Madame CROIZIER a plutôt indiqué la volonté d'aller peut-être dans un meilleur sens et d'être beaucoup plus actif.

Bien entendu, nous voterons ce vœu, sans que ce soit une défiance à l'égard de l'exécutif, soyons clairs Monsieur CHIHl.

M. CHIHl Mohamed, Adjoint : Je ne le prenais pas comme une défiance, je voulais simplement dire que les actions menées nous permettent de nous adapter aux changements de contextes. Ici, le contexte a effectivement bougé, je l'ai rappelé dans ma réponse à ce vœu de Droite Centre et Indépendants. Le travail d'adaptation est continu et commun entre Ville et Métropole. En fait, vous nous demandez d'adopter ce vœu pour solliciter de la Métropole un effort supplémentaire, mais il ne paraît pas pertinent dans notre organisation actuelle. Nous prenons en compte l'évolution de la situation, avec des résultats qui vont se ressentir dans les semaines et mois à venir.

Dans la réponse que je porte, nous ne nions pas l'augmentation ici ou là de la population de rats, mais que nous le constatons, nous faisons reculer ce nombre d'individus sur l'espace public. Il n'y a pas matière à demander un effort supplémentaire à la Métropole, il faut mener un travail de réponse à la situation qui a évolué.

M. LE MAIRE : Merci. Madame BLANC.

Mme BLANC Françoise : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Ces rats s'appellent des nuisibles, ils ont à peu près 5 à 6 portées par an, soit une soixantaine d'enfants pour une mère. Alors quand vous parlez de prévention, je pense que nous sommes déjà au-delà de cette notion. La prévention, c'est le fait de prévenir une situation. Là il faut vraiment être, passez-moi l'expression un peu médicale, dans le curatif, ce qui est quand même très embêtant. Ces rats pullulent même dans notre 6^e arrondissement, j'en ai vu à 10 mètres de chez moi, cela ne vous surprendra pas, mais je sais que pour tout le monde, le 6^e étant un refuge presque de luxe, je préfère le préciser.

C'est quand même un gros problème au niveau de la santé. Je pense que tout le monde dans cet amphithéâtre a lu *la Peste* et ses conséquences. On ne peut pas traiter le problème actuel des rats par de la prévention et par de toutes petites choses. En l'occurrence, même s'ils détruisent en partie les écosystèmes, je pense que les raticides sont extrêmement importants, justement de par cette pullulation et la progression massive des rats. Ma collègue a parlé de la leptospirose, mais bien d'autres maladies sont générées.

M. LE MAIRE : Merci Madame BLANC. Nous allons procéder au vote. A l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Urbanisme, je propose de faire une présentation de l'ensemble de la stratégie, qui ne vise pas qu'à prévenir, mais aussi à agir sur les populations de rats. Monsieur CHIHl, je vous laisse la parole pour terminer.

M. CHIHl Mohamed, Adjoint : Deux mots très rapides. Les rats ne sont pas des espèces nuisibles, mais des animaux liminaires, ni sauvages ni domestiqués. Pardon Monsieur HERNANDEZ, nous n'avons pas la même manière de les considérer. Ensuite, il ne faut pas réduire notre action

simplement à de la prévention. J'assume ce terme, mais j'ai aussi parlé d'actions ciblées d'éradication par les services de notre Ville.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, cher Mohamed, pour être sûr que nous ayons tous bien compris, il n'y a pas de critique dans les formulations, vous l'avez rappelé Monsieur SECHERESSE. Nous répondons simplement que nous faisons déjà avec la Métropole ce que vous demandez. Nous sommes déjà dans cette interaction avec les services de la Métropole. Nous considérons donc qu'ajouter une demande supplémentaire n'apporte rien au débat et au travail effectué entre les services.

Je mets ce vœu aux voix. Comme l'a précisé Monsieur CHIH, je vous invite à voter contre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote)

Contre

Groupe Les Ecologistes

Groupe Lyon en Commun

Groupe Socialiste la gauche sociale et écologique

Non votant

David KIMELFELD (ayant procuration de Madame Laura FERRARI)

(Rejeté)

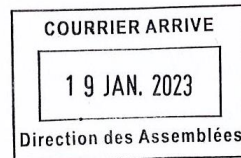
M. LE MAIRE : Le vœu est rejeté.

Nous avons épuisé l'intégralité de notre ordre du jour. Mesdames Messieurs, chers collègues, je vous invite à rejoindre derechef les salons rouges pour que nous puissions prolonger cette séance de Conseil municipal par une collation que nous avons bien méritée.

(La séance est levée à 18 heures.)

Amendement présenté par le groupe Droite, Centre et Indépendants sur le rapport n° 2023/2299 Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros - Exercice 2023 - Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

(Rejeté)



Conseil municipal du 19 janvier 2023

Rapport n°2023/2299

Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros – Exercice 2023 – Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Amendement

Exposé des motifs

L'association Les Grands Concerts, gestionnaire de la Chapelle de la Trinité, propose depuis 40 ans des concerts de musique baroque aux Lyonnais, certains à titre gratuits et contribue ainsi à la diffusion de la renommée internationale de la Ville sur le plan culturel.

Cette association est parvenue depuis 2 ans à trouver un équilibre financier stable de l'ensemble de son activité par une bonne gestion et des conditions favorables.

Les activités culturelles sont cependant soumises à de nombreux aléas, et les acteurs de ce secteur ne peuvent évaluer la situation financière de l'année à venir.

Ainsi, retrancher de 40% la subvention accordée à cette association, représentant une baisse de 40 000 euros amplifie fortement les difficultés déjà présentes dans ce secteur.

Amendement

En page 3 de la délibération, remplacer :

Association Les Grands Concerts (Lyon 5ème) Directeur : Eric Desnoues	100 000 €	60 000 €
---	-----------	----------

Par :

Association Les Grands Concerts (Lyon 5ème) Directeur : Eric Desnoues	100 000 €	100 000 €
---	-----------	-----------

En page 6, remplacer :

TOTAL	15 980 400 €
--------------	---------------------

.../...

.../...

Par :

TOTAL	16 020 400 €
--------------	---------------------

Au point 1 du délibéré remplacer 15 980 400 € par 16 020 400 €.

Au point 5 du délibéré, remplacer :

Association Les Grands Concerts	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	60 000 €
------------------------------------	-----------	---------	-------	-----	----------

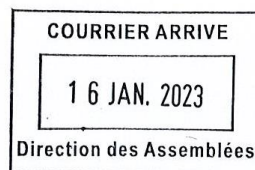
Par :

Association Les Grands Concerts	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	100 000 €
------------------------------------	-----------	---------	-------	-----	-----------



Vœu relatif aux actions menées contre la prolifération de rats, déposé par le groupe Droite Centre et Indépendants.

(Rejeté)



Conseil municipal du 19 janvier 2023

Vœu relatif aux actions menées contre la prolifération de rats

(art. 28 du règlement intérieur)

Nombreux furent les articles en 2022 qui ont rapporté des phénomènes de forte prolifération de rats entraînant des fermetures d'établissements et de restaurants sur notre ville ou encore celle d'une école de notre agglomération pendant une semaine.

C'est un sujet qui préoccupe fortement nos concitoyens comme le démontre la recrudescence des signalements de rats.

Si ces nuisibles prolifèrent dans nos villes, c'est dans un premier temps car ils sont attirés par des sources alimentaires provenant de nos déchets, de nos poubelles ou de restes de nourriture lancée aux volatiles.

Au-delà de ce problème de propreté, il y a également la question sanitaire. Les rats sont vecteurs de propagation de nombreuses maladies, transmissibles à l'homme, comme la *leptospirose*, portée par 30 % de ces animaux qui a infecté une cinquantaine de personnes dans le Rhône en 2021.

Il est donc urgent d'agir, non pas pour une éradication totale qui serait illusoire, mais bien par la mise en place d'actions concrètes afin de réguler leur population.

Soucieux de la condition animale, mais avant tout humaine, nous n'avancons aucun a priori quant aux méthodes d'actions à adopter. Afin d'éviter les pièges mal posés ou les épanchements de produits toxiques, il est ainsi possible d'envisager des méthodes alternatives telles que de la chimie adaptée à la biologie des espèces ou encore leur capture à l'aide de furets comme expérimenté à Marseille et Toulouse.

Considérant la loi MAPTAM, précisant la responsabilité de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie par la gestion des déchets et des services de désinfection, d'hygiène et de santé ;

Considérant la prolifération de ces nuisibles dans l'espace public et les habitations dont certaines sont gérées par des bailleurs sociaux dépendant de la Métropole ;

Considérant l'article 119 du règlement sanitaire départemental en vigueur précisant l'obligation incombant aux propriétaires et bailleurs de lutter contre les rongeurs ;

La Ville de Lyon souhaite que la Métropole de Lyon présente les dispositions qu'elle met en œuvre pour lutter contre la prolifération indésirable des rats et les actions déployées par les bailleurs sociaux métropolitains.

A simple, stylized handwritten signature in blue ink.